

LA REORGANISATION DES STRUCTURES DU PARTI

Programme d'action pour 1968

Depuis la conclusion des Accords d'Evian et l'accession de l'Algérie à la souveraineté internationale la réorganisation du Front de Libération Nationale est à l'ordre du jour. En effet, depuis la désignation du Bureau politique lors de la réunion du CNRA (Conseil National de la Révolution Algérienne) à Tripoli (Lybie) en juin 1962, le « FLN de la paix » se cherche.

La réunion du 1^{er} congrès en avril 1964 à Alger crée les structures suivantes : le congrès se réunit tous les 2 ans, le comité central se réunit tous les 3 mois, enfin le bureau politique ayant à sa tête un secrétaire général du parti. Une doctrine ambitieuse consacrée dans la **Charte d'Alger**, d'inspiration marxiste est adoptée.

Au lendemain du 19 juin 1965, ces structures partisans éclatent. La pratique politique confirmée récemment par une déclaration du responsable du parti (1) confère les attributions du comité central au conseil de la Révolution. Le Bureau politique et le secrétaire général sont remplacés par un secrétariat exécutif de 5 membres ayant à sa tête un coordinateur du secrétariat exécutif (2).

Mais le 10 décembre 1967 un communiqué de la présidence du conseil de la Révolution, annonce, une fois de plus, la réorganisation du FLN sous la direction de M. Kaïd Ahmed, (ancien commandant Slimane de l'Etat-major de l'ALN) responsable du parti.

Dans une déclaration (3) faite devant les cadres du parti au Palais des Nations, le Président Boumedienne dénonce une certaine conception qui a transformé le parti « *en parti de recasement* » (c'est nous qui soulignons)

(1) Jusqu'au congrès le conseil de la Révolution continuera à assumer le rôle du comité central du FLN. Cf. Kaïd Ahmed El Moudjahid du 14-15 janvier 1968 n° 801.

(2) Installés au siège du parti le 17 juillet 1965.

(3) Cette déclaration et celle faite devant les cadres de l'A.N.P. réunis à huis clos le 28 décembre 1967 sont les seules, à notre connaissance, qui n'ont jamais été publiées... Seul des comptes-rendus ont été faits par la presse Nationale.

et annonce sa volonté de faire de l'année 1968 l'année du parti, de restaurer toutes les prérogatives et tout le prestige du F.L.N., la période 1965-1967 ayant été consacré à la restauration de l'Autorité de l'Etat, à l'assainissement des finances publiques et à la décolonisation de l'économie.

Dès son installation officielle le 13 décembre 1967, le responsable du parti multiplie les réunions avec les organisations de masse et les cadres du parti.

Les Directives générales du 24 janvier et les statuts provisoire du parti sont diffusés à tous les échelons du parti.

La première phase du processus de réorganisation c'est-à-dire la campagne d'explication des Directives s'ouvre le 27 février (*El Moudjahid* du 27 février 1968 n° 838) : 17 délégations sillonnent l'ensemble des départements et commissariats Nationaux.

La 2° phase commence avec la désignation et l'installation des commissions de contrôle départementales (*El Moudjahid* 19 mars 1968 n° 856). Elles ont pour tâche la désignation des commissions de contrôle fédérale puis de Kasma (à partir du 8 mai 1968). Leur rôle essentiel consistera en l'examen des dossiers des militants lors de la phase « adhésions et réadhésions ».

La 3° phase, la campagne « adhésion et réadhésion » s'ouvre à El Asnam le 1^{er} juillet et dans l'ensemble des autres régions à partir du 10 août 1968 - Avec la campagne qui s'achèvera bientôt dans le grand Alger cette phase de restructuration débouchera sur celle des élections à tous les niveaux.

Le congrès, dernier stade de cette remise en ordre se tiendra en toute probabilité dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 1969 : « à ce moment nous nous présenterons au congrès qui décidera des statuts de l'Organisation et jettera les bases des institutions définitives de la Nation » (1).

La *Revue Algérienne* publie les documents concernant « la réorganisation des structures du parti programme d'action de 1968 et les statuts provisoires du parti » qui doivent aboutir à l'édification d'un parti d'avant-garde (et non à un parti de masse).

A. B.

(1) Déclaration du responsable du parti lors de la réunion des cadres du parti du Grand Alger (cf *El Moudjahid* 14-15 janvier 1968 n° 801).

DIRECTIVES GENERALES DU 24 JANVIER 1968

P R E A M B U L E (1)

L'année qui s'ouvre, ainsi que l'ont souligné les nombreuses déclarations officielles, notamment celles du Président du Conseil de la Révolution devant les cadres du Parti, les 12 décembre 1967 et 5 janvier 1968, va être l'année du Parti.

Au terme de plus de deux années de transition au cours desquelles le Pouvoir Révolutionnaire, rétabli le 19 Juin, a laissé l'entière latitude à tous ceux qui en avaient été éloignés par l'ancien régime, de réintégrer les rangs du F.L.N. et à tous les révolutionnaires authentiques qui le souhaitent, de se consacrer à la poursuite des objectifs de la Révolution au terme de plus de deux années de tensions à l'issue desquelles, des

(1) Dans le cadre des mesures prises par le pouvoir révolutionnaire, il a été décidé de lancer une vaste opération de réorganisation des structures du Parti et des Organisations de masses.

Les structures définies dans la présente directive générale sont des structures fonctionnelles, permettant d'atteindre les objectifs assignés, et notamment d'aboutir au Congrès National du FLN dans les conditions les meilleures, sur le plan de l'objectivité comme sur celui de l'efficacité.

La mission et les prérogatives du responsable du Parti ont été conçues dans cette optique.

Il s'agit essentiellement, entre autres tâches :

1. De la préparation des conditions objectives, nécessaires et suffisantes pour la tenue d'un congrès authentiquement représentatif et effectivement en mesure de remplir sa noble mission.

2. De dégager entre temps une avant-garde révolutionnaire sur la base de critères précis et clairs.

3. De mettre sur pied l'organisation jugée indispensable pour cette phase, une organisation adaptée aux nécessités du retour à la base.

4. - De mettre en place jusqu'au niveau départemental des instances élues, politiquement responsables à leurs échelles respectives.

5. De réaliser l'encadrement du peuple par la restructuration des organisations de masse sur la base des mêmes principes.

Les structures nouvelles découlent donc à la fois d'une analyse précise de la situation actuelle et de la nature des objectifs définis.

Elles constituent des structures opérationnelles que le Congrès, pourra reconduire, aménager ou refondre.

événements graves ont failli mettre en péril la Révolution ; au terme donc de plus de deux années d'expériences, le moment est venu de jeter les bases d'une transformation rapide et profonde des structures du F.L.N. en fonction d'objectifs précis.

Jusqu'ici, et malgré la tenue d'un premier Congrès qui n'a rien réglé, le F.L.N., n'a pas pu remplir sa mission ou ne l'a remplie qu'imparfaitement, faute d'une doctrine précise, d'une clarification de nos Chartes, d'un programme d'action rationnel, faute aussi d'une définition claire de la composante humaine du Parti, c'est-à-dire de la qualité du militant révolutionnaire, faute enfin, de l'harmonisation des structures et des institutions.

Ces insuffisances, ces graves insuffisances, trouvent en fait leurs origines dans l'évolution historique du F.L.N.

I

APERÇU SUR L'EVOLUTION HISTORIQUE DU F.L.N.

Un bref historique, démontrerait que l'on ne pourra jamais donner au pays une avant-garde militante capable de le diriger dans l'avenir, de façon stable et efficace, si l'on ne s'attaquait pas aux racines profondes du mal qui ronge les instances du Parti.

Quel a été le film de l'évolution du F.L.N. depuis le 1^{er} Novembre 1954 ?

Les conditions historiques particulières dans lesquelles s'est formé puis s'est développé le F.L.N., ont eu des conséquences qui n'ont pas disparu à ce jour, plus de cinq années après l'Indépendance Nationale.



A la veille de la lutte de libération, il existait en Algérie plusieurs partis nationaux ainsi qu'un Parti Communiste, dit « Algérien » mais qui n'était en fait qu'une section du Parti Communiste Français.

Toutes ces formations politiques s'affrontaient haineusement et se neutralisaient mutuellement. Même en leur sein les rivalités entre hommes politiques condamnaient les uns comme les autres à l'inefficacité.

Au 1^{er} Novembre 1954, ces luttes de surface ont été balayées par une véritable vague de fond qui a tracé une ligne de démarcation nette entre les patriotes véritablement résolus à libérer leurs pays et ceux des Algériens qui faisaient du nationalisme, non une profession de foi, mais une profession tout court.

La plupart s'engageaient résolument et directement dans la lutte, que ce soit dans les maquis ou dans les réseaux secrets du F.L.N. D'autres ont été chargés de missions diverses par le F.L.N.. D'autres s'exilaient. D'autres enfin devaient être arrêtés pour leur appartenance à tel ou tel mouvement nationaliste. Pour tous, l'heure du choix avait sonné.

Par l'action armée du 1^{er} Novembre, le F.L.N. rompait l'impasse où avaient abouti tous les mouvements nationalistes et répudiait toute une tradition de jeux et de calculs politiques.

Par l'action armée du 1^{er} Novembre, le F.L.N. introduisait en fait la dimension qui manquait tant aux anciens mouvements nationalistes : **LA REVOLUTION.**

D'où cette adhésion fervente, massive et spontanée du Peuple, enregistrée aussi bien au niveau de la majorité de l'élite qu'au niveau des masses, dans les villes comme dans les campagnes.

Le F.L.N. a regroupé et encadré les masses populaires dont l'avant-garde révolutionnaire allait rapidement constituer l'ossature de l'A.L.N. et diriger l'action sur le terrain, tant sur le plan militaire que sur le plan politique.

Autour de l'objectif primordial : **L'INDEPENDANCE NATIONALE**, s'engageait ainsi la lutte de libération nationale, l'une des luttes les plus longues, les plus meurtrières et les plus destructrices de l'Histoire.

Tout au long de cette période, les saignées propres à ce genre de lutte, allaient faire perdre à l'Algérie, des dizaines de milliers, parmi les meilleurs de ses enfants. Aussi bien, dès 1958, dans les maquis, le niveau des hommes sur le plan des qualités dirigeantes notamment, s'est sensiblement affaibli du fait d'une succession de pertes lourdes et cruelles, subies en la disparition de chefs politico-militaires de la plus haute valeur, morts au Champ d'Honneur.

Cette stagnation dans les maquis coïncidait avec une situation confuse aussi bien dans les prisons et dans les milieux de l'émigration qu'au sein des masses.

Si dans les prisons ou au sein de l'émigration répartie dans les divers pays, beaucoup ont pu se reconvertir, nombreux étaient ceux qui demeuraient sous l'effet des dogmatismes propres à tel ou tel mouvement nationaliste, indifférents en cela, à la réalité nationale qui était pourtant là, en plein bouleversement, en pleine mutation.

Les échos de ces notes discordantes ne laissaient pas de préoccuper les esprits au sein de l'opinion publique, une opinion publique livrée par ailleurs aux influences des différentes écoles politiques étrangères appuyées les unes et les autres par de formidables moyens de presse, de propagande et d'action psychologique.

C'était l'époque à la fois étrange et confuse où l'« intox » provoquait des ravages dans les esprits et où des crises plus graves les unes que les autres éclataient au sein de la direction du F.L.N. Chaque année allait avoir sa crise : 1956, 1957, 1958, 1959.

Si ces crises n'ont pas été révélées avec leurs détails en leur temps, c'était pour les motifs évidents imposés par les circonstances de la guerre, notamment la préservation du moral des combattants et des masses.

Mais malgré les précautions prises, des échos plus ou moins déformés ont pu transparaître.

Cependant, les mesures prises à l'issue de la session du C.N.R.A. tenue à Tripoli en décembre 1959, notamment celles tendant à l'application de nouvelles formules d'organisation, allaient enrayer le processus de démoralisation dans les maquis et redonner un souffle nouveau aux combattants.

Grâce à la formation massive politico-militaire, dispensée à près de 80 % des effectifs de l'A.L.N. ; grâce à la structuration du territoire ; grâce enfin au renforcement des potentialités, à l'accroissement des moyens, à l'ouverture de nouveaux fronts, notamment tout au long des frontières, la guerre a été relancée et l'offensive reprise par le F.L.N.



1962. Cette année va marquer un tournant dans l'Histoire du pays par la série d'événements connexes qui vont se succéder :

— Le cessez-le-feu et les circonstances politiques et militaires qui l'ont entouré ;

— La proclamation de l'Indépendance et le tableau socio-politique sur lequel elle a été inaugurée.

Certains politiciens, qu'il s'agisse de ceux sortis des prisons ou de ceux revenus de l'exil, devaient se livrer une âpre lutte en vue de se placer à l'avant-scène du pouvoir.

Mais il y avait un obstacle majeur à éliminer, en l'occurrence l'avant-garde homogène que constituait l'A.L.N. ; c'était l'aventure de la prétendue dénonciation, à la veille du 19 Mars, une dénonciation qui constituait déjà, les prémices de la crise de l'été.



Dès lors, un grave dilemme se posait dans la conscience de ceux qui jusque-là s'étaient consacrés exclusivement à mener à bien, d'abord, la Lutte de Libération Nationale sur le plan politico-militaire, c'est-à-dire avant tout, sur le plan de l'action concrète.

Fallait-il se résigner à une abdication injustifiée, à un effacement de l'armée incompatible avec son passé glorieux et sa force présente et reculer ainsi devant les prétentions de certains politiciens ?

Fallait-il par contre s'y opposer et faire ainsi le jeu des ennemis en déclenchant alors, le processus d'une guerre civile où il n'y avait d'intérêts que pour les aventuriers politiques à l'intérieur et les impérialistes à l'extérieur ?

Il fallait trouver une issue, un moyen terme, car les objectifs d'INDEPENDANCE et d'UNITE NATIONALES devaient prévaloir par dessus tout.

Il fallait bien trouver une formule, parmi les nombreux « symboles » préfabriqués et choisir la solution qui paraissait la plus valable, voire la seule solution qui ne risquât pas de bousculer une opinion publique traumatisée par les événements douloureux qu'elle venait de vivre et qu'elle vivait encore du fait du terrorisme de l'O.A.S., une opinion publique sensibilisée par ce phénomène d'accélération de l'Histoire qu'a vécu l'Algérie au cours du premier semestre 1962, une opinion publique enfin, subjuguée par la propagande et l'orchestration politique étrangères.

Il fallait en tout cas tenter l'expérience.

Ce qui fut fait, de la façon la plus loyale et la plus honnête qui soit.

Mais très vite, il devint évident que le pouvoir personnel se précisait et s'installait avec ses premiers symptômes, avec ses premières manifestations.

Bientôt, sous l'influence de forces occultes florissaient autour de lui, des aventuriers politiques de tous bords.

Démagogues, opportunistes, agents de l'étranger, traîtres à leur patrie, apatrides, devinrent sa force de frappe, une force destinée à éliminer l'effectif de la Révolution. C'était, autour du grand corps blessé, de l'Algérie, la ruée, l'envahissement de vautours venus de tous horizons.

Plutôt que de s'en émouvoir, le pouvoir déchu s'est accomodé de cette horde cosmopolite et hétérogène et s'en est servi pour ses propres ambitions. L'appareil du Parti et de ses Organisations de masse, les rouages de l'Etat furent littéralement envahis par cette couche qui s'est aisément confondue avec celle des opportunistes et des arrivistes introduits durant la période de l'Exécutif provisoire.

On comprend dès lors, pourquoi il n'a jamais été question, avant le 19 Juin, d'organiser rationnellement le Parti sur des bases solides ; ce qui en aurait fait inévitablement et à la fois, un appareil de contrôle et un cadre de discussion.

Or le pouvoir personnel, en l'occurrence un homme jaloux de ses prérogatives personnelles, ne pouvait s'accommoder ni de l'un ni de l'autre de ces attributs.

**

L'action du 19 Juin devait être le seul recours pour rétablir la légitimité révolutionnaire, sauvegarder les intérêts supérieurs de la Nation et garantir les acquis de la Révolution.

S'attachant aux principes les plus sacrés de la Révolution, le Pouvoir politique a fait alors appel à toutes les potentialités révolutionnaires pour se regrouper et œuvrer au sein du F.L.N.

C'est ainsi qu'au lendemain du 19 Juin 1965, il a été donné à tous et à chacun, d'intégrer les rangs de la Révolution, des rangs rendus clairsemés par trois années d'exercice du Pouvoir personnel. Tous ceux qui voulaient réellement militer pour l'édification socialiste du pays dans l'ordre, la stabilité et le progrès ont eu suffisamment de temps pour le faire. La plupart l'ont fait, et sincèrement fait. D'autres, cependant, l'ont fait par calcul ; ils se sont insinués dans les rouages du Pouvoir où ils se sont crus à l'abri pour se livrer à un travail fractionniste, à un travail de sape.

C'est ainsi aussi, qu'au lendemain du 19 Juin, la méthode du dialogue et de la persuasion s'est substituée à celle de l'intimidation et du chantage. Beaucoup ont compris l'essence révolutionnaire de cette méthode. D'autres, cependant, l'ont interprétée comme un signe de faiblesse du régime et se sont crus davantage autorisés à le miner.

Toute cette évolution a fini par engendrer au sein du Parti, un malaise, ou plutôt, un mal.

Un mal qui s'est manifesté notamment sur le plan de l'idéologie, sur le plan des structures, sur le plan des hommes.

Au niveau de l'idéologie, les circonstances particulières qui ont caractérisé l'évolution du F.L.N. n'ont guère favorisé l'élaboration d'un corps de doctrine, ni même d'un Programme d'ensemble, unique et précis.

Durant la période de lutte, l'objectif primordial de l'Indépendance avait marqué ou tout au moins relégué au second plan, l'importance fondamentale des aspects idéologiques de la Révolution.

C'est ainsi que les deux textes élaborés durant cette période, — Plate-forme de la Soummam et Programme de Tripoli — n'ont pu, de par les circonstances mêmes qui ont entouré leur élaboration, qu'énoncer dans leurs lignes générales, les grandes options engendrées par la Révolution.

Au lendemain de l'Indépendance, le pouvoir personnel avait tout lieu d'escamoter les vrais problèmes par une politique faite de démagogie et d'improvisation.

C'est ainsi que la Charte d'Alger malgré certains de ses aspects positifs indéniables, n'a pas pour autant réussi à combler le vide. Elaborée dans les conditions que l'on sait, c'est-à-dire notamment sous l'influence de forces et d'agents étrangers, cette Charte a paradoxalement eu pour effet d'approfondir le fossé qui séparait le pouvoir personnel et ses acolytes d'une part, et les révolutionnaires authentiques demeurés fidèles aux réalités nationales d'autre part.

Après le 19 Juin, les choses n'ont quère évolué dans ce domaine. Car, trois années d'une politique faite d'improvisations, d'instabilité et de gaspillage ont eu pour conséquence d'engendrer une situation socio-économique alarmante. Et cette situation a requis depuis, l'essentiel sinon l'exclusivité des efforts du Pouvoir Révolutionnaire.

Au niveau des structures, dès lors que des problèmes fondamentaux restaient en suspens, il ne pouvait être question d'avoir un appareil solidement organisé.

Les articulations des rouages notamment au sommet, se sont faites beaucoup plus en fonction d'hommes ou d'entités, qu'en fonction de la rationalité.

Au niveau des hommes enfin, les contradictions, les unes héritées de la période antérieure à la Révolution, les autres accumulées tout au long de la période de lutte de libération, n'ont pas cessé de s'aggraver et de s'approfondir.



Ainsi en définitive, que ce soit avant la Révolution, pendant la lutte de libération ou depuis l'Indépendance, **le problème des hommes a constamment et lourdement pesé sur le dégagement d'une avant-garde révolutionnaire** qui seule, pourra redonner son souffle au Parti.

De là, les crises successives que le pays a connues depuis l'Indépendance, des crises qui n'ont pas manqué de créer un véritable malaise politique et en tous les cas une crise d'autorité, incompatible avec un système de Parti Unique au Pouvoir.



Le Pouvoir Révolutionnaire a donc décidé, en accélérant son rythme d'action, de mettre fin à cet état de choses en inscrivant à son calendrier pour 1968, l'engagement d'une vaste opération de rénovation du Parti, afin de redonner au F.L.N. son caractère de Parti d'avant-garde, son rang, ses prérogatives, son autorité.

II

POUR UNE RENOVATION DU F.L.N.

En tant que Parti unique d'avant-garde au Pouvoir, le F.L.N. est à la base du système politique du pays.

Il devient dès lors évident que toute œuvre de redressement, d'édification ou de construction nationale passe nécessairement par la rénovation du Parti sous son double aspect idéologique et organisationnel.

Si l'aspect idéologique de cette rénovation relève du Congrès National du Parti, l'aspect organisationnel qui en constitue d'ailleurs le préalable, ressortit quant à lui, de la Direction ; **étant entendu que le Congrès une fois réuni, décidera souverainement des formes de structures à donner au Parti.**

C'est pourquoi, il est urgent de doter le Parti d'instances politiques responsables à tous les niveaux de la pyramide.

Cette rénovation du Parti doit nécessairement s'effectuer sur la base de principes clairs, propres à garantir le succès de l'entreprise.

PRINCIPES

Ces principes sont les suivants :

1. — Retour à la base :

C'est-à-dire d'une part, en mettant fin au système actuel de la **cooptation et de la désignation** et, d'autre part en rendant la parole à la base du Parti pour lui permettre de désigner librement et démocratiquement ses responsables.

2. — Election des instances politiques du Parti à tous les niveaux :

C'est-à-dire que toutes les instances politiques du Parti, depuis la base jusqu'au sommet, seront désormais élues, donc responsables politiquement.

3. — Centralisme démocratique :

C'est-à-dire, entre autres principes sous-jacents :

a) *Démocratie interne*, liberté d'expression, de discussion et critique constructive dans le cadre du Parti.

b) *Discipline*, autocritique et soumission de la minorité à la majorité.

c) *Collégialité*, dans les décisions et la définition des modalités d'action, mais, une fois la décision prise :

— *Subordination* des institutions et des centres des décisions ;

— *Responsabilité ; collégialité* au niveau de la décision et *individuelle* au niveau de l'exécution.

d) *Hierarchisation* des instances élues entre elles, par la subordination des instances inférieures aux instances supérieures.

Tous ces principes sont d'égale valeur, interdépendants les uns des autres et s'impliquent mutuellement. Le respect de l'un passe par le respect des autres.



Soul cet ensemble de principes de fonctionnement du Parti pourra garantir la réalisation des aspirations des masses. En effet, un tel système permet d'une part à la **BASE militante** d'exprimer les sentiments du **PEUPLE** en toute objectivité et, d'autre part, au **SOMMET** d'en prendre acte et de disposer institutionnellement de tous les moyens pour appliquer les solutions retenues.

Ainsi, en définitive, ce système revient à faire exécuter par la **BASE** elle-même ses propres décisions, donc à lui faire réaliser ses propres aspirations, conformes aux aspirations profondes des **MASSSES** dont elle doit constituer le **lien naturel avec le SOMMET**.

A. — OBJECTIFS :

A. — Les objectifs.

Cette rénovation cependant n'est pas une fin en soi. Elle s'impose pour atteindre les objectifs de la Révolution, objectifs dont elle constitue d'ailleurs l'amorce.

Ces objectifs, selon leur nature, selon leur ampleur, selon leur complexité se déploient dans le temps, à des échéances plus ou moins rapprochées.

— A long terme, il s'agit de la réalisation des buts fondamentaux de la Révolution socialiste par la transformation radicale des structures politiques, économiques, sociales et culturelles du pays.

— A moyen terme il s'agit de doter le pays d'institutions politiques, administratives et judiciaires propres à faciliter la réalisation des objectifs de la Révolution et capables d'en sauvegarder les acquis.

Ainsi, cette rénovation du F.L.N. en tant que Parti Unique d'avant-garde au Pouvoir, en tant qu'instrument essentiel de la Révolution, en tant que première Institution du pays, apparaît elle-même aujourd'hui, comme étant la condition nécessaire à remplir, l'objectif primordial à atteindre dans des délais rapprochés.

Car, le Parti ne pourra être réellement efficace que dans la mesure où son organisation et son fonctionnement sont rationnels, c'est-à-dire fonctions de sa mission et son action orientée vers des objectifs précis dans leur contenu et définis dans le temps.

C'est pourquoi, il est nécessaire et urgent de revenir à la base afin de :

1. — DEGAGER UNE AVANT-GARDE :

C'est-à-dire faire émerger tous les éléments révolutionnaires du pays, qui sont passionnément engagés dans l'action quotidienne tendant à la réalisation des objectifs de la Révolution.

2. — ENCADRER LES ORGANES DE MASSES :

C'est-à-dire rendre celles-ci plus efficaces en les réorganisant sur la base des mêmes principes que ceux retenus pour la rénovation générale du Parti.

C'est ainsi que l'U.G.T.A. doit tendre à encadrer tous les travailleurs ; la J.F.L.N., les meilleurs, les plus politisés et les plus engagés parmi les jeunes ; le C.N.A.M., la totalité des anciens moudjahidine ; l'U.N.E.A., l'ensemble des étudiants ; les S.M.A., le maximum de jeunes et des tout jeunes.

Les Organisations de masses, non seulement seront réorganisées mais encore, leur action qui sera spécifiée davantage s'inscrira dans l'action générale du Parti auquel elles seront subordonnées, du fait même qu'elles constituent son moyen essentiel d'encadrement et de mobilisation

A côté des Organisations de masses, des corporations professionnelles et associations diverses seront progressivement encadrées et contrôlées (ainsi par exemple les écrivains, les artistes, les journalistes et autres membres de professions libérales, fonctionnalisées ou non... etc).

3. — REUNIR UN CONGRES :

Les deux actions précédentes permettront de réunir les conditions nécessaires à la convocation d'un Congrès sur la base de règles générales adoptées par une conférence Nationale des Cadres qui décidera par ailleurs de l'opportunité de la tenue préalable d'un précongrès.

Le Congrès sera appelé notamment à doter le parti d'instances supérieures élues.

Il décidera en outre des statuts du Parti et de son Règlement Intérieur.

Il débattrà et adoptera enfin, une Charte politique qui jettera les bases des futures Institutions du pays.



B. — RAPPEL DE QUELQUES DEFINITIONS

B. — Rappel de quelques généralités sur la structuration, le fonctionnement et les effectifs.

1. — Structuration :

Le Parti du F.L.N. est structuré comme suit :

- Cellule : plusieurs militants
- Kasma : plusieurs cellules
- Fédération : plusieurs kasma
- Commissariat national : plusieurs fédérations.

Les cellules sont organisées dans le cadre du **douar** pour les zones rurales et du **quartier** pour les zones urbaines ;

Les Kasma dans le cadre de la Commune ;

Les Fédérations dans le cadre de l'Arrondissement ;

Les Commissariats nationaux dans le cadre du Département.

Pour les grandes villes, notamment Alger des dispositions particulières qui seront communiquées en temps voulu apporteront des exceptions.

2. — Fonctionnement :

Afin que cela soit clair dans tous les esprits, il est utile de rappeler quelques définitions.

— *L'Assemblée* : L'Assemblée est une réunion de personnes.

— *L'Organe* : L'organe est une division, une structure individualisée du Parti. Ainsi, par exemple : une cellule, une kasma, une fédération... etc sont des organes.

— *L'Instance* : L'instance est un groupe composé de personnes élues au sein d'une Assemblée ou d'une Assemblée générale. Entre deux élections, l'instance dirige et représente l'organe dont elle est issue.

— *L'Assemblée générale* : L'Assemblée générale est une réunion d'instances, (assemblée générale de cadres), d'organes d'un même niveau ou de militants.

— *Le Comité* : Le Comité est une instance politique de délibérations.

— *Le Bureau* : Le Bureau est une instance politique d'exécution. Il est élu au sein du Comité.

Ces définitions étant rappelées le schéma théorique de fonctionnement peut être tracé ainsi :

a) *Au niveau de la Cellule* :

La cellule élit un comité de cellule qui remplit en même temps les fonctions exécutives d'un bureau en raison de l'effectif limité de la cellule.

b) *Au niveau de la kasma* :

— Les membres des différents comités ou les militants de l'ensemble des cellules d'une même kasma se réunissent et forment une Assemblée générale de la kasma.

— L'Assemblée générale de la kasma élit parmi ses membres un Comité de kasma.

— Le Comité de kasma élit en son sein un bureau de kasma.

c) *Au niveau de la Fédération*

— Les membres des différents Comités de kasma d'une même fédération se réunissent et forment l'Assemblée générale de la fédération.

— L'Assemblée générale de la Fédération élit parmi ses membres un Comité de fédération.

— Le Comité de fédération élit en son sein, le bureau de Fédération.

d) *Au niveau du Département* :

— Les membres des différents Comités de fédération d'un même département se réunissent et forment l'Assemblée générale du département.

— L'Assemblée générale du département élit parmi ses membres un Comité de département.

— Le Comité de département élit en son sein le bureau du département.

3. — *Les effectifs* :

Les effectifs par structures et instances se situent théoriquement entre les limites indiquées par le tableau suivant :

	Effectifs de la Structure	Effectifs du Comité	Effectifs du Bureau
Cellules	De 11 à 20	De 3 à 5	néant
Kasmas		De 20 à 50	De 5 à 6
Fédérations		De 30 à 75	De 5 à 8
Départements		De 40 à 100	De 5 à 12

Ces effectifs sont purement indicatifs, des instructions particulières relatives à chaque cas précis, seront fournies en temps voulu.

C. — PROCESSUS DE LA REORGANISATION

C. — Le processus de la réorganisation des structures.

Il est évident qu'une action visant ces objectifs à court terme devra se déployer selon tout un processus, qui va se développer en quatre phases :

1) — Renouvellement de l'adhésion

Il s'agit pour chaque intéressé, quels que soient son rang et sa responsabilité, et sans exception aucune, de faire par écrit un acte de foi en la Révolution en renouvelant sa demande d'adhésion au F.L.N. et en remplissant à nouveau une fiche individuelle de renseignements (1)

Cette formalité obligatoire pour tous ne devra en aucune façon être interprétée comme une contestation « a priori » de la valeur ou des mérites individuels. Elle constitue un contrôle objectif de la qualité politique de chacun.

C'est en fonction de ces renseignements que les cellules de base vont être reconstituées.

(1) Les modèles de la demande et de la fiche ainsi que les critères des candidats sont annexés à la présente circulaire.

2) — Mise en place des Commissions

La mise en place des Commissions de contrôle : (1)

Les renseignements recueillis seront successivement examinés par trois Commissions de contrôle hiérarchisées entre elles et qui sont :

- a) La Commission de contrôle du département ;
- b) La Commission de contrôle de la fédération ;
- c) La Commission de contrôle de la kasma.

Ces Commissions ont pour attribution :

1. — De vérifier, de contrôler et de se prononcer sur les dossiers d'adhésion ;

2. — De mettre sur pied des cellules de base ;

3. — De préparer et de superviser les élections successives des instances politiques de base à tous les niveaux.

Ces Commissions seront composées de membres répondant à des critères plus sévères que ceux exigés pour l'adhésion ou le renouvellement d'adhésion.

a) *La Commission de contrôle du département.* Elle sera installée et présidée par un responsable dûment mandaté à cet effet par le Responsable du Parti et qui aura pour mission de vérifier au préalable les fiches de renseignements des membres de la Commission eux-mêmes.

1. — Composition

Elle se compose comme suit :

— Un responsable de l'appareil central, dûment mandaté par le Responsable du Parti, président ;

— Un ou plusieurs membres du Parti ;

— Des responsables appartenant aux différentes Organisations de masses ;

— Un représentant de l'administration ;

— Un représentant de l'A.N.P.

2. — Attributions :

La Commission de contrôle du département a pour mission d'une part, de valider, d'ajourner ou, le cas échéant, de rejeter les décisions prises successivement par les Commissions de kasma puis par les Commissions de fédération ; d'autre part, de se prononcer en dernier

(1) Les critères des membres des Commissions de contrôle à tous les niveaux sont annexés à la présente circulaire.

ressort sur les recours, formulés soit par les commissions de kasma, soit par l'intéressé.

3. — *Décisions* :

Les décisions de la Commission de Contrôle du département ne peuvent être révisées que par un Organe central (1).

Néanmoins il est permis à celui dont la demande a été rejetée de solliciter le réexamen de son cas dans un délai de six mois après la première décision de rejet.

Après le rejet de trois recours successifs effectués de six mois en six mois auprès de la Commission de contrôle du département, ou de l'instance régulièrement compétente, la demande d'adhésion de l'intéressé pourra être classée après un ultime examen.

b) *La Commission fédérale* :

La Commission fédérale est installée par le Président ou un autre membre de la Commission de contrôle du département qui aura pour mission de vérifier au préalable la qualité de chacun de ses membres.

1. — *Composition* :

Elle se compose comme suit :

- Un membre ou un délégué dûment mandaté, de la Commission de contrôle du département, président ;
- Des membres du Parti ;
- Des responsables appartenant aux différentes organisations de masses ;
- Un représentant de l'administration ;
- Un représentant de l'A.N.P.

2. — *Attributions* :

La Commission de contrôle de la Fédération a pour mission de vérifier les décisions prises par les Commissions de kasma ainsi que, en premier ressort, de se prononcer sur les recours individuels.

3. — *Décisions* :

La Commission de contrôle de la Fédération peut soit approuver soit annuler la décision de la Commission de kasma.

Les décisions de la Commission de contrôle de la Fédération sont susceptibles de recours devant la Commission départementale sur appel du contestant qu'il s'agisse de la Commission de kasma ou de la personne intéressée.

(1) Des instructions seront données en temps utile à cet effet.

c) *La Commission de kasma :*

Elle est installée par le Président ou un autre membre de la Commission fédérale qui aura pour mission de vérifier au préalable, la qualité de chacun de ses membres.

1. — *Composition :*

Elle se compose comme suit :

— Un membre ou un délégué dûment mandaté de la Commission Fédérale, Président ;

— Des membres du Parti ;

— Des responsables appartenant aux différentes organisations de masses ;

— Un membre de l'A.P.C. ;

— Un représentant de l'A.N.P. s'il y a lieu.

2. — *Attributions :*

La Commission de Contrôle de la Kasma a pour mission d'examiner et de contrôler sur place les renseignements fournis par les demandeurs.

Il va de soi, que la priorité absolue est accordée à l'examen des dossiers des militants qui sont déjà structurés dans la Kasma, avant l'instruction des nouvelles demandes.

3. — *Décisions :*

Elle peut soit approuver la demande d'adhésion, soit la rejeter en motivant sa décision dans chaque cas et en la transmettant à la Commission de contrôle de la fédération pour un second examen.



Nota : Le quorum requis pour la validité des réunions des Commissions à quelque niveau que ce soit, est égal au deux tiers du nombre des membres, avec présence obligatoire pour le Président.



3) — **Formation des Cellules et ELECTIONS**

La formation des cellules et l'organisation des élections :

Une fois que les modalités de contrôle des fiches d'adhésion seront terminées dans l'ensemble — hormis bien entendu les cas litigieux qui seront tranchés progressivement, — les Commissions de Contrôle aux différents niveaux veilleront à la constitution de cellules de base.

Dès que l'effectif réglementaire aura été atteint, on procédera à la formation des cellules.

Dans les cas particulier des grandes villes : Alger, Annaba, Constantine et Oran, il peut y avoir plusieurs cellules dans un même quartier. En outre, et pour des raisons d'efficacité, il peut y avoir interposition d'un organe fonctionnel, intermédiaire entre les cellules et la Kasma. Cet organe qui sera calqué sur les subdivisions urbaines (arrondissements urbains) groupera plusieurs cellules.

Ce sera la Section de Kasma qui pourra ne pas être considérée comme une instance politique mais comme un simple relais entre la cellule et la kasma.

Du reste des précisions seront fournies ultérieurement à ce sujet et des instructions cas par cas, seront données chaque fois qu'un problème particulier se pose.

Ainsi, au fur et à mesure que les cellules de base sont constituées, les Commissions de Contrôle prépareront les élections successives des Comités de Cellules, des Comités de Kasma, des Comités de Fédérations et des Comités de Départements, ainsi que les élections des Bureaux.

*
**

— *Les candidatures aux différentes instances du Parti* seront soumises à des critères plus sévères que ceux exigés pour l'adhésion ou le renouvellement d'adhésion (1).

Cela s'impose du fait de la nécessité de doter l'appareil du Parti des instances les plus compétentes et les plus responsables.

— *Les élections seront organisées* à l'occasion d'assemblées ou d'assemblées générales solennelles pour l'élection de leurs comités respectifs. Elles doivent être minutieusement préparées, de façon à assurer un choix libre et conscient. La Convocation des membres des diverses assemblées doit se faire par avis écrits individuels, adressés aux intéressés, ainsi que par voie d'affiches et de publicité.

— *Le quorum* est fixé aux deux tiers des membres de l'assemblée élisante.

— *Le scrutin* sera secret.

— *Le dépouillement* qui sera fera sur la base des suffrages exprimés sera dûment contrôlé.

— *Les résultats* seront publiés et affichés.

*
**

Nota : Les élections à tous les niveaux porteront sur les postes suivants et dans l'ordre chronologique :

1. — Postes de membres titulaires de telle ou telle instance (membres chargés de tâches spécifiques et membres assesseurs) ;

(1) Cf. annexe relative aux critères.

2). — Postes de membres suppléants dans telle ou telle instance.

Les postes de membres suppléants dont le quota sera communiqué en temps voulu, sont destinés à combler les vides laissés par le ou les membres titulaires élus dans une instance supérieure.

Par ailleurs, en ce qui concerne le quota des candidatures par rapport aux postes à pourvoir, des précisions seront également fournies ultérieurement.



a) *L'élection du Comité de cellule :*

L'élection du Comité de cellule aura lieu après l'installation de la cellule, à l'occasion d'une assemblée spécialement prévue à cet effet. Elle se fera sous la direction et la responsabilité d'un membre de la Commission de Contrôle de la Kasma, ou d'un délégué dûment mandaté.

Le Comité de cellule sera composé de membres élus parmi les candidats à la majorité absolue.

Au besoin un second tour est organisé à la majorité simple pour compléter le nombre de membres du Comité de cellule.



b) *L'élection du Comité de Kasma :*

Elle se fera à l'occasion d'une assemblée générale prévue spécialement à cet effet, et dont la nature vous sera précisée ultérieurement (Assemblée générale des cadres ou des militants).

Cette assemblée générale se tiendra sous la direction et la responsabilité, d'un membre de la Commission de Contrôle de la Fédération ou d'un délégué dûment mandaté.



Le Comité de Kasma sera composé de membres élus parmi les candidats, dans les mêmes formes et conditions que pour le Comité de Cellule.

Le Comité de Kasma élit en son sein les membres du Bureau de la Kasma.

c) *L'élection du Comité Fédéral :*

Elle se fera à l'occasion d'une assemblée générale des membres des Comités de Kasma, spécialement prévue à cet effet et se déroulera sous la direction et la responsabilité d'un membre de la Commission de Contrôle du Département ou d'un délégué dûment mandaté.

Le Comité de Fédération sera composé de membres élus parmi les candidats dans les mêmes formes et conditions que pour le comité de Cellule.

Le Comité de Fédération élit en son sein les membres du Bureau de la Fédération.

d) *L'élection du Comité Départemental :*

Elle se fera à l'occasion d'une Assemblée générale des membres des Comités de Fédération spécialement prévue, à cet effet sous la direction et la responsabilité du membre de l'appareil central, désigné par le responsable du Parti.

Le Comité départemental sera composé de membres élus parmi les candidats dans les mêmes formes et conditions que le Comité de Fédération.

Le Comité du département élit en son sein les membres du Bureau du département.

4) — **L'Organisation des CONFERENCES**

L'Organisation des Conférences à tous les niveaux :

Dès que l'ensemble des instances ainsi élues auront été installées, des conférences de cadres seront organisées à tous les niveaux.

— *Au niveau de la kasma* : Assemblée générale des cadres de la kasma ou des militants.

— *Au niveau de la Fédération* : Assemblée générale des cadres de la Fédération, c'est-à-dire de l'ensemble des membres des Comités de kasma.

— *Au niveau du Département* : (1)

Assemblée générale des cadres du Département, c'est-à-dire de l'ensemble des membres des Comités de la Fédération.

— *Au niveau de la région* : (1)

Conférence régionale des cadres des départements de la Région. (Les Régions seront définies ultérieurement).

— *Au niveau National* : (1) :

Conférence nationale des cadres du Parti.

Les Conférences successives qui vont être ainsi organisées, auront pour objet dans une première phase d'enrichir, de préciser et de renforcer les connaissances générales de tous les militants sur :

— Les textes fondamentaux du Parti ainsi que ses Statuts et son Règlement Intérieur ;

— L'organisation du Parti et des Organisations de masses ;

— L'organisation de l'Etat et des divers services publics ;

— Les grands secteurs économiques, sociaux et culturels du pays.

Après ces travaux d'information, les conférences seront saisies principalement :

(1) Des instructions détaillées parviendront en temps voulu pour la préparation, le déroulement et l'ordre du jour des Conférences départementales, régionales et nationale.

- de l'étude de textes fondamentaux relatifs à l'activité nationale ;
- de suivre la préparation et le déroulement des Congrès des différentes organisations de masses.

En ce qui concerne plus spécialement la Conférence nationale, elle aura pour mission l'étude des conditions à réunir pour la tenue d'un Congrès national du F.L.N.

D. — LE CALENDRIER D'ACTION

Le processus engagé pour la réalisation de ces objectifs à court terme est enfermé dans des délais assez étroits, de nature à nous imposer un rythme accéléré dans nos activités.

C'est pourquoi, notre action au cours de l'année 1968 a été programmée en fonction de nos objectifs de délais impartis.

C'est ainsi qu'il a été prévu des étapes successives dans notre cheminement tout au long de l'année afin d'aboutir à la Conférence nationale des cadres prévue pour fin 1968.

1^{er} trimestre :

- Campagne d'explication.
- Renouvellement des demandes d'adhésion et des fiches de renseignements.

— Mise en place des diverses Commissions de contrôle à tous les niveaux : (Départements Fédérations kasma).

2^{me} trimestre :

- Opérations électorales à tous les niveaux ;
- Toutes les instances politiques élues auront été mises en place.

3^{me} trimestre :

— Tenue des premières conférences de cadres au niveau des kasma, des Fédérations et des Départements.

- Engagement des premiers travaux d'études.

4^{me} trimestre :

- Tenue des conférences régionales.
- Mise au point des travaux d'études.

— TENUE AVANT LA FIN DE L'ANNEE DE LA CONFERENCE NATIONALE DES CADRES DU PARTI.

Le calendrier des opérations et des activités, bien qu'ayant un caractère indicatif, doit être respecté autant que possible et par tous, afin de ne pas perturber l'ensemble des opérations prévues pour l'année.

Il appartient dès lors à chaque organe de régler ses propres activités sur le calendrier d'action proposé et de mettre un point d'honneur à être plutôt en avance qu'en retard sur le programme arrêté.

En tout état de cause, le processus ainsi tracé ne doit perturber en rien, le travail normal et les tâches quotidiennes des rouages du Parti, ni exclure d'éventuels débats ou campagnes nationales concernant les différents domaines de l'activité nationale.

CONCLUSION

Tel est le processus, retracé dans ses grandes lignes, de l'action décidée par le Pouvoir Révolutionnaire et tendant à la rénovation du Parti.

Mais les décisions, toutes les décisions, n'ont de valeur que dans la mesure où elles sont comprises de tous et parfaitement assimilées, puis effectivement, fidèlement scrupuleusement appliquées.

C'est pourquoi, il importe que tous les révolutionnaires authentiques, où qu'ils soient et quels que soient leur rang ou leur situation présente, se pénètrent profondément de la nécessité, de l'importance et de l'urgence de la tâche engagée.

Chacun donc, se doit de remplir consciencieusement et loyalement les missions si humbles soient-elles qui lui seront confiées dans le cadre de cette vaste entreprise

Chacun donc, se doit de bannir de son esprit, toute forme de subjectivisme, de négativisme ou de susceptibilité, en donnant lui-même, le meilleur exemple de discipline, de dévouement et d'engagement.

Tous ceux qui ont foi dans les vertus du F.L.N., ont l'impérieux devoir de participer activement et positivement à cette mission supérieure, pour que se dégage enfin, une avant-garde authentiquement révolutionnaire, passionnément engagée ; une avant-garde capable de donner des structures solides au Parti et de doter le pays d'institutions stables ; une avant-garde enfin, en mesure de guider le pays, sûrement et concrètement, vers la REALISATION DES OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE LA REVOLUTION SOCIALISTE.

Le Responsable du Parti,

Signé : A. KAID.

M O D E L E

- De renouvellement de demande d'adhésion ;
ou
- De nouvelle demande d'adhésion.

Je, SOUSSIGNE, (NOM, Prénoms et Adresse),

- Renouvelle ma demande (1)
- Demande.

(pour) (1) mon adhésion au Parti du Front de Libération Nationale.

Je vous adresse ci-joint, une Fiche de Renseignements me concernant et dont je certifie sur l'honneur, l'exactitude en acceptant à l'avance les conséquences qui découleraient d'une fausse déclaration.

Je m'engage sur l'honneur à me mettre loyalement et efficacement au service du F.L.N.

Je souscris sans réserve au programme du Parti ainsi qu'aux dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur et m'engage à les défendre passionnément et à les respecter scrupuleusement.

Je jure par Dieu, la Patrie et les Martyrs, de défendre en tous lieux et en toutes circonstances, la Révolution et ses options socialistes et de soutenir sans réserve le Pouvoir Révolutionnaire.

Fait à....., le.....

Signature :

**SE REFERER A LA FICHE
DE RENSEIGNEMENTS
DISPONIBLE DANS TOUS LES LOCAUX
DU PARTI**

LES CRITERES D'ADHESION

- 1) Etre de Nationalité algérienne et avoir 18 ans révolus ;
- 2) Avoir participé sans défaillance à la lutte de Libération Nationale dans le cadre de l'organisation F.L.N./A.L.N. ;
- 3) Etre engagé sans réserve et d'une façon passionnée envers la Patrie et la Révolution ;
- 4) Se conformer à l'Orientation Sociale du Parti et appliquer son Programme ;
- 5) Justifier d'une bonne moralité et d'une bonne réputation au sein des masses ;
- 6) Avoir un sens aigu de la responsabilité et de la discipline et appliquer scrupuleusement les dispositions des Statuts du Parti et de son règlement intérieur ;
- 7) Assister régulièrement aux réunions organiques ;
- 8) S'acquitter régulièrement de ses cotisations ;
- 9) N'avoir aucun lien avec des forces anti-nationales, anti-révolutionnaires ou anti-socialistes ;
- 10) N'appartenir à aucune autre formation politique.

Annexe N° 4

C R I T E R E S

— Des membres de Commissions de Contrôle aux divers niveaux.

et

— Des candidats aux élections dans les différentes instances du Parti.

*
**

A) — **CRITERE FONDAMENTAL** : Remplir pleinement les critères d'adhésion ;

B) — **CRITERES SUPPLEMENTAIRES** :

- 1) Etre engagé envers le Pouvoir Révolutionnaire en participant positivement et effectivement aux tâches quotidiennes de l'édification du pays.
- 2) Jouir de la confiance des masses.
- 3) Avoir une bonne formation générale, politique et organique en vue d'assimiler, d'expliquer, d'appliquer et de faire exécuter rapidement et correctement les directives reçues.
- 4) Avoir une solide expérience dans l'art de diriger et de comprendre les masses en disposant de certaines qualités humaines telles que l'autorité et le sens du respect d'autrui.

STATUTS PROVISOIRES DE FONCTIONNEMENT

P R E A M B U L E

Expression vivante de l'avant-garde révolutionnaire, dépositaire de la légitimité révolutionnaire, élément moteur de la Révolution et source naturelle du pouvoir, le FLN est la forme suprême d'organisation du peuple algérien.

Ses statuts, sa discipline, son organisation, sa vigilance sont les seuls garants de l'avenir et du succès de la Révolution Socialiste.

Le respect du principe de l'unicité du Parti, le fonctionnement harmonieux de tous les rouages, la nécessité de donner à toutes les instances une vie réelle, impliquent une adaptation organique et fonctionnelle en vue d'atteindre les objectifs assignés et notamment d'aboutir au congrès national du FLN dans les conditions les meilleures.

Cette adaptation organique et fonctionnelle devra permettre en même temps de réunir les conditions du redressement et de la consolidation de l'appareil vital du Parti et de stimuler l'épanouissement des organisations de masses.

✓ L'organisation des structures et le fonctionnement de l'appareil pour être efficaces et s'adapter à la phase transitoire en vue de la tenue prochaine du congrès, doivent nécessairement s'accompagner d'une adaptation des statuts du Parti et de son règlement intérieur de discipline.

Le Parti sera ainsi dans les faits et non pas seulement dans les textes, l'élément moteur, assumant pleinement son rôle et sa mission et capable de mener la Révolution vers la réalisation de tous ses objectifs à court et à long terme.

La nécessité de ces adaptations apparaît donc dans toute son urgence, compte tenu des tâches impératives et immédiates que doit entreprendre le Parti :

— La préparation et la tenue d'un authentique Congrès sur la base de principes clairement définis.

— Le fonctionnement harmonieux du principe du centralisme démocratique.

— La création d'un cadre à l'intérieur duquel viendront s'épanouir les organisations de masses.

— La recherche de la juste voie qui crée l'équilibre des relations entre les instances du Parti et de l'Etat.

C'est donc en fonction d'objectifs précis, de principes fondamentaux que sont conçues les transformations et adaptations qui s'imposent et des statuts adéquats, permettant de concrétiser d'une manière éclatante, la mise en place et l'utilisation effective d'un appareil vivant et dynamique, au service du peuple et de la Révolution.

CHAPITRE I

Article 1 :

Le Parti du FLN est l'organisation d'avant-garde du peuple algérien.

Sa devise est : « La Révolution par le peuple et pour le peuple ».

Issu du peuple, il est la force qui le dirige et l'oriente.

Son but est l'édification d'une société d'où sera bannie toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme, d'une société socialiste.

Article 2 :

Le Parti du FLN tire sa force des masses les plus déshéritées, paysannes et ouvrières, et des éléments des autres couches les plus engagés envers la révolution socialiste. Il est le guide du peuple dans le combat pour l'indépendance totale, le socialisme, la démocratie et la paix liée à l'exigence de la libération des peuples.

CHAPITRE II

LES MEMBRES

LEURS DEVOIRS ET LEURS DROITS

MEMBRES :

Article 3. — Peut être membre du FLN, tout Algérien ou Algérienne qui, en vertu des présents statuts, fait par écrit un acte de foi en la Révolution, demande son adhésion et remplit les critères contenus dans l'article 4 des présents statuts.

Article 4. — Pour être admis dans le Parti du FLN, il faut :

- a) Etre de Nationalité algérienne et avoir 18 ans révolus ;
- b) Avoir participé sans défaillance à la lutte de Libération Nationale dans le cadre de l'organisation FLN/ALN ;
- c) Etre engagé sans réserve et d'une façon totale envers la Patrie et la Révolution ;
- d) Se conformer à l'Orientation Socialiste du Parti et appliquer son Programme ;
- e) Justifier d'une bonne moralité et d'une bonne réputation au sein des masses ;
- f) Avoir un sens aigu de la responsabilité et de la discipline, et appliquer scrupuleusement les dispositions des Statuts du Parti et de son règlement intérieur ;

- g) S'engager à assister régulièrement aux réunions organiques ;
- h) S'engager à s'acquitter régulièrement de ses cotisations ;
- i) N'avoir aucun lien avec des forces anti-nationales, anti-révolutionnaires ou anti-socialistes ;
- j) N'appartenir à aucune autre formation politique.

Article 5. — L'admission a lieu dans les cellules du Parti. Elle est soumise à la ratification des commissions de contrôle de la kasma, de la fédération, du département.

Article 6. — Des commissions compétentes statuent et délivrent sur la base des conditions contenues dans les articles 3, 4 et 7, la carte de membre du Parti. Dans une première phase, la qualité de membre du Parti se confond avec celle de militant.

Article 7. — La qualité de membres du FLN est incompatible avec l'appartenance à une autre organisation politique.

DEVOIRS DES MEMBRES :

Article 8. — Tout membre du FLN a le devoir :

- a) de respecter scrupuleusement l'article 4 des présents statuts ;
- b) de connaître le programme et l'orientation du FLN ;
- c) d'appliquer les décisions du FLN et de se soumettre à la discipline du Parti ;
- d) de lutter pour le triomphe des objectifs de la révolution socialiste ;
- e) d'approfondir sa connaissance des principes du socialisme et de son application en Algérie ; d'utiliser toutes les possibilités qui s'offrent à lui pour élever constamment son niveau politique, idéologique et culturel ;
- f) d'assumer les responsabilités qui lui sont confiées et de militer activement au moins dans une organisation de masses existant dans le pays ;
- g) de servir d'exemple par son patriotisme, son travail, son dévouement, son esprit de sacrifice et de faire preuve de vigilance
- h) d'œuvrer et de veiller constamment à la cohésion et à l'unité du Parti et par là même, à l'unité révolutionnaire ;
- i) de pratiquer la critique et l'autocritique comme méthode d'amélioration constante du travail du Parti ;
- j) de combattre le régionalisme, le sectarisme et le travail fractionnel sous toutes ses formes.

Article 9. — Toute membre qui n'aura pas répondu à ses obligations statutaires, peut faire l'objet de sanctions allant jusqu'à l'exclusion du Parti par l'organisme auquel il appartient. Toutefois, l'exclusion n'est effective qu'après la décision du conseil de discipline et la ratification de l'instance supérieure compétente.

DROITS DES MEMBRES :

Article 10. — Tout membre du FLN a le droit :

- a) d'être élu aux organismes de direction du Parti ;
- b) d'élire les organismes de direction du Parti auxquels il appartient ;
- c) de critiquer librement, dans le cadre des instances régulières du Parti, les erreurs ou insuffisances de tout organisme ou membre du Parti, quelles que soient ses responsabilités et ses fonctions ;
- d) de contribuer, au sein de l'organisme auquel il appartient, à l'élaboration de la politique du Parti et de participer aux discussions et au vote ;
- e) d'adresser tout rapport ou document, par voie hiérarchique, aux organismes supérieurs ;
- f) de participer à la discussion chaque fois qu'une décision concernant son activité doit être prise et d'assurer sa défense personnellement ou par l'intermédiaire d'autres membres devant les organismes chargés de juger son activité ou son comportement.

Article 11. — Tous les membres sont égaux au sein du FLN. Le responsable, quelle que soit sa place dans la hiérarchie, est soumis aux mêmes devoirs et jouit des mêmes droits que le militant de base.

CHAPITRE III**Paragraphe 1****PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET STRUCTURES DU F.L.N.**

Article 12. — Le Parti du FLN est régi par les règles du centralisme démocratique, principe de fonctionnement qui allie la démocratie réelle, pour chacun de ses membres, à la nécessité d'une direction centralisée et à la discipline. Ses principes sont :

- a) retour à la base pour mettre fin à la cooptation et à la désignation permettant ainsi à la base de choisir librement et démocratiquement ses représentants ;
- b) Election des instances politiques à tous les échelons du Parti, de la base au sommet de la pyramide ;
- c) la responsabilité politique des directions élues démocratiquement, devant leurs mandants et devant le pouvoir révolutionnaire avec présentation de comptes rendus réguliers.
- d) la discussion libre à tous les échelons des problèmes posés. Cette discussion se déroule sur la base des principes librement acceptés lors de l'adhésion. Après discussion, la minorité se soumet à la décision de la majorité et doit l'appliquer même si elle n'est pas encore convaincue ;
- e) les décisions ou résolutions prises par les organismes supérieurs

du Parti doivent être exécutées et appliquées par tous les organismes inférieurs qui le composent ainsi que par tous les membres ;

f) le respect de la hiérarchie est obligatoire ;

g) la critique et l'autocritique, sans considération de personne, dans tous les organismes du Parti sont de règle. Elle constituent une méthode d'amélioration du militant, donc du renforcement du Parti, plus généralement : la reconnaissance des erreurs et défauts est le signe, non de la faiblesse, mais de la force et de la stabilité du Parti.

Paragraphe 2

STRUCTURES TERRITORIALES

Article 13. — La base territoriale naturelle du FLN est le territoire national algérien.

Sa structure organique comprend :

— La cellule organisée sur une base territoriale par douar ou quartier.

La cellule d'entreprise organisée sur la base de la nature de l'entreprise. Le mode de constitution, le rôle, les limites, les prérogatives et les rapports de la cellule d'entreprise sont définis dans les principes de fonctionnement relatifs aux cellules d'entreprise.

L'adhésion au Parti se fait à partir de la cellule du douar ou du quartier.

— La Kasma par commune.

— La Fédération par arrondissement.

— Le Département.

Pour les grandes et moyennes villes, la section de kasma s'interpose entre la cellule et la kasma. La section de kasma n'est pas une instance politique.

Paragraphe 3

STRUCTURES ORGANIQUES

Article 14. — Dans le cadre de la ligne du FLN, les organismes du Parti ont toute initiative dans les questions locales.

Article 15. — La structure du Parti est la suivante :

a) Pour chaque quartier ou douar : L'assemblée de cellule, le comité de cellule.

b) Pour la commune : Le Comité de kasma, le bureau de kasma.

c) Pour l'arrondissement : Le Comité fédéral, le Bureau fédéral.

d) Pour le département : le Comité départemental, le Bureau départemental.

LA CELLULE

Article 16 :

a) La cellule est l'organisme de base et le centre d'activité principal. Les nouvelles cellules sont constituées par les commissions de contrôle aux différents niveaux.

b) La cellule se compose de 11 à 20 membres. Le rôle de la cellule exige de ses membres des qualités indispensables qui font de chacun un bâtisseur de l'édifice socialiste. Elle est le lien du Parti avec les masses.

c) Une fois l'effectif réglementaire atteint, la cellule élit démocratiquement son comité sous la présidence d'un membre de la commission de contrôle de la kasma ou d'un délégué dûment mandaté. Le comité de cellule dirige le travail de la cellule, le répartit entre ses membres. Le comité de cellule est responsable devant la cellule.

Articl 17. — Les devoirs de la cellule sont :

— L'accomplissement des tâches, la propagation des décisions du Parti au sein de la population par une explication systématique, la diffusion de la presse et des publications du Parti ;

— La formation et la culture des membres du Parti et des travailleurs de l'entreprise ;

— La mobilisation des masses dans l'accomplissement des tâches d'édification du pays ;

— L'étude et la défense des objectifs de la révolution socialiste.

LA KASMA

Article 18. — La plus haute instance du Parti, à l'échelle de la kasma, est le comité de kasma.

Le Comité de kasma est élu parmi les membres des comités des cellules, réunis en assemblée générale, spécialement à cet effet, sous la présidence d'un membre de la commission de contrôle de la Fédération ou d'un délégué dûment mandaté.

Cette Assemblée générale électorale peut être élargie à tous les militants selon l'importance de la kasma.

Le Comité de kasma élit en son sein le bureau de kasma. Il discute de tous les problèmes posés par le Parti. Il entend et ratifie les rapports du Bureau de kasma.

Article 19. — Le Bureau de kasma exécute les directives des instances supérieures et les décisions du Comité de kasma. Il dirige tout le travail du Parti sur son territoire. Il réunit le Comité de kasma au moins une fois par mois.

Article 20. — En matière d'organisation, il sera tenu compte des particularités de certaines régions, sur les plans géographique, économique et démographique.

LA FEDERATION

Article 21. — La plus haute instance à l'échelle de l'arrondissement est le Comité fédéral. Il est élu parmi les membres des comités de kasma, réunis en assemblée générale spécialement à cet effet, sous la présidence d'un membre de la commission du département ou d'un délégué dûment désigné. Le Comité fédéral élit en son sein le bureau fédéral.

Le Bureau fédéral réunit une fois par mois le comité fédéral. Des sessions extraordinaires du comité fédéral peuvent être convoquées par le bureau fédéral sur son initiative ou à la demande de la majorité des bureaux ou des comités des kasma de la Fédération.

Article 22. — Le Bureau fédéral exécute les directives des instances supérieures et les décisions du comité fédéral. Il dirige le travail du Parti dans l'arrondissement. Il est responsable devant le comité fédéral.

LE DEPARTEMENT

Article 23. — La plus haute instance du Parti à l'échelle du département est le Comité départemental. Il est élu parmi les membres des comités fédéraux, réunis en assemblée générale spécialement à cet effet, sous la présidence d'un membre de l'appareil central, désigné par le responsable du Parti.

Le Comité départemental élit en son sein le Bureau départemental.

Le Comité départemental se réunit obligatoirement au moins une fois par mois. Des sessions extraordinaires du Comité départemental peuvent être convoquées par le Bureau départemental, sur son initiative ou à la demande de la majorité des bureaux ou des comités des Fédérations du département.

Article 24. — Le Bureau départemental exécute les directives de la direction du Parti et applique les décisions du Comité départemental. Il dirige le travail du Parti dans le département. Il est responsable devant la direction du Parti.

CONFERENCES

Article 25. — Une fois l'étape de dégagement d'une avant-garde et de démocratisation des structures terminées, des conférences de cadres sont organisées :

- Au niveau de la Kasma ;
- » » Fédéral ;
- » » Départemental ;
- » » Régional ;
- » » National.

Article 26. — Les conférences enrichissent, précisent et renforcent les connaissances générales des cadres sur les textes fondamentaux du Parti. Elles étudient les textes relatifs à l'activité nationale et suivent la préparation et le déroulement des congrès des organisations de masses prévus.

Article 27. — La conférence nationale des cadres du Parti aura notamment pour mission l'examen des conditions nécessaires à la tenue du Congrès national du FLN, lequel pourra être précédé, éventuellement de précongrès.

Article 28. — Le Congrès, instance suprême du pays, décide souverainement des formes de structures à donner au Parti. Il élit les instances supérieures. Il arrête les statuts du Parti et son règlement intérieur. Il adopte, après délibérations, une charte politique.

Article 29. — Les structures du Parti devant être l'émanation des délibérations du Congrès national, les dispositions des présents statuts ne sauraient avoir qu'un caractère provisoire.

2° CONFERENCE NATIONALE DES PRESIDENTS DES ASSEMBLEES POPULAIRES COMMUNALES

5, 6, 7 et 8 février 1968

La réunion des présidents des Assemblées populaires communales d'Algérie les 5, 6, 7, 8 et 9 février dernier a pris l'allure d'une réunion « *d'Etats généraux* ». Aux rapports de synthèse, sorte d'exposé complet de la situation économique, sociale, administrative et culturelle..., de chacun des 15 départements Algériens, certains rapporteurs comme celui du département d'Alger ont préconisé la création d'une cour des comptes, d'un conseil économique et social et même la création d'une commission composée « de militant éprouvés » « chargés d'étudier la réforme de la constitution ou mieux l'élaboration d'une nouvelle constitution ». (*El Moudjahid* supplément du 7 février 1968, p. 2 col. 4).

La *Revue Algérienne*, au lieu de publier quelques extraits significatifs de chacun des 15 exposés, comme l'on fait le quotidien National *El Moudjahid* pendant toute la durée de la conférence des A.P.C. ou la *Revue des collectivités locales* (dans son numéro de janvier-février-mars 1968), a préféré, au risque de paraître incomplète et d'encourir des critiques, publier *in extenso* les rapports du département d'Oran, du département de Tiaret et enfin de la Saoura.

Pourquoi ce choix ? Dès l'abord nous avons choisi comme critère la publication de trois exposés d'une même région économique-administrative. L'ancien constantinois a été rapidement éliminé car le gouvernement a consacré deux conseils des Ministres, l'un en Novembre 1966 à Ouargla pour étudier les problèmes du sud et particulièrement ceux des Oasis, l'autre en Février 1968 à Batna (Aurès). Pour les Aurès le gouvernement a défini un vaste programme triennal et affecté un budget de 400 millions de DA (soit 40 milliards d'anciens francs). La région d'Alger a été laissée de côté car elle n'a pas d'arrière-pays « saharien ». Ne restait donc que l'ancienne igamie d'Oran qui renferme les départements de la Saoura et de Saïda qui sont les plus sous-développés d'Algérie.

La *Revue Algérienne* publie les rapports d'un département du Tell, relativement riche (Oran), d'un département des Hauts plateaux, pauvre (Tiaret) et d'un département du sud, déshérité (La Saoura) pour faire ressortir les problèmes qui se posent à une même région. En outre ils peuvent servir comme documentation à toute recherche socio-économique.

A ces rapports, nous avons joints les résolutions, fort remarquables, adoptées à l'issue de la réunion des Présidents des A.P.C..

A. B.

RAPPORT GENERAL

présenté

**par les Présidents d'Assemblée Populaire Communale
des Communes du Département d'Oran**

Au nom des 56 communes du département d'ORAN, nous saluons la deuxième conférence nationale des Présidents d'APC et lui souhaitons le plus grand succès dans ses travaux. Depuis près d'un an notre action s'insère dans l'évolution de la situation que le pays connaît depuis le 19 juin 1965, date à laquelle la Nation a amorcé sa véritable marche en avant.

La situation qui avait empiré au point de devenir critique a retenu particulièrement l'attention du gouvernement qui s'est attelé à la tâche dans le but d'assurer la sécurité intérieure, la stabilité gouvernementale, la relance économique et la réorganisation des structures de l'Etat.

La politique pétrolière allant de la prospection au forage au transport et à la commercialisation, la construction de complexes pétrochimiques et sidérurgiques, la nationalisation des mines, la création des banques nationales, ainsi que les décisions radicales tendant à la nationalisation des sociétés étrangères, toutes ces mesures sont comprises comme d'heureuses initiatives en vue d'asseoir une politique économique et financière indépendante.

Avec le 5 février, a commencé la mise en place de nouvelles institutions. C'est ainsi que les élections des Assemblées Populaires Communales ont permis à la commune cellule vivante de gérer directement ses affaires sur des bases démocratiques, faisant de l'élu communal son seul représentant authentique, chargé de défendre ses intérêts légitimes.

Dans la toute dernière période, l'Assemblée Départementale, Economique et Sociale, regroupant les Présidents des APC constitue une phase transitoire vers l'institution de l'Assemblée définitive au niveau départemental.

Il faut espérer que sera maintenue cette volonté de décentralisation. La voie ainsi tracée pour l'édification de l'Etat ne pouvait que provoquer des inquiétudes chez ceux qui tentent de faire fi de la volonté populaire et de la légalité.

C'est ainsi que la récente tentative de rébellion des 14 et 15 décembre, n'eut aucun écho parmi la population qui demeura dans le calme absolu et consciente du danger couru, désapprouva les événements d'El-Affroun, en condamnant sévèrement ceux qui ont voulu porter atteinte à l'unité de l'armée et à celle de la Nation.

L'ANP qui a fait montre de vigilance et d'un sens aigu du devoir ne saurait, en aucun cas, nous en sommes convaincus, servir d'instrument à des aventuriers. Le discours présidentiel du 5 janvier l'a d'ailleurs souligné avec force.

Dans un autre domaine, le Parti jusque là mal encadré n'a pas été en mesure d'exercer un ascendant certain sur la population et par conséquent de jouer pleinement son rôle.

Repris en main grâce à une meilleure restructuration, il pourrait alors reconquérir le terrain perdu, attirer à lui les meilleurs militants et contribuer efficacement à l'œuvre de redressement.

Par ailleurs, si dans l'ensemble l'action de l'UGTA nous a aidé quelque peu à régler certains problèmes sociaux, il faut noter qu'à l'instar du Parti, au niveau de la base, un choix plus judicieux des responsables locaux permettra d'obtenir une meilleure organisation et une clarification de l'action.

Mais pour une meilleure coordination de toutes nos actions certains responsables devraient se départir d'une attitude héritée d'un syndicalisme classique qui consiste à prêcher la revendication permanente et à instituer consciemment ou inconsciemment une lutte des classes.

Enfin, la réforme agraire annoncée par le Président, suscite quelques espoirs parmi les petits fellahs, quand il affirme que la terre doit revenir à ceux qui la travaillent.

Une redistribution rationnelle des terres serait de nature à inciter les travailleurs à rejoindre leurs communes respectives. En résorbant une partie du chômage actuel, ce retour permettrait à ces fellahs de s'adonner à leur travail et de se fixer définitivement.

Si, aujourd'hui, une réforme agraire est à l'ordre du jour c'est parce que l'agriculture connaît de graves difficultés.

De nos constatations quotidiennes, il ressort que tout le monde escomptait une réforme agraire qui devait se traduire par l'accession à la propriété du petit fellah et de l'ouvrier. L'autogestion considérée comme un grand pas vers la révolution agraire, n'a pas atteint tous ses objectifs.

Contrairement à sa définition, le domaine autogéré agricole constitue un secteur économique qui ne se gère pas lui-même. Certes, l'ouvrier agricole a besoin de guides et de conseillers. En lui prodiguant une assistance qui se voulait trop étroite, n'a-t-on pas paralysé l'autogestion ?

Une autre contradiction se situe dans la lourdeur des rouages desquels émane le comité. Il s'agit d'une élection au 3ème degré qui évince les meilleurs, pour des motifs divers : corps électoral insuffisamment averti, népotisme, intrigues des candidats présidents. L'ouvrier lui-même n'est pas fixé sur sa qualité. Est-ce un salarié ? Est-ce un co-exploitant ? Paradoxalement, il ne jouit pas des avantages accordés aux ouvriers.

Ainsi disparaissent le sérieux et la discipline au détriment de la productivité et de la rentabilité.

Comment ne pas citer aussi l'insuffisance des cadres techniques, les formalités administratives, le personnel pléthorique la mauvaise gestion de différents organismes etc...

L'utilisation irrationnelle du matériel aboutit souvent à une immobilisation d'une grande partie du parc.

La diversité des marques entraîne des difficultés en cas de réparations. Celles-ci sont effectuées obligatoirement dans les ateliers de l'UMA et reviennent toujours très cher. Enfin, les fonds d'amortissement n'étant pas constitués, le renouvellement du matériel s'avère difficile.

Le support technique, administratif et financier est souvent dépassé par l'important problème de l'agriculture, tout cela a mené à une production allant diminuant dans des proportions alarmantes. Ce déficit est aggravé par une mauvaise commercialisation.

Toutes les études des communes tendent à montrer que CORE et CORA n'ont pas la confiance des comités de gestion : leur sont reprochés notamment le manque de dynamisme, le manque de sens commercial, le manque de prévoyance et parfois même des opérations peu régulières.

De surcroît, la coordination avec les services qui établissent les plans de culture n'est pas assurée.

On aboutit ainsi au déséquilibre de l'approvisionnement de nos marchés en légumes.

A l'exportation, les mêmes tares se retrouvent et empêchent notre agriculture de reconquérir sa position sur le marché international.

Les maux de l'autogestion peuvent se résumer ainsi :

- Désorganisation et précarité du système de financement,
- Insuffisance de l'équipement,
- Pénurie et indigence des cadres techniques et administratifs,
- Mauvaise commercialisation,
- Dégradation de la moralité,

- Déséquilibre dans l'étendue des domaines et mauvaise répartition de la main-d'œuvre,
- Horaire de travail inadapté à l'agriculture,
- Bureaucratie et lourdeur des rouages,
- Multiplicité des tutelles plus ou moins officielles, telles sont les insuffisances essentielles relevées en toute objectivité.

Pour essayer de remédier à cette situation et afin de rentabiliser l'agriculture principale composante de l'économie nationale, il faudrait :

— Veiller à exploiter rationnellement la terre par un redécoupage des domaines trop étendus, par le choix des cultures et des façons culturales, par la multiplication des travaux de petite hydraulique, par la promotion de l'élevage qui fournira l'humus dont la terre a besoin ;

— Dans le domaine de la main-d'œuvre, procéder à la rééducation civique et professionnelle du travailleur et pratiquer une politique d'intéressement de celui-ci, réduire les effectifs pléthoriques,

— Assurer la standardisation du matériel dont l'emploi devra être rationalisé.

D'autre part, en ce qui concerne les organes de l'autogestion, il conviendrait d'alléger les rouages et de bien situer son organe de contrôle, à seule fin d'éviter les intrusions intempestives d'autorités plus ou moins compétentes.

Ici, il serait souhaitable que les textes d'application de l'article 138 du Code Communal interviennent rapidement.

Enfin, les procédés de commercialisation devraient être repensés en fonction des besoins des marchés national et international.

La commune en premier lieu, pâtit de cet état de choses.

Les redevances, en particulier l'eau et la taxe foncière, ne sont pas acquittées.

Les déficits de la production nuisent au développement local et entraînent l'exode des populations rurales vers les gros centres où le nombre des chômeurs s'accroît.

*
**

L'agriculture comprend aussi un secteur privé important et une masse de petits fellahs, qui, malgré l'effort gouvernemental dans le domaine des prêts d'équipement, restent en marge du secteur moderne.

Certaines mesures d'urgence doivent être prises en leur faveur.

Promulgation des textes appropriés permettant à la commune la création et la mise en place des coopératives de production et de commercialisation (article 14 du code communal).

Mise en application d'un programme de rénovation des sols.

Implantation de pépinières.

*
**

La seconde composante de l'économie de nos communes, l'industrie, connaît quant à elle une régression sensible.

La plupart des entreprises autogérées subissent les effets d'une gestion oublieuse des principes d'une saine économie et accordent plus d'importance à l'aspect social de l'exploitation qu'à sa rentabilité, ce qui a entraîné une baisse de production allant jusqu'à 40 pour cent voire même la fermeture pure et simple de l'entreprise.

En outre, la centralisation opérée par l'autorité de tutelle ne constitue pas une solution au problème de l'assistance à ce secteur et crée souvent des difficultés nouvelles.

Parfois la tutelle est exercée par une autorité qui n'a rien à voir avec l'industrie : telles les usines de tartre, produit à utilisation industrielle, qui se trouvent sous le contrôle de l'UCVO chargée de la commercialisation des vins.

Ce secteur souffre des mêmes insuffisances et difficultés soulevées à propos du secteur autogéré agricole, auxquelles il convient cependant d'ajouter :

— L'absence de fonds de roulement.

— Les difficultés d'écoulement dues au manque de mesures de protection et à la dépréciation de la qualité des produits.

— L'absence des grands marchés, tels les marchés publics pour les grandes unités industrielles autogérées.

— Le matériel qui se dégrade faute d'entretien, qu'il s'agisse de la force motrice ou du matériel de production, constitue un grave problème qui ne peut être laissé à la seule initiative de l'entreprise : l'intervention de l'Etat est indispensable.

— Sur le plan financier, les unités industrielles ne peuvent compter sur l'aide efficace des établissements bancaires, ni sur la CAD dont le rôle en matière de financement de ces entreprises est nul.

Quelques chiffres : 23 entreprises autogérées dont le chiffre d'affaire est de 2 milliards 500.000 anciens francs emploient 2.000 personnes ; leur production représente le 50 pour cent de leur capacité. Ces unités sont endettées à 70 pour cent de leur patrimoine.



Quant au secteur étatisé, toutes ses entreprises mènent une vie indépendante, en tout cas sans relations avec la commune.

Ce que nous pouvons en dire, c'est qu'assez souvent elles posent des problèmes à celle-ci, sur le plan de l'emploi.

Après une longue période de réticence, on peut noter actuellement une nette remontée de la confiance dans le secteur privé, où il a été créé en moins d'une année une trentaine d'entreprises employant près de 1.000 salariés et totalisant un investissement d'un milliard d'anciens francs.

Cependant, pour permettre une relance sérieuse, il serait souhaitable :

— de préciser le secteur qui est laissé aux privés en délimitant comme le prévoit l'ordonnance portant code des investissements, les secteurs appelés vitaux et réservés au capital national privé dans l'effort national de développement. En effet, l'Etat ne peut tout entreprendre et un certain nombre d'activités mineures pourraient être laissées à l'initiative privée.

— de faire renaître la confiance d'une manière pratique en appliquant les garanties prévues par le code des investissements.

— d'élaborer une politique de crédits à des taux d'intérêts non prohibitifs, d'ouvrir aussi les marchés publics en priorité aux entreprises industrielles privées installées en Algérie (usines Ducros) et enfin d'associer étroitement la commune à l'élaboration et à l'exécution du plan national de développement pour lui permettre de catalyser et orienter l'effort local de développement.

En ce qui concerne les petites unités d'intérêt local, les plus viables d'entre elles devraient être mises à la disposition de la Commune sur le territoire de laquelle elles sont implantées.

Pour les entreprises de moyenne importance, elles seront dotées d'un comité de gestion dont les rouages auront été simplifiés pour en augmenter l'efficacité. Sur ces unités, la tutelle communale s'exercerait avec rigueur ; en particulier les décisions financières ne seraient exécutées qu'après approbation par les autorités locales.

Avec la commune qui est le pouvoir le plus proche et qui peut beaucoup plus facilement toucher les responsables à tous les niveaux beaucoup de difficultés trouveraient des solutions rapides.

Enfin, les sociétés nationales devraient garder un contact étroit avec la collectivité locale à qui seraient communiqués d'une manière permanente les éléments concernant les mouvements de main-d'œuvre et l'investissement social.

Il a été constaté que de nombreuses unités restent fermées.

Les unes sont en état de marche d'autre demandent une reconversion, d'autres enfin, ont subi des dégâts plus ou moins graves. Toutes se dégradent lentement mais sûrement. Plutôt que d'assister impuissants à la disparition de ce capital précieux, ne serait-il pas plus sage de les attribuer aux communes, qui devront en assurer une exploitation rentable sous la forme la plus avantageuse et dans des conditions à déterminer.



La vie économique de toutes les communes du département conditionne l'activité du port d'Oran, ce port qui était l'un des plus grands ports de la Méditerranée et qui n'est plus aujourd'hui qu'un vaste plan d'eau, le plus souvent inoccupé et dont les installations magnifiques restent inutilisées.

Le nombre de navires ayant relâché au port passe de 248 en 1961 à 133 en 1967. Le tonnage de marchandises importées qui était de 116.906 tonnes en 1961 n'est plus en 1967 que de 76.665 tonnes. Celui des marchandises exportées était de 87.331 tonnes, il n'est plus en 1967 que de 60.883 tonnes.

Ainsi tant au point de vue rotations de navires que des importations ou des exportations, le trafic du port d'Oran a fortement diminué depuis 1961. Ce qui semblait être une crise passagère est bien devenu une réalité économique.

Certes, il existe des causes générales qui ne sont pas particulières au port d'Oran. Le départ d'une population grosse consommatrice de biens d'importation, ainsi que le départ de l'armée française, ont entraîné une diminution notable des importations pour toute l'Algérie.

En outre, la politique d'austérité suivie par le gouvernement, freine ces mêmes importations.

Au point de vue exportations, le ralentissement de l'activité économique et la désorganisation de certains circuits commerciaux sont la cause d'une baisse générale du trafic.

Ces tendances générales ne pourront être renversées que par un développement de l'activité économique sur le plan national.

Cependant, alors qu'il serait normal de constater une baisse d'activité de l'ensemble des ports algériens, il apparaît que les ports d'Alger et de Mostaganem on vu leur activité maintenue et même s'accroître dans une forte proportion.

Il y a donc, en dehors des causes générales de baisse d'activité, des causes spéciales au port d'Oran.

Il apparaît que les circuits commerciaux traditionnels ont été détournés pour de multiples causes.

Tout d'abord,

AU PROFIT DU PORT D'ALGER :

La politique de centralisation de la délivrance des licences d'importation et le fait que ces délivrances sont subordonnées à de nombreuses démarches dans le service du ministère intéressé, font que dans la pratique, les licences sont attribuées dans une proportion très importante à des importateurs d'Alger ou ayant des bureaux à Alger.

Le même phénomène se produit avec des groupements d'achats qui sont tous établis à Alger et qui sont constitués par une direction à forte majorité algéroise.

Les commandes d'Etat, en dehors peut-être de certains approvisionnements en ravitaillement par l'ONACO, passent par Alger, même lorsque le port de débarquement le plus proche se trouve être Oran. C'est ainsi que le matériel de forage et le matériel spécial pour les chantiers sahariens sont souvent acheminés par Alger.

Certains trafics traditionnels par le port d'Oran ont été purement et simplement détournés.

Oran était un port exportateur de mulets et de chevaux de boucherie ; depuis 1963, ces bêtes ne sont plus exportées par Oran mais seulement par Alger.

L'exportation par Oran étant interdite, sous prétexte qu'il n'y aurait pas de surveillance vétérinaire possible. Cet argument n'est pas convaincant lorsque l'on sait qu'il existe un vétérinaire du port, une direction départementale des Services Vétérinaires et un praticien à Oran.

De même, Oran exportait des viandes, en particulier de mouton. L'Algérie a repris l'exportation des carcasses de moutons depuis cette année mais les abattoirs d'Oran n'ont pas été agréés pour l'exportation, les ovins de l'Oranie sont expédiés à Alger pour être exportés.

AU PROFIT DE MOSTAGANEM :

ORAN était un port exportateur de primeurs.

Pendant la guerre, les primeurs et les agrumes de Mohammadia ont été expédiés par Mostaganem uniquement pour des raisons de sécurité.

Depuis 1962, malgré les différentes interventions de la Préfecture auprès des Services Agricoles compétents, les primeurs passent toujours et uniquement par Mostaganem.

Certes, les services intéressés évoquent une question de prix de revient, la distance entre Mohammadia et Mostaganem étant de quelques kilomètres inférieure à la distance Mohammadia-Oran.

Cependant, dans toutes les campagnes précédentes, nous avons assisté à un encombrement des quais de Mostaganem qui ne pouvaient manipuler toutes les quantités d'agrumes reçues, ce qui a entraîné des doubles manipulations et des pertes de marchandises.

Il y aurait lieu d'imposer aux services agricoles une répartition des tonnages entre les deux ports de façon à éviter les pertes de temps et l'encombrement des quais.



Faut-il rappeler par ailleurs, qu'un certain nombre de navires entraient dans le port d'Oran uniquement pour faire escale, se ravitailler ou subir des réparations. A l'heure actuelle il n'entre plus aucun navire de cette catégorie dans le port d'Oran. Ceci est dû à l'élévation des tarifs qui font que les ports étrangers de la Méditerranée sont beaucoup mieux placés qu'Oran et au fait qu'il n'existe plus de chantier de réparation.

D'autre part, les navires de croisière ne sont pas attirés par Oran, faute d'activités touristiques pouvant les inciter à y faire escale.



Qu'Oran était un port de pêche très important, mais qu'en 1962 il a connu comme tous les autres ports le départ d'un certain nombre de navires de pêche. Depuis, l'état de la flotille est resté stationnaire en nombre :

— Chalutiers	4
— Ring nets	22
— Lampareau	1

Il n'y a pas de renouvellement du matériel et l'entretien est très difficile faute d'ateliers de réparation suffisants. Dans ces conditions, alors que les fonds se sont repeuplés, les apports de poissons vont en diminuant.

Il conviendrait, là encore, d'entreprendre un travail de longue haleine de modernisation et de renouvellement de la flotille ainsi que la formation professionnelle de marins pêcheurs.

L'étude des difficultés que connaît le port d'Oran fait apparaître un phénomène économique qui semble s'étendre à tous les secteurs.

A la suite d'une centralisation administrative très poussée, due à de multiples causes, il s'est produit une concentration de tous les agents économiques importants autour d'Alger. Cela entraîne un développement d'une région au détriment des autres régions.

Cela est en contradiction avec les objectifs du Conseil de la Révolution et du Gouvernement qui misent sur un développement harmonieux du pays.

L'Algérie ne peut sans répercussion grave sur l'économie nationale, laisser mourir un port qui dessert tout l'ouest du pays, et qui, après tout est un patrimoine national que nous nous devons de faire vivre.



L'activité du port d'Oran conditionne cette importance de l'activité économique de nos communes que représente le commerce qui est une source de revenus importants pour les finances locales.



Dans le domaine des approvisionnements en denrées de première nécessité, aucune difficulté majeure n'est à signaler sauf en ce qui concerne les thés de qualité supérieure dont la pénurie prolongée donne libre cours à une spéculation très active.

Ceci dit, on peut avancer que l'année 1967 qui s'est terminée par un bilan nettement positif, a été l'année de l'affermissement de la politique des prix amorcée en 1966, par un élargissement du champ d'application de la gamme des produits et services réglementés (papeterie et fournitures de bureaux, miel, bois, beurre, débits de boissons, hôtels et restaurants de tourisme, etc...).

Le plus souvent les prix ont une certaine tendance à la hausse. Le système tant souhaité de la réglementation de la fixation de marges bénéficiaires ou bien de l'homologation des prix tant à la production qu'à l'importation, aura pour effet de freiner, dans une large mesure, leur montée.

Toujours dans le même ordre d'idées, il semble qu'il serait réellement opportun d'envisager la possibilité d'étendre ce système de la réglementation aux commerces de l'appareillage radio et optique, électro-ménager, ameublement, quincaillerie, complétant ainsi la gamme des produits les plus demandés par le consommateur.

En ce qui concerne maintenant le secteur des fruits et légumes, dans le but d'aboutir à une uniformisation des prix et d'agir sur les fluctuations, le principe de la taxation sur l'ensemble du territoire national, pourrait constituer une solution.

**

Les circuits de distribution sont généralement assez bien ravitaillés ; cependant quelques ruptures de stocks sont à signaler concernant des denrées alimentaires de première nécessité.

D'autre part, dans le cadre des attributions des licences d'importations, il serait souhaitable de mettre en vigueur par l'autorité supérieure, l'application de la décentralisation de ce système, prévue par un décret pris en 1965 et instituant des commissions régionales. Une telle application ne peut indéniablement que faciliter la répartition des licences en tenant compte des besoins réels de chaque région.

**

A l'exception d'un manque persistant de thé de qualité supérieure, aucune difficulté particulière n'est à signaler en ce qui concerne les denrées dont l'O.N.A.C.O. détient le monopole de commercialisation. Nous signalons cependant que cet office représente un échelon de plus dans la grande échelle des intermédiaires. Il est nécessaire de réétudier ses marges bénéficiaires de telle façon qu'elles ne se répercutent pas sur le consommateur.

L'avis 49, s'il a eu un effet bénéfique sur les devises, a mis cependant les industries et le commerce dans une situation difficile. Certaines industries ayant vu leur matière première, commandée avant la parution de l'avis 49, bloquée dans le port, ont été obligées de fermer leurs portes et licencier leur personnel, créant ainsi des problèmes nouveaux à la Commune. On retrouve les mêmes effets dans le commerce avec un ralentissement dans l'approvisionnement. Cette défaillance n'a pas manqué de favoriser la spéculation et la hausse des prix.

**

Port et commerce, grâce à une sage politique, peuvent contribuer au relèvement de nos finances communales. Il en est de même des biens de l'Etat, secteur du patrimoine national qui suscite de nombreuses controverses et mérite de voir sa situation étudiée et rentabilisée.

Une amélioration sensible a été notée depuis 2 ans environ sur les plans de l'entretien des immeubles et du recouvrement des loyers. Néanmoins une part très importante de ces revenus échappe à l'Etat pour les motifs les plus divers : non paiement des charges locatives par les organisations nationales ou certains services et établissements publics, etc...

En outre, nombre d'immeuble se dégradent chaque jour. La procédure administrative freine considérablement l'entretien de ces immeubles dont le délabrement va s'accroissant jusqu'à devenir un danger public.

Malgré tous les moyens utilisés, il semble que le recouvrement ne puisse être assuré d'une façon totale.

Dans le but de sauver ce patrimoine et de sauvegarder les intérêts du Trésor et des communes, à la lumière de ce qui précède, il serait souhaitable que ces immeubles soient rendus ou attribués selon un système de location-vente.

Après l'économie, essayons d'aborder le domaine socio-culturel, secteur non moins vital pour la santé physique et morale de la Nation.

L'Algérie, à l'instar de tous les pays en voie de développement éprouve un besoin immense de culture. Les efforts consentis par notre gouvernement dans le domaine socio-culturel sont très grands comparativement à nos ressources. Néanmoins c'est un investissement inestimable même s'il ne porte ses fruits qu'à longue échéance.

Le problème par son ampleur ne peut qu'être effleuré par nos remarques et suggestions.

Ces gros efforts se sont traduits par une scolarisation massive et généralisée de tous les enfants, mettant en pratique le principe communément admis « qu'après le pain, l'instruction est le premier besoin de l'homme ».

La nouvelle année scolaire s'est ouverte sous le signe d'une arabisation accélérée. C'est ainsi qu'après la première année primaire, la seconde a adopté l'enseignement de la langue Nationale.

Cette initiative, bonne en soi, est en pratique contestée par bon nombre de parents d'élèves qui l'estiment prématurée, les enseignants chargés de son application manquant souvent de pédagogie et de formation générale. C'est ainsi que la méthode scolastique utilisée par la plupart des maîtres qui consiste à faire beaucoup plus appel à la mémoire qu'à l'intelligence et à la sensibilité de l'enfant, tend à former plutôt des têtes bien pleines que des têtes bien faites.

Pour aussi légitime qu'elle puisse paraître, elle semble a beaucoup de gens avoir été trop hâtive. Les difficultés que rencontre l'enseignement sont le flot sans cesse grandissant d'élèves à scolariser chaque année, la pénurie d'éducateurs suffisamment formés à la noble tâche qui les attend, la vétusté de certains locaux.

Il conviendrait que cette arabisation se fasse d'une manière progressive avec des pédagogues éprouvés.

Dans certains centres importants, l'urgence de l'ouverture des lycées s'impose. Les internats pour les filles mériteraient d'être accrus d'avantage, les parents d'élèves ayant tendance à manifester des réticences à laisser leur enfant s'éloigner du domicile familial.

Aussi les desiderata des Communes en matière d'Education Nationale se résument-elles en quelques points importants :

— Accélération des constructions scolaires en prohibant les préfabriqués ;

— Prise en charge par l'Etat des grosses réparations et des cantines scolaires ;

— Enseignement répondant aux exigences des temps modernes qui donnent la préférence au caractère technique et scientifique ;

— Prudence dans la réforme, l'expérience de nos voisins dans ce domaine étant suffisamment édifiante ;

— Construction de lycées dans les centres importants.



Dans le domaine de la Santé Publique, le rattachement des dispensaires communaux aux hôpitaux n'a pu se faire le 1^{er} Janvier 1983 comme prévu, créant ainsi un problème aux communes. Si ces dernières avaient été consultées au préalable, elles auraient donné des informations qui auraient pu faciliter la mise en application de cette importante décision.

Nous profitons de cette occasion pour signaler que certaines communes n'ont pas encore vu leurs frais d'A.M.G. remboursés et la réouverture de leur hôpital (LE TELAGH).

Les médicaments manquent depuis plus de six mois, la distribution qui vient d'être faite s'est révélée nettement insuffisante.

Les vaccinations doivent être entreprises sur une grande échelle autant pour la variole que pour la tuberculose et la polio.

Le nombre important de débiles mentaux nécessite l'extension de l'hôpital psychiatrique. Une coordination entre le psychiatre et le Médecin A.M.G. communal pourrait parachever le traitement et éviterait des retours fréquents dans les asiles où les lits ne sont pas toujours disponibles.

Dans certains centres industriels où le nombre d'ouvriers est très important et les risques d'accidents fréquents, il serait utile de créer un hôpital pour les soins d'urgence ou tout au moins une polyclinique (Service des brûlés à Arzew).

Par ailleurs, le système à mi-temps appliqué depuis plus d'un an a abouti à ce paradoxe de mobiliser tous les Médecins des villes à soigner quelques malades parmi les milliers d'indigents, laissant sans soin aucun tout le reste de la population.

Si par malheur un cas grave nécessitant une hospitalisation urgente se présentait, il serait impossible d'obtenir le certificat médical nécessaire, le médecin étant pris par le Service Civil.

En outre, vu le nombre insuffisant de médecins et les obligations à temps plein dans les hôpitaux, il s'avère difficile d'instaurer un tour de garde nocturne.

Il faudrait envisager l'installation de centres d'éducation sanitaire et de prévention sous l'égide des bureaux municipaux d'hygiène, encourager les communes à la réaliser.

L'expérience de Tizi-Ouzou peut être répercutée sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, dans le domaine de l'agriculture le vétérinaire n'existe pas ou passe rarement. Nous avons compté trois vétérinaires dans tout un département : ce qui est nettement insuffisant.



Dans le domaine des sports civils, l'aménagement des installations existantes s'impose d'une manière urgente.

Pour ne pas gêner notre économie et ne pas amener les athlètes à désertier leur travail, il faudrait procéder à la construction de complexes sportifs avec éclairage permettant ainsi l'entraînement nocturne. Ceci concilierait notre désir d'augmenter le rendement sportif sans pour cela abaisser le rendement économique, et permettrait d'extraire nos jeunes des boulevards pour les orienter vers des activités saines.

Dans ce contexte, la commune est apte à prendre en main la gestion de toutes les installations sportives.

Par ailleurs, un allègement des taxes et redevances sur les droits d'entrée consoliderait les finances des sociétés sportives et leur permettrait de pratiquer d'autres disciplines.

Dans un pays essentiellement jeune comme le nôtre, le nombre des foyers de jeunesse, ciné-clubs, bibliothèques, centres culturels et cercles est nettement insuffisant.

Jusqu'à-là nous vous avons entretenu des problèmes intéressant toutes les communes du département d'ORAN. Cependant, il en est quatre que nous nous devons d'examiner de façon particulière : il s'agit d'ARZEW, de MERS-EL-KEBIR, du TELAGH et d'ORAN.

Nous commencerons par ARZEW.

Face aux problèmes sociaux et économiques d'un pays en voie de développement, soucieux d'accroître et de stimuler la production nationale, encouragé par la présence de vastes ressources en matières premières et en possibilités énergétiques, désireux d'accéder à une indépendance économique, notre Gouvernement se tourne résolument vers l'industrialisation et ne peut plus se contenter de l'exportation de gaz

et de pétrole. Poussé par son désir d'accélérer rapidement l'industrialisation, le gouvernement a pensé à la construction d'unités industrielles, sans se pencher sur l'important problème de l'infrastructure de support, posant ainsi des problèmes insolubles aux A.P.C., problèmes forts complexes qui ne peuvent être solutionnés que par un vaste plan d'ensemble à l'échelle Nationale.

Ainsi ARZEW, une des capitales de cette industrialisation subit une crise de logement qui risque de nuire ou tout au moins de différer l'accroissement de notre potentiel industriel. La population actuelle de 15.000 sera 5 fois plus forte en 1965.

Beaucoup de sociétés et d'usines se sont installées ou vont s'installer. Tel le dépôt d'essence de Esso-Shell, la Camel, la Sargal, la Sonatrach, la raffinerie de pétrole et peut-être toutes les variétés de transformations des dérivés pétro-chimiques (jouets-plastique, articles ménagers, tissus, matériaux de construction et de meubles).

Pour ne pas étrangler l'industrialisation du pays, il faut engager dès maintenant le processus d'aménagement et pour chaque tranche d'ouvriers et techniciens, prévoir la tranche du secteur tertiaire nécessaire (fonctionnaires docteurs juges).

Ainsi, pour chaque tranche de 500 logements, il faut 100 logements pour le secteur tertiaire. Il serait souhaitable devant l'agrandissement de la ville de prévoir un réseau d'égoûts et d'eau de distribution adéquat pour les habitations et la zone industrielle.

— d'achever les H.L.M.

— d'augmenter la puissance du courant électrique.

— de penser à l'électrification et à l'adduction d'eau de la corniche (500 villas).

— de veiller à la construction d'un lycée, d'un hôpital tout au moins d'une polyclinique pour les blessés et les brûlés, d'un service de contributions à cause de l'importance du trafic, d'un stade et d'un tribunal.

— d'envisager enfin, la construction d'un port pour l'exportation de nitrates, ce à l'usine d'ammoniac pour éviter les dangers des multiples manipulations.

Il semble aussi que la solution des Sea-Lines n'est pas très heureuse. La houle qui sévit souvent dans cette région, rend les Sea-Lines inutilisables et le manque à gagner dépasse le devis de construction du port pétrolier (15 milliards). (Exportation du pétrole : 50.000 T. par jour à 6.000 AF).

Vous entendez parler de milliard et pourtant, fait paradoxal, les grandes entreprises ne laissent aucun bénéfice à la Commune et ne favorisent pas le circuit commercial. En revanche, elles grèvent le budget communal sous forme d'entretien des écoles, des routes, de l'éclairage public et autres.

A cause de ses usines et des dangers qu'elles représentent pour la population, la Commune se voit contrainte d'entretenir chèrement un corps de sapeurs-pompiers professionnels.

L'O.N.A.T. qui a, durant des années, exploité la Corniche Touristique a légué un ensemble de villas et cabanons laissés à l'état de ruines nécessitant des investissements pour leur rénovation. La mise en état de ces 500 villas de la Corniche permettrait d'un côté la relance du tourisme et de l'autre d'atténuer la crise du logement.

Quatre annuités d'emprunt pour l'adduction d'eau n'ont pas encore été payées par l'Etat à la Commune.

Le Port Autonome d'ARZEW, tire un bénéfice de 400 à 500 millions, sur lesquels il ne revient absolument rien à la commune.

*
**

L'aménagement du territoire permettrait l'épanouissement des industries dans d'excellentes conditions, abaisserait le taux du sous-emploi par les multiples débouchés du bâtiment, éviterait un grand nombre d'accidents de la route aux sociétés tenues de véhiculer leurs ouvriers, augmenterait les rendements par la concentration des ouvriers actuellement disséminés à travers tout le département.

*
**

L'évacuation de la base de MERS-EL-KEBIR met au premier rang de l'actualité le problème de la Corniche Oranaise.

La commune de MERS-EL-KEBIR dispose d'un grand port doté d'installations modernes et dont la situation géographique privilégiée en faisait une base sûre en cas de conflit.

Récemment évacuée par l'armée française, il serait souhaitable de penser à sa reconversion. Ses grands bacs de stockage et le fort tirant d'eau de ses bassins qui permet l'accostage de grandes unités navales pourrait en faire un terminal à l'exportation du pétrole qui connaîtra, par là même, un net accroissement.

Une partie de ce port servirait à l'installation de chantiers de constructions navales et de réparations de bateaux, ce qui permettrait une économie de devises et l'utilisation de la main-d'œuvre qui était employée par l'armée française.

La Corniche Oranaise a toujours connu une activité touristique intense. L'infrastructure nécessaire à cette activité existe en partie et appelle deux remarques importantes :

La Commune vient de voir passer sous sa gestion un millier de villas, dont plus de la moitié nécessitent une remise en état qui exige un important investissement.

La part de 30 pour cent des revenus de la location, réservée à l'entretien, se révèle insuffisante. L'aide de l'Etat, sous forme de prêt, est nécessaire pour la conservation de ce patrimoine national.

D'autre part, l'Ouest de la Corniche, BOU-SFER, les ANDALOUSES, et plus loin MADAGH, BOU-ZADJAR qui contiennent de très belles plages et des sites magnifiques doivent être aménagés et voir la construction progressive de complexes touristiques modernes.



Si ARZEW et MERS-EL-KEBIR possèdent déjà une infrastructure qu'il convient de développer pour augmenter leur potentiel économique, en revanche nous avons une autre région où tout ou presque tout est à faire. Il s'agit de la région déshéritée du TELAGH dont les communes présentent la particularité d'être démunies pratiquement de toutes ressources et une population comprenant une forte proportion de chômeurs.

Ces communes très déshéritées n'ont jusqu'à présent bénéficié d'aucun investissement tendant à améliorer leur sort et la situation, tant économique, financière que sociale s'aggrave inexorablement. Cet état de choses provoque un exode très sensible et nous voyons après nos campagnes, nos villages se dépeupler. Il suffit de passer dans ces localités pour se rendre compte à quel point les mots ne peuvent traduire une réalité hélas bien douloureuse : il ne reste dans ces villages que quelques vieilles personnes et une jeunesse désœuvrée.

L'alfa, source importante de revenus et moyen pouvant nous permettre de pratiquer une politique de redressement, est gérée par un organisme qui ne tient pas compte de notre contexte et n'investit point.

En ce qui concerne les cadres techniques, ils sont nettement incompetents, soit totalement absents ou habitent SiDi-BEL-ABBES d'où ils ne peuvent valablement pas s'occuper de nos problèmes. Le personnel communal de quelque valeur déserte nos localités à cause de leur pauvreté parce qu'inaccessibles ; elles demeurent isolées, ne possèdent pas de moyens de communication adéquats et souvent n'ont ni électricité ni téléphone. Que dire du père de famille, lorsqu'il est appelé à travailler dans un village où ses enfants ne peuvent être scolarisés, où il ne trouve ni médecins, ni infirmerie et même pas les choses les plus élémentaires.

Souvent sans téléphone, ni électricité, quelquefois sans moyens de communication, privées de médecins, voire même d'infirmerie, nos localités sont isolées.

Le rôle de nos Assemblées Populaires et l'existence même des mairies sont symboliques.

La solution est l'accroissement de nos revenus par la distribution de terres aux fellahs et un intéressement à l'alfa.

Ainsi nanties de ressources, ces communes pauvres pourront envisager une existence plus sûre et améliorer peu à peu leur situation et celles de leurs populations, qu'il faut fixer avant qu'elles n'aient fini de désertir complètement.



Venons-en à la Ville d'ORAN qui est, elle, l'aboutissement et peut-être l'origine de beaucoup de problèmes du Département.

Pour que le tableau qui vient d'être brossé ne soit pas uniquement le reflet des difficultés et des soucis de nos Communes, qu'il nous soit permis de citer rapidement quelques-unes de nos réalisations et quelques projets que nous souhaiterions mettre à exécution.

Il convient de signaler, en premier lieu, l'effort louable consenti par les autorités locales qui, avec l'appui de M. le Préfet du Département, ont pu procéder, dès le mois d'octobre, à l'ouverture de quinze nouvelles classes.

Cette heureuse initiative a permis d'admettre six cents jeunes enfants et de résoudre ainsi, dans une certaine mesure, l'angoissant problème de la scolarisation qui ne cesse de se poser, à chaque rentrée scolaire, avec la même acuité.

Dans le domaine de la viabilité, nos services de voirie ont achevé le deuxième circuit périphérique qui couvre une surface de plus 7000 m² et emploie une importante main-d'œuvre locale.

Nous avons procédé à l'élargissement de plusieurs artères dont l'Avenue Cheikh Abdelkader longue de 1.220 mètres et qui est maintenant formée de deux voies larges de 15 et 28 mètres et le carrefour des Avenues Max Marchand et Colonel Benabderrazak.

— L'amélioration de l'éclairage public a été entreprise dans plusieurs artères de la Ville.

— Sur le plan de la salubrité, une campagne d'assainissement a été organisée avec la participation des élus de la ville et qui a duré 2 mois.

— Une trentaine d'espaces verts ont été créés notamment dans les quartiers peuplés.

D'autre part, la Commune a renouvelé une partie de son parc roulant, c'est ainsi que nous avons fait l'acquisition de 28 véhicules.

La Commune d'Oran a enregistré avec satisfaction la mise à sa disposition des salles de spectacles cinématographiques dont la gestion s'avère d'ores et déjà satisfaisante.

Elle a pris en charge, sous forme de régie municipale, le Service des Eaux et la Compagnie des Transports Urbains, dont une partie des véhicules a déjà été renouvelée par l'acquisition de 30 autobus.

Dans le domaine commercial et industriel, la Ville d'ORAN contribue efficacement à la relance par l'organisation de Quinzaines Economiques et la création de plusieurs unités industrielles, à savoir : une usine de fabrication de couvertures, un atelier de fabrication de chaussures et un atelier de moteurs Diesel.

Une rue de la ville a été déclassée pour permettre l'agrandissement des fonderies Ducros.

D'autres réalisations sont projetées dans les temps prochains, telles que :

— La deuxième tranche du marché Sidi Okba

— La construction de chambres frigorifiques aux abattoirs municipaux

— La construction d'un four crématoire pour l'incinération de viandes impropres à la consommation

— L'amélioration de l'éclairage public

et enfin l'aménagement d'un marché et d'espaces verts au quartier Lamur.

Bien sûr, tout cela ne se fait pas facilement et la commune d'ORAN a aussi ses difficultés propres.

ORAN, de par son importance, a éprouvé durement la récession économique qu'a connue le pays jusqu'en 1965. Que dire encore des difficultés administratives qu'il fallait résoudre avant d'aller plus avant ? Elles sont d'autant plus graves qu'elles sont à l'origine de problèmes de tous ordres.

Ainsi,

Le Service des Eaux qui est une régie à caractère commercial, doit non seulement couvrir ses dépenses par ses recettes mais laisser un excédent de l'ordre de 2 millions de DA ; qu'en est-il actuellement ?

— L'ancienne société concessionnaire a laissé une dette de 7 millions ; nous prélevons annuellement 2 millions sur les recettes pour l'honorer et ce, depuis l'année dernière, d'une part. D'autre part, les différentes administrations, notamment la Défense Nationale et les biens de l'Etat doivent encore des créances s'élevant à 300 millions.

Et nous fournissons l'eau à une commune voisine, ce qui alourdit nos charges un peu plus.

Le Service des Eaux est quand même communal. Mais le Corps des Sapeurs-Pompiers est national depuis 1963 ; pourtant, la commune continue à supporter les frais, dépenses et rémunérations de ce Corps ; qui plus est, elle doit régler sa participation au budget de la Protection Civile !

Cette situation entretient un conflit d'attribution. Elle grève le budget communal.

Les taxes qui alimentent ce budget ne sont pas toutes recouvrables ; nous citerons celles de la voirie mises à la charge des immeubles par les Biens de l'Etat.

Une étude préliminaire nécessaire à l'élaboration du budget, compte tenu des tableaux d'imposition, et des prescriptions ministérielles révèle qu'il faut une subvention d'équilibre de 8 millions de dinars.

En sus de ces difficultés d'ordre surtout administratif, ORAN, de même d'ailleurs que les autres communes, en tant qu'exutoire de l'Ouest, connaît le dur problème du sous-emploi. Plus de soixante dix mille Oranais n'ont pas de travail et augmentent le nombre toujours croissant des petits marchands à la sauvette, quand ce n'est pas pire.

Bien sûr, la commune essaie de secourir ces sans-travail, mais nous ne pouvons aider partiellement que 4.500 familles, une goutte d'eau dans la mer.

Le Crédit Municipal de son côté fait beaucoup pour aider momentanément les nécessiteux mais sa trésorerie s'essoufle devant le nombre et il serait souhaitable que les organismes bancaires lui accordent des prêts à taux d'intérêt réduit.

De même, les veuves et orphelins de Chouhada deviennent pour nous un cas de conscience. Vous savez tous l'effort fait par le Gouvernement pour cette catégorie de déshérités mais souvent ces veuves et ces orphelins ne peuvent venir à bout des documents à fournir, documents nombreux mais nécessaires.

La Commune connaît de nombreuses difficultés sur le plan administratif. Nous n'en relèverons que les quelques aspects qui suivent ;

Il semble que la mise en application des dispositions du code communal et de la loi de finances du 2 juin 1957 procurera des ressources fiscales tout au plus égales à celles de l'année dernière.

Néanmoins les nouvelles disponibilités du fonds de garantie communal permettront une rentabilité certaine des produits fiscaux. Il n'en sera pas de même des redevances et des produits pour services rendus dont le défaut de recouvrement n'incombe pas en général aux communes.

Nous ne citerons pour exemple que le manque de moyens mis à la disposition d'un Président d'A.P.C. pour recouvrer les redevances dues par certaines administrations importantes ? (la multiplicité des correspondances échangées en vain à ce sujet le justifie largement).

De surcroît des richesses naturelles sont exploitées sur le territoire des communes (pétrole, gaz etc...). Il serait souhaitable que l'Etat exige des unités exploitantes, une amélioration de l'équipement social qui doit être adapté à l'extension industrielle de la région, notamment à ARZEW.

Pour mener à bien toutes les tâches qui leur incombent, les communes doivent disposer d'un appareil administratif suffisamment compétent.

Mais la plupart d'entre elles se plaignent de la sous-qualification qui affecte le personnel. Le remède consisterait à assurer la formation de ce personnel.

Cependant, les directives émanant du Ministère des Finances pour l'établissement du budget communal prévoient un prélèvement de 5 pour cent pour couvrir les dépenses entraînées pour cette formation.

Il serait souhaitable que cette dépense soit prise en charge par la C.N.E.P. pour ne pas grever les budgets déjà difficiles à équilibrer.

D'autres moyens pour former assez rapidement le personnel pourraient être envisagés comme l'organisation de stages pratiques auprès des collectivités mieux dotées et la tenue de séminaires régionaux.

Les grands travaux qui pourraient être entrepris par la commune sont souvent freinés par le manque de cadres techniques (ingénieurs, adjoints-techniques, conducteurs de travaux).

Le personnel communal pourrait être encouragé dans ses efforts par la parution et l'application du statut. Le tableau des effectifs gagnerait à être amélioré et adapté aux nécessités présentes des communes.

Suite aux remarques ci-dessus énoncées, il conviendrait que soit mis en application l'article 137 du code communal qui stipule que le concours technique et financier de l'Etat dans l'élaboration et la réalisation du programme d'équipement local est assuré.

Une certaine réticence se manifeste parfois et en particulier les travaux publics subordonnent leurs concours à toute une série de conditions et notamment le versement d'honoraires assortis de la non garantie de mal façon éventuelle.

Le code communal dans le but d'augmenter les ressources des communes, a attribué à ces dernières la gestion des salles de spectacles. Ce fut une excellente chose mais nous constatons au départ une contradiction flagrante entre les notions de responsabilité et de rentabilité d'une part et l'institution du C.A.C. d'autre part. En effet, les recettes qui sont fonction de la programmation, laquelle est actuellement du ressort du dit C.A.C. subissent des fluctuations importantes. D'une semaine à l'autre, par exemple à ORAN, les recettes varient de 12 millions d'A.F. à 22 millions.

Il serait souhaitable qu'une commission intercommunale soit habilitée à « visionner », choisir et répartir les films à projeter selon les goûts du public et la vocation de la salle.

En outre, des difficultés sont éprouvées quant aux réparations et à l'approvisionnement en pièces détachées et autres fournitures.

Le C.A.C. est souvent dans l'incapacité de fournir ce matériel indispensable dont il a l'exclusivité.

Par ailleurs, multiplicité et importance des taxes grèvent lourdement l'exploitation des salles de spectacles et risquent d'empêcher les investissements nécessaires à l'indispensable rénovation de ces salles.

Nous demandons en outre l'allègement des formalités administratives imposées par le Service des Finances qui exige l'établissement d'un grand nombre de documents en un grand nombre d'exemplaires, faisant souvent double emploi.

Pour ce qui est des biens à caractères touristiques, certaines communes, parmi celles qui en ont bénéficié, ne disposent pas de moyens pour leur équipement social. Ainsi ARZEW ne peut profiter pleinement de ces biens étant donné l'impossibilité dans laquelle cette ville se trouve pour assurer l'électrification des centres et les adductions d'eau.

Il faut noter que la plupart de ces biens ont connu pendant leur gestion par l'O.N.A.T. des dégâts sérieux.

Les collectivités locales intéressées souhaiteraient la mise à leur disposition de tous ces biens à caractère touristique et non pas seulement ceux qui ne sont pas rentables. Exemple : ORAN, capitale de l'Ouest, ne s'est vue concéder qu'un seul et modeste hôtel.

*
**

Les chefs de communes, responsables de l'ordre public, ont une conscience aiguë de l'importance de leur tâche.

Cependant ils se trouvent gênés dans leur action par le fait qu'ils ne possèdent pas encore la qualité d'officier de police judiciaire.

Cette reconnaissance faciliterait les rapports avec la gendarmerie et les autres services de police et assoierait mieux l'autorité du Président.

La police communale, par voie de conséquence, souffre elle aussi de cette crise d'autorité.

Outre l'impréparation des éléments qui la composent et à laquelle il pourrait être pallié par une formation à entreprendre et à réaliser sur le plan régional, les chefs de communes attachent une certaine importance aux signes extérieurs de l'autorité : l'uniforme devrait être harmonisé sur tout le territoire national et chaque garde-champêtre devrait être pourvu d'une arme.

Là où existe une police d'Etat, nous souhaiterions que l'autorité du Président soit renforcée.

L'exécution des arrêtés communaux souffre à l'heure actuelle du fait que le Commissaire de Police estime ne pas devoir leur donner la suite voulue pour des motifs divers.

C'est ainsi qu'à l'échelon des chefs-lieux, l'autorité communale, faute d'un agent d'exécution, ne peut valablement réglementer la vie de la cité.

L'utilisation de la police dans les secteurs publics à rassemblement (cinémas, marchés), échappant entièrement à l'autorité communale, il peut en résulter des conséquences fâcheuses sur le plan de l'ordre public.

Certaines communes de plus de 30.000 habitants ont une Police d'Etat dépendant du Commissaire Central du chef-lieu ; par exemple à MER-EL-KEBIR, cette situation anormale empêche le Président d'intervenir rapidement et énergiquement dans de nombreux cas.

*
**

Le texte du 21 juillet 1937 prévoyant que certains élus travaillent à temps plein à la Mairie doivent être rémunérés par l'Etat, tend à assimiler ces responsables à des fonctionnaires.

Un texte aussi général ne peut saisir toutes les particularités qui peuvent se manifester à l'échelle nationale.

C'est ainsi qu'entre autres, le fonctionnaire devenu permanent peut s'estimer lésé par rapport au permanent non fonctionnaire, du fait que le premier, dans le meilleur des cas, ne peut percevoir qu'une indemnité sans rapport avec les lourdes charges qu'il assume.

Le nombre des Vice-Présidents indemnisés ne correspond pas au nombre prévu par le code communal, ce qui crée une disparité préjudiciable à la bonne marche des services.



La commune sera certainement plus à l'aise lorsque le code communal verra toutes ses dispositions mises en application. Cela est une question de temps, nous le comprenons.

Il serait présomptueux de notre part d'intituler ce rapport « bilan de nos réalisations », la plupart de nos communes ne peuvent s'enorgueillir de réalisations marquantes.

Cela n'est pas dû à la carence de nos édiles ou à un manque d'esprit d'initiative, mais aux difficultés financières dans lesquelles ils se débattent, et que nous avons énumérées dans notre exposé.

Nous savons tout l'intérêt qu'attache le Gouvernement à l'avis franc de la base, chaque fois qu'il s'est agi d'entreprendre une œuvre nationale et nous avons usé de cette franchise tout au long de notre exposé, uniquement pour lui permettre d'envisager les mesures correctives qui s'imposent.

Le Pouvoir Central a vu juste, quand il a décidé de faire de la commune la cellule de base sur laquelle doit reposer toute la pyramide de l'appareil de l'Etat.

Pour la réalisation de cette option fondamentale, il est indispensable de doter la commune des moyens financiers et techniques nécessaires. Dès lors, nous pourrions nous engager résolument dans le combat, pour la réussite de la mission qui nous est confiée.

———:O:———

RAPPORT GENERAL

présenté

par les Présidents d'Assemblée Populaire Communale
des Communes du département de Tiaret

Au nom des 33 Communes de la région de TIARET que nous avons l'honneur de représenter, nous saluons en la tenue de la Conférence Nationale des Présidents des Assemblées Populaires Communales un événement d'une grande portée.

Nous devons en ce jour solennel nous enorgueillir à double titre. Nous avons l'insigne honneur et la lourde responsabilité d'être les Présidents des premières Assemblées Populaires Communales élues. Nous sommes aussi les premiers à avoir eu entre les mains cet instrument fondamental qu'est le Code Communal.

Aujourd'hui, après un an de travail, un bilan s'impose et il est heureux que l'occasion nous soit donnée d'exposer, à la lumière de l'expérience nos problèmes et nos difficultés quotidiennes pour en tirer les conséquences et apporter les rectificatifs nécessaires pour un enrichissement mutuel.

Au delà de cet aspect, et conscients d'être issue du libre choix des populations, nous avons le devoir d'exposer, dans le cadre de cette conférence les aspirations de ces populations, honnêtement, fidèlement, avec conviction et sincérité.

S'il est vrai que les problèmes de tout le pays sont à peu de choses près les mêmes, il n'en demeure pas moins vrai que chaque région présente des particularités qui, si elles ne mettent pas en cause l'unité de l'ensemble, peuvent tout de même expliquer certains problèmes liés au contexte géographique et économique.

A ce titre, qu'il me soit permis de vous présenter très rapidement ce Département qui nous est aussi cher que les 14 autres.

Notre région s'étire depuis l'Ouarsenis jusqu'aux confins du Sahara et présente des conditions naturelles peu favorables. Les hautes plaines succèdent aux plateaux steppiques, mais les massifs montagneux aux forêts dévastées prennent la plus grande place. Une altitude moyenne de plus de 1.000 mètres, un climat continental, sec et particulièrement rigoureux l'hiver, la sécheresse à laquelle s'ajoute de temps à autre un sirocco comprometteur de récoltes, telles sont les caractéristiques permanentes de cette géographie, qui en somme, fait de nos communes la transition entre le Tell et le Sahara.

Notre réseau hydrographique, va irriguer les riches plaines des régions limitrophes ; l'important barrage de BAKHADDA implanté chez nous est réservé aux orangeries de nos voisins du Nord. Seul le Chott Chergui recèle une nappe aquifère immense mais non encore utilisée.

Les faibles ressources en eau qui restent astreignent notre région aux cultures sèches.

Bref, notre région qui n'est ni le littoral avec ses possibilités d'expansion industrielle, ni le Sahara avec les potentialités immenses de son sous-sol, reste le tenant de l'Algérie traditionnelle, l'Algérie des céréales, du mouton et de l'alfa. C'est dire que tout chez nous, tout est commandé par l'activité agricole.

Les 380.000 habitants de nos communes vivent, presque tous, directement ou indirectement, de ce secteur de l'Economie qui, incontestablement, prime tous les autres.



Peut-être vous attendez-vous avec curiosité à l'exposé des problèmes qui se sont posés à nous dans cet important domaine qu'est l'agriculture ? A ce titre, notre région peut-être considérée comme un exemple.

Le Code Communal attribue aux nouvelles assemblées un rôle important comme moteur de l'économie. Franchement cette année a été pour nous l'année de la réflexion et de l'observation.

La situation trouvée se caractérise essentiellement par l'existence de deux secteurs totalement différents : un secteur autogéré moderne, concentré dans les zones les plus fertiles, mécanisé, doté d'une infrastructure et de moyens d'exploitation importants et d'avant-garde, et un secteur traditionnel d'un autre âge, morcelé, cantonné dans les zones les plus ingrates, dispersé entre les forêts, les ravins et la steppe, utilisant encore le cheval et la charrue de bois. C'est le secteur des paysans et des fellahs formant de loin la majorité de notre population. Figé dans des pratiques ancestrales, il cherche une extension que lui impose une intense démographie l'acculant à trouver de nouvelles terres en dévorant les forêts au Nord, en détruisant les zones de pacage au sud, en disputant âprement au secteur autogéré les parcelles que celui-ci ne peut exploiter. Ces difficultés sont encore aggravées par un régime foncier et agraire complexe. Dans ce cadre, nos paysans luttent pour arracher à la terre leur subsistance dans des conditions précaires et pleines d'aléas.

Certes, il existe un secteur agricole privé évolué, mais il ne comprend dans notre région que quelques dizaines d'exploitants possédant en moyenne et dans l'indivision des propriétés de 150 à 200 hectares. Ce sont là souvent des cas de bonne gestion qui servent d'exemple par leur réussite, leur travail et leur rendement.

Quelques familles, aussi exploitent bien des propriétés plus étendues, mais il s'agit là d'exploitations situées en zones marginales dont les

rendements sont aléatoires et médiocres. Ces cas exceptionnels n'enlèvent rien au tableau que nous avons décrit plus haut.

La Révolution ayant été faite par le paysan, que lui a t'elle apporté, lui qui aspirait à une meilleure répartition des terres, lui qui a été chassé de ses meilleures terres par l'ancien occupant ?

Ce paysan qui veut accéder par le travail de sa terre au progrès et sortir de sa situation misérable, qu'avons nous fait pour lui jusqu'ici ?

A la fois beaucoup et peu, répondrons-nous. Grâce au concours de l'Etat, nous avons entrepris de nombreuses actions pour améliorer son sort. Pour cette seule année, 5.000.000 de dinars ont servi de crédits de campagne aux 13.000 fellahs qui l'ont demandé. Les mêmes fellahs ont été aidés à s'équiper pour une valeur de 7.000.000 de dinars. Certaines terres ont été renovées grâce aux opérations « D.E.R. » qui ont totalisé près de 5.000.000 de dinars. L'Etat a également aidé le fellah à commercialiser sa récolte dans les meilleures conditions.

Cette politique d'aide devra certainement être poursuivie et améliorée, mais alors se pose la question de savoir si toutes les aspirations du fellah ont été comprises et satisfaites ?

Il constate avec amertume, lui qui a été spolié dans le passé, qu'il reste toujours cantonné dans les terre ingrates où l'a confiné l'occupation coloniale. Il continue de regarder avec envie les riches domaines, hier exploités par le colon, et qu'il a contribué à libérer.

Quelle est maintenant la situation dans l'autre secteur, le secteur moderne autogéré. Avec ses 225.000 hectares de bonnes terres, il devrait être l'exemple frappant, l'élément dynamique dans le développement de notre économie. Aucun effort n'a été épargné pour lui permettre de jouer ce rôle moteur, Il a bénéficié avec les plus grandes largesses de l'aide soutenue de l'Etat : les avances de 400 Dinars en moyenne par hectare céréalier au titre du prêt de campagne, des dotations importantes de matériel moderne, la mobilisation des cadres techniques de l'Etat... A titre d'exemple, signalons qu'une avance de plus de 40 millions de dinars a été consentie pour frais culturels et plus de 10 millions de dinars pour l'équipement au cours de la dernière campagne Or qu'en est-il advenu exactement ?

Pour répondre à cette question cruciale, ne craignons pas de voir la réalité en face.

Les cas de mauvaise gestion sont nombreux ; gaspillage, laisser-aller sont souvent monnaie-courante ; les moyens de production de certaines exploitations sont insuffisamment utilisés, voire même détournés.

Le silence des textes favorise l'irresponsabilité et dilue l'autorité.

Les responsabilités se sont pas situées ; chacun a droit de regard : le Préfet, le Directeur départemental de l'Agriculture, l'organisme de crédit, le Président de l'A.P.C. etc... Mais tous nous assistons impuissants à la dégradation d'un patrimoine, combien important et à la chute constante du taux de la production céréalière combien vitale.

Le travailleur de l'autogestion, écarté de tout intéressement, aux bénéfices, ne se sent pas concerné par la marche de l'exploitation. Il se tient loin des problèmes de la gestion à laquelle il est censé être tenu de participer.

Son salaire, d'ailleurs irrégulièrement payé, est devenu son unique souci. Il n'a pas accédé à l'esprit de la gestion communautaire et se trouve toujours confiné dans son ancienne condition de salarié.

Nous ne pouvons dire, hélas, que la gestion actuelle du secteur autogéré agricole soit une réussite.

Tout le monde a pris conscience que des solutions nouvelles s'imposent.

A notre sens les solutions des problèmes de l'autogestion agricole ne sauraient être trouvées que dans le cadre d'une réforme agraire juste et équitable.

Elles ne sauraient être trouvées aussi que par l'élimination progressive du déséquilibre qui existe dans notre agriculture par l'existence d'un secteur moderne mal géré et un secteur traditionnel stagnant.

Les objectifs à atteindre et les solutions à promouvoir doivent, pour éviter de nouveaux errements, tenir compte des expériences passées et en premier lieu tenir compte des aspirations profondes d'un peuple paysan profondément attaché à la terre et pour lequel l'agriculture est une question vitale.

La réforme agraire devra tendre vers des objectifs précis et clairs :

- satisfaire l'aspiration fondamentale à la propriété ;
- créer des unités culturelles productives et rentables, remembrées et à l'abri du morcellement.

Bref la Réforme agraire doit concilier des impératifs apparemment inconciliables : l'aspiration profonde de nos populations à la propriété terrienne d'une part, et d'autre part, la nécessité de promouvoir une agriculture moderne ouverte à l'expansion et au progrès.

La réussite est à ce prix.

Le second pilier de notre économie, c'est l'élevage traditionnel. Il revêt ici une importance très grande puisqu'il constitue l'activité essentielle pour ne pas dire unique d'une grande partie de notre région. Des centres comme Sougueur, Aflou, Medrissa ou Aïn-Deheb, doivent leur existence à l'élevage. **Sougueur** notamment est un marché de moutons célèbres dans toute l'Algérie et vient en bonne place avec El-Harrach et Le Khroub.

L'élevage ovin nomade ou semi-nomade dit « traditionnel » constitue la seule activité et l'unique ressource des populations de nos zones steppiques et présahariennes.

— l'achèvement de la reconstruction du réseau des 70 éoliennes et des abreuvoirs endommagés durant la guerre.

— nous avons également fait octroyer des prêts à 200 éleveurs des communes du Djebel-Ammour sinistrés au cours de l'année 1966.

Nous avons également tenté d'organiser quelques éleveurs en coopérative dans les communes d'Aïn-Skhouna et d'Ouled-Khelif. Nous avouons que là notre action a été inopérante et s'est heurté aux préjugés et à l'esprit individualiste des éleveurs, état d'esprit qu'ils ont hérité d'un passé où régnait la peur du lendemain et la nécessité de ne compter que sur soi même.

Les actions que nous avons menées et que je viens d'énumérer, pour louables qu'elles soient, sont loin d'être suffisantes et ne sauraient être que des palliatifs dictés par les aléas du moment.

Pour ce secteur vital qui intéresse d'ailleurs toutes les régions du sud, notre désir est que *l'Etat définisse une politique nationale de l'élevage et dégage les moyens pour son aboutissement*

Comme pour les autres secteurs il faut que soit étudié et lancé un plan national de développement et de rationalisation de l'élevage afin d'élever la condition du pasteur.

Les objectifs devront tendre à la préservation et à l'aménagement des terres de parcours ainsi qu'à leur utilisation rationnelle, par le contrôle des troupeaux et par l'organisation du système de mise au repos des terres et de la rotation des troupeaux. Ils devront prévoir la création des réserves fourragères, telle que l'utilisation du périmètre d'Aïn-Skhouna qui suscite beaucoup d'espoir, et enfin prévoir toutes mesures pour lutter contre la faim, la soif et la maladie.

Ils devront également tendre vers une organisation moderne des circuits de commercialisation et de distribution de la viande ; à cet effet les abattoirs frigorifiques de notre région actuellement construits et inutilisés doivent être mis en service pour l'approvisionnement des grands centres de consommation et des points d'exportation.

Il faudrait aussi que le pasteur tire un meilleur parti du produit d'une économie où les gros propriétaires de troupeaux et les intermédiaires ont la plus grande part.

Enfin nous demandons que soit instituée rapidement la réglementation de la transhumance.

Le Nord de notre région est considéré comme zone d'estivage des transhumants. Fuyant leurs pâturages déséchés les pasteurs des régions voisines déplacent tous les étés leurs troupeaux sur les chaumes de nos communes céréalières.

Nous comprenons que la transhumance soit un impératif économique, mais nous ne voulons pas qu'elle se déroule dans le désordre et l'anarchie et au détriment de nos concitoyens.

Les grandes considérations d'ordre économique aussi importantes soient-elles ne doivent pas nous faire oublier les questions plus immédiates, celles que nous touchons tous les jours et où notre intervention et des plus directes : nous voulons parler des problèmes sociaux, culturels, des finances locales et de l'administration communale.

*
**

Pour les populations que nous avons l'honneur de représenter, les problèmes d'action sociale et médicale restent une préoccupation majeure. Dans cette région qu'on peut considérer comme économiquement deshéritée, l'action sociale dans le sens le plus large revêt une importance énorme que les Assemblées Populaires Communales ont saisie dès leurs prises de fonction, car elles sont journellement harcelées par des sollicitations incessantes provenant d'une catégorie sociale qui numériquement est de très loin majoritaire puisqu'elle représente les 3/4 de la population.

Notre région souffre, surtout dans les campagnes, d'un manque de médecin, de sage femme, d'assistantes sociales. La commune, dans la situation présente, n'a pas le personnel technique suffisant pour jouer véritablement son rôle dans le domaine de la santé publique. Nous souhaitons que le service civil draine par priorité vers nos campagnes le personnel nécessaire.

Après le rattachement de l'A.M.G. aux hôpitaux, pour faciliter leur fonctionnement suivant la nouvelle formule, il serait souhaitable que notre participation soit rendue effective par notre désignation en qualité de membres des commissions administratives des établissements.

Pour soulager l'effort de l'Etat et des communes, il serait également souhaitable que les ouvriers agricoles bénéficient d'un régime d'assurance meilleur que la formule actuelle. Cette importante catégorie sociale continue à verser les cotisations mais ne reçoit que des prestations irrégulières et un service sanitaire des plus dérisoires.

Cependant, l'action sociale est entièrement liée aux problèmes plus vastes du développement économique et de l'emploi. Le chômage est la hantise permanente de nos Assemblées Communales. Dans cette région agricole le manque d'emplois se pose avec une acuité telle que le pis aller des chantiers dits de plein emploi constitue tout de même un salut. Dans ce contexte, nous savons que les Algériens pourvus d'un emploi stable constituent une infime minorité face à l'écrasante masse de sous-employés ou simplement de chômeurs pour lesquels les maigres subsides versés dans les chantiers de plein emploi constituent la seule garantie de subsistance.

Vous comprendrez alors chers collègues, que loin de réclamer d'irréelles garanties syndicales, nous appelons plus modestement mais d'une façon plus convaincue la multiplication des chantiers d'emploi. Notre déception est d'autant plus forte que l'Agriculture a été impuissante, dans ses données actuelles, à résorber une bonne part des bras valides. L'industrialisation elle-même n'aura pas d'effets immédiats alors que la solution est réclamée d'urgence.

Les crédits de plein emploi ne doivent pas être vus uniquement dans leur aspect péjoratif. Cette procédure nous a permis de réaliser des projets importants (construction, viabilité, assainissement) tout en contribuant positivement à la résorption du chômage dans les campagnes. Car devant la masse d'une main-d'œuvre non qualifiée, le « plein-emploi » reste la solution d'urgence la plus appropriée.

D'autres solutions doivent être menées parallèlement. Une formation professionnelle adaptée aux besoins de l'économie régionale sans oublier la question des débouchés des gens formés.

L'émigration vers l'étranger constitue également un mal nécessaire ; nous aimerions qu'un contingent soit réservé à nos régions déshéritées. Ici plus qu'ailleurs les besoins sont immenses et hors de proportion avec les possibilités.

Mais si aucune solution miracle ne peut être raisonnablement annoncée, du moins l'année 1967 a permis à nos communes d'apporter une contribution pour atténuer l'accuité de ces douloureux problèmes.



Un autre problème social préoccupe constamment nos assemblées populaires, c'est celui de l'habitat. L'exode rural, que nous connaissons nous aussi ajoute à la démographie intense, pour poser le problème d'une question critique.

Une crise aiguë du logement sévit dans nos centres urbains.

L'expansion de l'habitat n'a pas suivi le mouvement de la population. Celui-ci chez nous est passé en 30 ans de 200.000 à 362.000 habitants. Les populations agglomérées dans les centres ont doublé depuis 1954, puisqu'elles sont passées de 80.000 à 160.000 âmes.

L'effort à entreprendre dans le domaine de la construction de logements est immense. Il faudrait allier l'action des communes à celle de l'Etat.

Au cours de cette année la reprise des constructions inachevées du type castors dans 6 centres urbains va nous permettre de réaliser 600 logements. A cette heureuse action, s'ajoute l'achèvement de 100 logements du type H.L.M. à Sougueur.

Ces opérations bien qu'appréciables sont insuffisantes au regard des besoins.

Nous souhaiterions que là aussi soit définie une politique de l'habitat et que soient relancés les offices d'H.L.M. sur des bases plus dynamiques qu'actuellement afin d'impulser les investissements publics et privés.

Une partie importante du patrimoine immobilier est constituée par les anciens biens vacants, devenus biens de l'Etat.

l'enseignement de notre propre langue. Que fallait-il faire devant cette conséquence directe du Colonialisme ? Que fallait-il faire alors que nos populations voulaient d'abord recouvrer leur personnalité dont l'expression la plus évidente est la langue ?

Cette question doit être traitée avec réalisme.

Nous ne craignons pas de dire que l'Arabisation précipitée risque de compromettre gravement le but même à atteindre. Pour ne pas discréditer l'Arabisation, même chez nos populations rurales où l'influence occidentale n'a pas beaucoup pénétré, la prudence doit être la règle. L'Arabisation ne peut être que le fruit d'études et de confrontations très poussées. Elle ne peut être que le fruit d'une application progressive.

Un personnel Algérien compétent et en nombre suffisant pourra alors seul traduire dans les faits l'effort que la Nation a fait dans ce domaine.



La situation financière de nos communes, à la veille du 5 février 1967, n'était pas des plus brillantes. Elle subissait les conséquences de l'improductivité agricole, et de l'afflux des populations rurales indigentes. Au cours de l'année 1967 une importante clarification des finances a été entreprise, une situation nouvelle caractérisée par l'assainissement financier a été créée par nos Assemblées, aidées par les mesures concrètes prises par l'Etat : Répartition de péréquation, création du fonds communal de garantie, annulation du remboursement des annuités d'emprunts contractés auprès d'organismes étrangers, nouvelles ressources décrétées en faveur des communes. Nous avons également bénéficié de l'apport de nouvelles concessions octroyées par l'Etat. Il en est ainsi des cinémas, des fonds de commerce à caractère touristique, des cellules d'habitat rural...

L'aide que l'Etat a apportée à nos collectivités a donné à celles-ci un dynamisme qu'elles n'avaient jamais connu. L'assainissement des finances locales est une étape nécessaire. Elle va nous permettre de jouer un rôle direct dans le développement économique de la collectivité, car nous pourrions maintenant dire que nos finances sont saines, parler d'équipement et d'investissement. En effet il n'était pas question pour nous d'envisager ces problèmes tant que les dettes de 33 Communes qui s'élevaient à plus de 9.000.000 de DA n'étaient pas liquidées.

Certes, quelques communes qui ont hérité de situations particulièrement difficiles devront continuer pendant quelques années encore à avoir recours aux subventions de l'Etat pour équilibrer leur budget, mais ces cas resteront l'exception.

D'autres mesures sont souhaitées par nos Assemblées et notamment une révision du système actuel d'emprunts, dont le taux d'intérêt devrait être révisé.



RAPPORT GENERAL

présenté

**par les Présidents d'Assemblée Populaire Communale
des Communes du Département de la Saoura**

C'est pour moi un grand honneur, un honneur dont je mesure tout le poids et tout le prix, que d'avoir été désigné par mes collègues pour transmettre, du haut de cette tribune, le salut des populations des Communes du Sud à celles du Nord de l'ALGERIE.

Douze mois se sont écoulés depuis qu'en cette même enceinte, notre première Conférence eut lieu. J'aurai voulu m'étendre plus longuement pour en souligner l'importance. Je me contenterai de vous dire que cet événement constitua le premier essai de lancement de la Commune et que l'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui, consacre en dépit d'inévitables imperfections le succès de cette expérience.

Chargé par mes collègues de vous soumettre le bilan d'une année de travail et de réflexions, je me fais un devoir de vous présenter nos Communes dans leurs caractéristiques les plus connues.

Au nombre de 21, elles forment les 5 arrondissements du Département de la SAOURA dont la superficie totale fait plus de 740.000 km². Des centaines de kilomètres les séparent les unes des autres, elles sont souvent difficiles à atteindre, parfois même impossibles comme TAGHOUI et TINERKOUK par exemple où nous n'accédons même pas par les moyens mécaniques. Certaines autres comme TABELBALA, demeurent également isolées.

La population est de 193.400 habitants dont un peu moins du quart seulement nomadisée. La commune Saourienne qui nous impressionne déjà par son étendue et par sa rudesse, effraie par sa pauvreté. Il est inutile que nous rappelions votre attention sur l'inexistence de ressources.

Si dans d'autres communes, le trait caractéristique est l'éparpillement des constructions, dans celles d'extrême Sud, c'en est la friabilité. Les problèmes sont gigantesques et comme il n'existe pas de solutions-miracle, ils demeurent entiers.

Si la majeure partie de nos communes offre des possibilités touristiques indéniables, et plus particulièrement dans celles de l'arrondissement de BENI-ABBES, par contre le TOUAT et le GOURARA attendent beaucoup de l'agriculture, comme TINDOUF et BECHAR de l'industrialisation.

Ces régions aux espaces déserts, limitrophes de quatre pays étrangers, pour lesquelles s'est déjà manifestée la sollicitude du Gouvernement ont toujours besoin d'une aide accrue compte tenu des difficultés exposées. D'ores et déjà, qu'il me soit permis de dire au nom de tous mes collègues et toute la population notre admiration et notre gratitude pour l'œuvre gigantesque entreprise par le Gouvernement depuis le 19 Juin 1965.

L'extrême dénuement des populations joint à l'aridité des sols, accentue l'aspect désolant de ces régions du Sud qu'il faudrait élever au niveau de celles du Nord, pour qu'il n'y ait pas deux Algéries comme l'a déclaré M. le Président du Conseil de la Révolution lors de la première visite dont il honora les Communes de BECHAR et de KENADSA.



Dans l'esprit de tous, le mot SAHARA a toujours fait penser à la soif et par conséquent évoque l'eau, cette dernière symbolisant la vie, elle constitue le problème principal dans nos différentes agglomérations et nos Ksours qui en sont fortement dépourvus.

Quoique les principales Communes, soient dotées de réseaux d'adduction et de distribution, elles parviennent péniblement à assurer l'alimentation des populations en eau potable.

Si des forages doivent se multiplier, nous pensons que la revivification des foggaras est l'une des tâches des plus urgentes à réaliser. Certes, nombre d'entre elles ont été réaménagées grâce aux mobilisations populaires, mais l'effort aura été surhumain. Et c'est alors que la Commune regarde du côté de l'Etat. S'agissant de la lutte pour la survie, ce dernier n'a ménagé aucun effort et grâce à son aide des réalisations concrètes sont là pour le prouver. Leur énumération serait longue. Cependant toujours dans ce domaine, il reste beaucoup à faire : parler de l'eau d'irrigation nous engage à parler de toute une réforme qu'il faudrait mettre en application.

Il est en effet inadmissible qu'un groupe de personnes, si respectable soit-il, confisque à son seul profit cette eau rare. C'est pourquoi une révision du code de l'eau, auquel il faudra substituer une réglementation administrative autoritaire serait un bon système.

En attendant la mise en place des structures définitives, à savoir : l'agriculture par le barrage du GUIR et l'élevage pour la reconstitution du cheptel, nous sommes contraints à trouver des solutions provisoires, car les investissements ne porteront leurs fruits que d'ici cinq années.

Pour ces raisons, nous proposons le développement de la petite hydraulique surtout dans les Communes du TOUAT et de GOURARA.

Il serait souhaitable que l'Agriculture soit mieux encouragée par le système de prêts à long terme, et par l'attribution de graines sélectionnées, d'engrais azotés et de produits antiparasitaires.

Le palmier dattier principale ressource des Ksouriens dont la production est difficile à évaluer subit actuellement l'attaque du bayoud, qui en détruit chaque année un grand nombre. Là encore, un remède doit être apporté.

Pour en revenir au barrage du GUIR, dont la première pierre a été posée le 5 octobre 1965 par M. le Président du Conseil de la Révolution, et dont les travaux sont à un stade très avancé, nul n'ignore qu'il revêt une importance vitale pour la région.

Le grand projet d'équipement hydraulique et agricole de la région d'ABADLA aura pour conséquence la sédentarisation plus accentuée de la population.

Il résorbera une partie du chômage chronique qui sévit dans la région, et permettra l'accroissement du niveau de vie de la population. Cependant l'ouvrage qui sera achevé en fin d'année sera une réalisation imparfaite, si parallèlement une opération n'était pas entreprise dans le cadre de la mise en valeur des 17.000 hectares de la plaine d'ABADLA.

Il faudrait d'ores et déjà connaître la superficie susceptible d'être prête au moment de la mise en eau du barrage, et pour ce faire, activer les études de rentabilité de la nature du sol, d'emploi des enrichissements pour une culture intensive, de la canalisation etc...

Il y aurait lieu de penser également à la méthode d'exploitation et à l'implantation des hameaux et des écoles dans le périmètre irriguable.

En matière d'agriculture, nous plaiderons pour l'implantation dans la Commune de BECHAR d'un service des Eaux et Forêts pour la production d'arbres forestiers et fruitiers nécessaires aux besoins des zones de cultures, et pour l'implantation d'une ferme pilote à ABADLA.

Il nous faudrait former des cadres moyens à HASSI-EL-HOUARI et songer à l'affectation d'un deuxième vétérinaire.

Enfin, tenant compte du climat rigoureux, de la chaleur excessive, du pompage très important et coûteux, nous espérons voir doubler l'attribution d'essence dégréevée aux fellahs.

La suppression de l'exploitation du Khamès qui sera la conséquence de la réforme agraire répond à notre vœu le plus cher.

Mais cette réforme que nous voulons sans heurts, et sans errements, nécessite une étude profonde et réfléchie.

Les coopératives ne pouvant donner ce que l'instinct de propriété est en mesure de produire, c'est au partage que nous pensons.

Contrairement à ce qui se présente aux OASIS, les terres et les palmiers susceptibles d'être récupérés sont à 90 % biens des Zaouïas.

Dans le domaine des expériences tentées, l'une s'est avérée malheureuse dans la Commune d'ABADLA ; il s'agissait de créer une petite

palmeraie dans la région de KSI-KSOU, mais le terrain choisi était argileux et il y avait de fortes remontées de sel.

Celle de la création des nouvelles palmeraies par la revivification des foggaras abandonnées dans l'Arrondissement de TIMIMOUN semble avoir été réussie. Plus de 8000 rejets de palmiers ont été plantés et les essais de cultures céréalières et maraichères sont en cours. Quelque soixante fellahs ont été recasés dans les périmètres ainsi aménagés.

A ADRAR, la culture de primeurs (tomates, piments) a pleinement réussi. Son développement dans la région doit être intensifié mais son exportation dépendra de l'aide qui sera apportée par les autorités supérieures.

A cet effet, nous demanderons la désignation de moniteurs permanents et expérimentés en même temps que la fourniture des engrais et des semences sélectionnées aux petits fellahs. Voilà brossé sommairement un tableau de la situation agricole.

En ce qui concerne le commerce, nous précisons tout de suite que les transactions commerciales sont faibles en raison du niveau de vie des habitants, le plus bas d'ALGERIE évalué de 70 à 100 DA, sans ressources propres dans une région où la subsistance est le premier problème de la grande majorité des habitants.

Le commerce est surtout axé sur les produits de consommation immédiate et de petits équipements ménagers ou d'effets vestimentaires.

Tout en essayant de créer des circuits commerciaux avec le Nord pour les dattes, le henné et les arachides, nous souhaitons voir se renforcer la pratique du troc qui demeure la seule monnaie d'échange particulièrement avec le Mali. Outre les matières citées plus haut, nous ajouterons le tabac échangé également contre le mouton « Sidaoune » d'une très mauvaise qualité. Ce tabac même est sans grande valeur marchande, cependant il nous a été donné d'apprendre avec plaisir que la S.N.T.A. étudie les possibilités de traitement.

Et si la datte n'a rien de comparable avec celle des OASIS, le henné par contre est mieux apprécié ; 2.000 quintaux sont produits annuellement par le TOUAT, A notre avis, cette production mérite un encouragement.

A tout cela, s'ajoutent les difficultés douanières qui empêchent ce commerce de s'épanouir dans la région. C'est pourquoi nous espérons un assouplissement des mesures en vigueur. Les services des douanes qui généralement reçoivent des directives propres aux régions du Nord où l'activité n'a rien de comparable avec celle du Sud, devraient assouplir les mêmes directives pour les adapter à nos régions où le trafic est non seulement de moindre importance mais vital pour les populations.

Nous voudrions évoquer un autre point non moins important qui mérite toute votre attention, il s'agit de l'organisme national de commercialisation (O.N.A.C.O.) dont nous nous félicitons. Ce dernier depuis son installation dessert pratiquement la majeure partie des

Les autres minerais de manganèse et de fer d'EL-GUETTARA peuvent être également à l'origine de l'implantation d'un complexe sidérurgique susceptible de produire du ferro-manganèse.

La cimenterie de BECHAR, dont la construction nous a été révélée, aura certainement une répercussion heureuse puisqu'elle permettrait d'une part la création d'emplois permanents, et d'autre part de mettre le ciment à la portée des bourses moyennes. Le ciment acheté à Oran à 90 DA la tonne revient à 350 DA à REGGAN et ZAOUJET-KOUNTA, et à 450 DA à TINDOUF, ou à la commune de REGUIBAT.

Il serait souhaitable (et l'on excusera notre impatience) que l'on intensifie les recherches pétro-chimiques sans oublier d'œuvrer dans le sens de la réalisation du combinat de BECHAR (cokerie hauts fourneaux fours rotatifs distribution de gaz centrale thermique pouvant fournir 60.000 KWH, et d'une usine de synthèse chimique et d'engrais azotés).

A une plus petite échelle, nous voudrions mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de fonctionnement de la Centrale Electrique de BECHAR-DJEDID et la prise en charge par l'E.G.A. de la Centrale Electrique de BENI-OUNIF qui se trouve à cinq kilomètres de la frontière algéro-marocaine, et pour conclure, nous souhaiterions la fourniture ininterrompue du courant électrique dans tous les centres communaux.

Au sujet de l'industrie textile, il y a lieu de signaler que la seule usine de confection de bleus de travail installée à BECHAR a fermé ses portes depuis la fin de l'année 1966, par manque de personnel qualifié et le non écoulement des produits qui a provoqué des difficultés de trésorerie. Cette fermeture a malheureusement mis en chômage une quarantaine de veuves de Chouhada.

Nous passerons à l'artisanat, et d'abord pour déplorer l'absence totale des articles artisanaux de la SAOURA à la dernière Foire Internationale d'ALGER.

Malgré leur originalité et leur diversité (tapis, cuivre, cuir et poterie) les articles artisanaux existant dans les communes de FENOUGHIL et CHAROUNE sont handicapés par le manque de débouchés et l'insuffisance des moyens de production.

Aussi, la création d'une industrie de tapis, si elle était encouragée pourrait-elle être une source de richesse économique pour certaines de nos communes. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'une campagne de propagande et d'information axée sur la création de halls d'exposition vente dans toute l'ALGERIE et sur la participation aux foires et expositions organisées à l'étranger.

Parmi les expériences tentées, nous signalons la réalisation du complexe d'ADRAR qui semble avoir encouragé les artisans. Il y a eu certes des initiatives locales et les petits artisans ont été orientés vers les motifs orientaux dont la vente a connu une augmentation sensible puisque les services annexes de l'artisanat et des commerçants d'ALGER

se sont déplacés pour la première fois pour acheter des quantités assez importantes de ces produits.

**

L'artisanat rappelant le tourisme, ce dernier mérite qu'on en parle, car il est souvent mentionné parmi les ressources nouvelles dont pourraient profiter les populations saouriennes. Il est certain que par son climat, par quelques sites incomparables, le SAHARA bénéficie de conditions naturelles qui en font une terre d'élection pour le tourisme ; l'implantation d'un circuit touristique BECHAR TAGHIT BENI-ABBES TIMIMOUN ADRAR avec équipement hôtelier approprié est susceptible de faire naître une activité qui permettra à ces communes, et celles qui se trouveraient sur le circuit d'en tirer profit.

Maintenant que l'infrastructure routière communale existe, le tourisme doit se développer et surtout après le démarrage de la construction de la route EL-GOLEA TIMIMOUN. D'ores et déjà, il serait opportun d'arrêter un programme en collaboration avec les responsables des communes limitrophes du Département des OASIS. Ce programme permettrait de préciser le circuit touristique qui ne manquerait pas d'intéresser de nombreux étrangers.

Il nous a été donné d'apprendre que le Gouvernement, en même temps que nos autorités préfectorales encouragent sérieusement le développement de ce secteur. Déjà l'on nous a annoncé la construction de villages touristiques à TAGHIT et ADRAR et d'Hôtels à BENI-ABBES TIMIMOUN et TINDOUF, ceci renforce notre optimisme. Le tourisme source d'enrichissements joint aux efforts d'ordre social déployés depuis toujours est un réconfort pour ces populations déshéritées.

**

Pour ce qui est du transport, qu'il me soit permis une fois de plus de rendre hommage au Gouvernement Révolutionnaire pour les réalisations géantes apportées dans ce domaine. Grâce à la construction de la route récemment terminée, TINDOUF n'est plus qu'à 7 heures de BECHAR, alors qu'il fallait 36 heures pour l'atteindre il y a quelques mois, avec les ennuis en plus, panne, usure et risque d'égarement etc...

ADRAR également ne se trouve plus qu'à 6 heures du chef-lieu du département au lieu de 24 heures, et les travaux de jonction avec les OASIS qui s'effectuent en ce moment, rapprocheront EL-GOLEA de TIMIMOUN, centre avec lequel cette localité a traditionnellement commercé.

En raison de l'absence de transport de marchandises et de voyageurs qui se faisait sentir dans les communes malgré l'extension et l'amélioration du réseau routier, nous commencerons par signaler que les communes ont saisi Monsieur le Préfet pour lui demander de bien vouloir arrêter et soumettre un plan de transport à Monsieur le Ministre d'Etat. Il nous a été donné d'apprendre que l'affaire est en bonne voie. La S.O.T.A.C. se serait intéressé à notre région, et assurerait dans un

bref délai le transport des voyageurs entre BECHAR KENADSA - TAGHIT ABADLA BENI-ABBES et ADRAR.

Compte tenu des problèmes spéciaux inhérents au SAHARA, un assouplissement des textes réglementant les transports est souhaitable, et nous sommes pour la création d'un syndicat ou coopérative groupant les petits transporteurs dont le rôle serait d'étudier la possibilité d'accorder à chaque transporteur chargé de famille, des autorisations permanentes exceptionnelles dans un premier temps pour l'intérieur du département, ensuite vers les départements limitrophes.

L'installation d'un service des Mines à BECHAR, Chef-lieu de notre département, nous éviterait les longs déplacements vers ORAN qui se trouve à plus de 1.500 km de REGGAN ou 1.700 km de TINDOUF.

Nous serions également intéressés par l'extension des routes vers les pays riverains, et là nous ouvrons une parenthèse pour attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité absolue d'appuyer ce point de vue, qui répond à notre souci de veiller à la sécurité des voyageurs et touristes qui s'aventurent sur les pistes sahariennes sans en mesurer les dangers.

En ce qui concerne le réseau ferroviaire, la transformation de l'actuelle voie ABADLA ORAN par une voie normale s'impose tout comme le remplacement des voitures de voyageurs par un matériel plus confortable.

Pour le cas particulier d'AIR-ALGERIE, nous avons enregistré avec plaisir le rétablissement de la ligne aérienne BECHAR ALGER via ORAN, et nous souhaitons le rétablissement de l'escale de BENI-ABBES sur la ligne BECHAR ADRAR. A ce sujet nous demandons à ce que l'O.N.A.M. procède à l'aménagement de l'aérodrome existant.

Pour des raisons de bon sens et de pratique, compte tenu des distances moindres et des contacts plus fréquents, nous proposons la création d'une Direction des P. et T. à BECHAR. Dans l'impossibilité, le rattachement à Oran de nos services des P. et T. serait souhaitable (nos difficultés avec LAGHOUAT nous dictent l'une des deux solutions).

S'il faut se féliciter et applaudir aux efforts des Postes et Télécommunications (réouverture des Agences Postales, constructions nouvelles d'autres agences, etc...), il reste néanmoins beaucoup à faire. Par ailleurs, nous attirons l'attention du Ministère des Postes et Télécommunications sur les retards préjudiciables apportés dans les distributions du courrier et sur les défections téléphoniques et télégraphiques.

Une amélioration s'impose et d'abord par l'extension des liaisons avec les communes des arrondissements de BENI-ABBES, ADRAR, TIMIMOUN et TINDOUF.

Pour éviter les perturbations dans les communications avec le Nord, nous suggérons que les lignes aériennes soient remplacées par des lignes souterraines, et à cet effet, prévoir la pose d'un câble entre BECHAR et SAIDA.

Toujours dans ce même domaine, il y a lieu de signaler que s'il y a contact entre les communes elles-mêmes, ou avec les sous-préfectures, préfectures et même avec le reste du pays, c'est grâce aux réseaux des transmissions nationales qui, au SAHARA permettent à toutes les administrations et même à certains usagers des postes de se contacter et de donner signe de vie.



Cette dernière phrase nous rappelle l'existence de la Protection Civile. Ce service a besoin d'une meilleure infrastructure en SAOURA, et d'un équipement plus moderne. La création de centres de secours principaux possédant un corps de sapeurs-pompiers dans chaque arrondissement est souhaitable. La formation de secouristes doit être accélérée, et l'instruction comme l'information du public effectuées par l'intermédiaire de journaux et panneaux d'affichage. Enfin, un hélicoptère serait toujours le bienvenu, dans nos communes où les inondations causent le plus de dégâts ; il représente la seule chance de salut.

Si la nature a gâté nos frères du Nord (de la verdure et un doux climat), il n'en est pas de même pour nos populations qui vivent sur une terre ingrate et sous un ciel brûlant.

La sous-alimentation, nous dirons même la sous-nutrition qui sévit (nous l'avouons sans honte) les aurait tous réduits à l'état famélique sans les denrées attribuées.

Ces denrées alimentaires au titre de l'aide directe sont nettement insuffisantes, si l'on considère que la population est indigente dans une proportion de 90 %. Un retard considérable est constaté dans l'acheminement des denrées.

C'est ainsi que le contingent de septembre 1968 n'a été reçu qu'en décembre 1967.

Le programme d'aide aux populations par l'ouverture de chantiers de plein emploi vient de résorber une infime partie de chômeurs. Nous ne cesserons jamais de rappeler qu'à cette population sans emploi, sans spécialité, il faut du travail à la hauteur de ses besoins et de ses possibilités. Afin d'illustrer par un exemple les besoins qu'éprouvent ces populations de travailler, nous vous signalons qu'elles le font à un prix bien réduit.

Nous nous adressons à tous nos collègues du Nord pour provoquer leur solidarité, et par la même occasion aux autorités supérieures pour qu'un effort exceptionnel en faveur de nos communes soit fait dans ce domaine, celui de la délégation de crédits.

Notre objectif étant d'assurer le plein emploi, nous serons relativement satisfaits si les crédits demandés au titre du programme 67-68-69 nous étaient octroyés dans les meilleurs délais.

Le problème du chômage aigu en SAOURA commande l'ouverture de chantiers par l'octroi de crédits exceptionnels. Nous solliciterons la mise en chantier dans l'immédiat du Centre de Formation Professionnelle prévu à BECHAR depuis plusieurs années.

Enfin, il est souhaitable que le nombre de 70.000 nécessiteux bénéficiant de l'aide alimentaire directe soit maintenu.

Maintenant, nous ne voudrions pas que nos revendications passent sous silence les efforts consentis par le Gouvernement notamment lors de la dernière crue du Guir dont le débit avait atteint 6.000 m³/seconde. La Protection Civile et le Croissant Rouge conjuguant leurs aides avec celles des Communes et de l'Armée, ont contribué à réduire l'ampleur du désastre et nos populations ont été très sensibles au grand geste de solidarité, qui s'était — moralement et matériellement — exprimé. Serait-il possible qu'un crédit exceptionnel soit alloué pour les victimes des dernières catastrophes qui ont pratiquement rasé les centres de Kerzaz et El-Ouata et fortement éprouvé ceux de Beni-Abbès, Abadla et Kenadza.

Ceci nous amène à évoquer l'habitat. Dans nos Communes où toutes les constructions sont faites de briques de boue sèche (toub), où la plus brève des pluies crée la panique ou provoque l'exode, il est temps que nous songions à parer à cette perpétuelle menace. La seule solution résiderait dans l'obligation à promulguer la construction en dur. A cet effet, la cimenterie que nous avons évoquée, tout à l'heure faciliterait grandement les choses. Tout le monde, et en premier lieu les techniciens, doivent se pénétrer de la nécessité absolue de remplacer le « toub » par la pierre ; car nous serons amenés certainement dans un temps plus ou moins rapproché à détruire des centaines de maisons, si nous voulons que le solide remplace le friable. D'ores et déjà, les plans directeurs doivent s'orienter vers cet objectif.

Depuis l'indépendance, les Communes n'ont obtenu que de très faibles sommes pour la reconstruction sur un crédit global de quinze milliards.

Il a été adressé aux services de la Préfecture à plusieurs reprises, des états se rapportant aux calamités et tendant à obtenir des crédits de construction.

**

Le problème de la santé est un des problèmes majeurs en SAOURA. Les maladies chroniques dont souffrent les populations, consécutives à une sous-alimentation caractérisée par le niveau de vie très bas, signalé plus haut, sont le trachome et la tuberculose. Aussi nous demandons qu'un effort conséquent soit fait pour enrayer ces fléaux. Quoique nous nous félicitons des sacrifices consentis, nous aimerions voir un meilleur quadrillage de l'appareil sanitaire s'établir en SAOURA. Des chirurgiens dentistes dont les noms ont été annoncés officiellement n'ont pas encore repris leurs postes, et le matériel de radiologie dort dans sa caisse à Tindouf par manque de techniciens pour le monter.

Et puisque nous avons mentionné TINDOUF, il est de notre devoir d'insister pour qu'un médecin y soit affecté, de préférence algérien.

M. le Ministre de la Santé qui s'est penché sur nos problèmes, et

qui connaît nos besoins, avait trouvé nos suggestions judicieuses, et nous lui rappelons aujourd'hui que la construction d'un hôpital à ADRAR avec l'installation d'une équipe chirurgicale s'avère impérieuse tout comme les constructions des hôpitaux à TINDOUF et TIMIMOUN. L'affectation d'un avion sanitaire complèterait l'œuvre humaine qu'imprime le Ministère de la Santé en SAOURA.

Oui, ce Ministère a beaucoup fait en SAOURA, mais la tâche doit être poursuivie. Rompant avec les structures coloniales, il a, il n'y a pas longtemps, aligné les services du Sud sur ceux du Nord, et donné le même statut aux hôpitaux. Il est triste de noter qu'à travers toutes les Communes, il n'existe pas de véritable hôpital, sauf à BECHAR et ce dernier a été légué au Ministère de la Santé par la Défense Nationale, après le départ des militaires français.

Dans un contexte urgent, la création d'un orphelinat à ADRAR, où le nombre des enfants abandonnés dépasse 400, la création d'un hospice et l'attribution des crédits substantiels pour allocations aux vieillards, infirmes et incurables, revêtent la même importance.

En ce qui concerne les Anciens Moudjahidine, des efforts méritoires ont été accomplis et plus d'un millier d'Anciens Moudjahidine ont été définitivement recasés. C'est l'accélération de l'étude de 292 dossiers, toujours en instance à la Commission Nationale, qui nous préoccupe ainsi que le problème du recasement de 297 Anciens Djounoud (chiffre que nous a communiqué la Commission Départementale des Anciens Moudjahidine) dans les sociétés nationales.



Grâce aux efforts entrepris dans le domaine de la scolarisation, l'effectif des élèves est passé de 22.000 en 1965 à 31.000 en 1967, et pour la première fois, nos enfants ont pu passer l'examen du probatoire au Chef-lieu du Département.

Nous profitons de ce passage pour rendre un hommage mérité aux coopérants qui, loyalement, dispensent le savoir et l'éducation à nos enfants dans les communes les plus éloignées et les plus isolées de notre chère SAOURA.

Nous saluons également l'ouverture au cours de la présente année scolaire d'une classe de seconde à ADRAR et à TIMIMOUN.

Nous ne cesserons jamais de mettre l'accent sur la nécessité d'intensifier les cours d'alphabétisation et de créer des centres culturels pour la formation de la jeunesse. Aussi paradoxal que cela puisse paraître il y a, dans nos Communes des enfants délinquants, et il serait peut-être urgent de créer un centre de rééducation en SAOURA.

A l'instar des autres régions, l'envoi de conférenciers est souhaité sur les plans culturels et religieux. Nous avons noté avec regret la fermeture d'une Université Populaire à BECHAR, heureusement remplacée par un jardin d'enfants.

Malheureusement nos Communes où n'existent que peu d'établissements ne profiteront pas de cette mesure que nous saluons par solidarité avec les Communes du Nord de l'Algérie.

Toute commune ne peut vivre valablement que si sa situation budgétaire est saine. Elle peut alors assurer le paiement du personnel et exiger du rendement.

La Commune peut faire soit du social en payant sa participation aux dépenses de Santé et d'Education Nationale, soit investir sur son territoire.

Or, certaines Communes du Sud ont de faibles ressources. Elles ne vivent que grâce aux subventions d'équilibre.

Néanmoins, la gestion de leur budget se trouve handicapée par des dépenses sociales (participation à 10 % aux subventions servies aux aveugles), et fonctionnement des cantines scolaires.

Depuis le décret du 17 mars 1965, les Communes sont tenues de prendre en charge toutes les dépenses afférentes au transport des denrées destinées aux cantines scolaires. Elle assurent également leur fonctionnement.

Cette manière de voir pourrait se concevoir pour les Communes du Nord, dont le siège ne se trouve qu'à quelques kilomètres du Chef-lieu d'arrondissement ou du Département.

Il n'en est pas de même pour les Communes du Sud. REGGAN est situé à 180 km du Chef-lieu d'arrondissement, et à 720 km du chef-lieu du département.

Le transport des denrées est à la charge du Département à partir du dépôt central. Celui-ci peut être ORAN ou ALGER. La Commune prend le relais à partir de l'arrondissement.

De ce fait, les dépenses afférentes à l'Education Nationale (cantines et fonctionnement des écoles) s'élèvent à 40 % de la masse budgétaire.

Il est vrai que la scolarisation a fait un bond en avant, et que les écoles se sont multipliées.

Eu égard à une certaine réglementation ancienne et inadaptée aux communes pauvres, les grosses réparations des écoles sont prises en charge par les communes.

Il serait opportun que chaque Ministère prenne à son compte les dépenses afférentes à son secteur. En revanche une participation communale serait prélevée sous forme de participation.

Cela nous permettrait de situer les responsabilités et de voir enfin chacun prendre en compte et entretenir le patrimoine dont il a la charge.

A titre d'exemple, les agences postales seraient à la charge du Ministère des P. et T., les écoles (construction, entretien, fonctionnement des cantines, fournitures scolaires) seraient prises en compte par le Ministère de l'Education Nationale, comme le fait le Ministère de la Santé en ce qui concerne les crédits d'AMG.

La participation communale serait calculée soit en fonction de sa situation financière, soit au prorata de sa population.

Les Présidents des Assemblées Populaires Communales du département de la SAOURA souhaiteraient voir s'installer une recette des Contributions Diverses au Chef-lieu d'arrondissement, ceci permettrait d'une part la facilité du recouvrement et d'autre part une formation continue du personnel communal. Le comptable serait à proximité de la Commune qu'il doit surveiller et guider.



Notre exposé touche à sa fin, tout en nous félicitant du climat politique existant, nous émettons le vœu de voir se maintenir la stabilité actuelle, gage de toute réussite.

En exprimant notre satisfaction des réalisations effectuées dans les Communes, nous souhaitons voir se renforcer l'autorité gouvernementale par la subordination effective de tous les responsables en place, au seul représentant du pouvoir révolutionnaire, en l'occurrence le Préfet, et ceci dans le but d'asseoir une politique conforme aux intérêts supérieurs du pays, dans le cadre des perspectives ouvertes par le 19 Juin 1965.

En Saoura où les problèmes sont extrêmement complexes, où toute entrave, toute déviation compromettrait l'œuvre si heureusement commencée, et qui va se renforçant depuis plus de deux ans il est urgent d'apporter des solutions adéquates aux problèmes posés ou qui se poseront dans l'avenir.

A la veille de la mise en place des institutions, et surtout du choix des hommes aptes à diriger ou servir le pays, nous applaudissons à l'idée que ce dernier jaillira de la base et nous sommes prêts à faire notre auto-critique et prendre nos responsabilités.

Nous avons dit l'essentiel de ce que nous avons élaboré, dans l'espoir de le voir gagner l'adhésion des autorités supérieures, et se concrétiser dans l'intérêt général. Nous adressons nos souhaits fraternels de réussite à la présente conférence.

RESOLUTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Les Présidents des Assemblées Populaires Communales, élus le 5 Février 1967, réunis au Palais des Nations, Club des Pins, Alger, les 5, 6, 7, 8 et 9 Février 1968 à l'initiative du Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement ;

Considérant que dans sa proclamation du 19 Juin 1965, le Conseil de la Révolution s'engageait à créer les conditions nécessaires à la construction d'un Etat démocratique, organisé et sérieux ;

Que cela impliquait l'édification d'institutions stables que le peuple unanime appelait de tous ses vœux ;

Considérant que les élus du 5 Février 1967 investis par le Parti, confirmés par les électeurs, bénéficient de la confiance du sommet et de celle de la base ;

Considérant qu'après une année de gestion et de riches expériences, il y avait utilité, voire nécessité pour les présidents d'Assemblées Populaires Communales de se réunir de nouveau pour établir un contact humain toujours fructueux et surtout pour procéder à une confrontation générale, à un échange de vues avec les autorités responsables du pays, afin de mieux cerner les problèmes, de sérier les difficultés pour les mieux aborder et les résoudre ;

Considérant leur jeune expérience en matière de gestion communale alors qu'il s'agit de la mise en œuvre d'un Code nouveau aux perspectives généreuses qui amplifie les droits et les obligations des gestionnaires puisque leurs compétences s'étendent non seulement à la gestion administrative, mais comportent aussi des responsabilités grandes dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels ;

Considérant au surplus que depuis leur installation de nombreux et importants textes d'application sont venus concrétiser le principe de décentralisation contenu dans le texte fondamental ;

Considérant que toute législation n'a d'efficacité et ne vaut que par l'intelligence, le dévouement et l'engagement des hommes qui sont chargés de l'appliquer et par l'adhésion sincère des populations ;

Considérant que les instances du Parti et de l'Etat doivent dans les limites de leurs attributions respectives et dans le respect de la légalité révolutionnaire, fonctionner dans l'harmonie, la clarté et avec une coordination permanente ;

Considérant que les hommes que le peuple a honorés de sa confiance pour gérer ses intérêts au niveau de la cellule fondamentale de la nation qui est la commune, doivent mériter cet honneur et servir avec objectivité, désintéressement et abnégation assortis de l'engagement que requièrent nos options ;

Considérant les sacrifices immenses consentis par notre peuple durant la longue et ardente lutte de libération nationale et le lourd tribut en hommes et en richesses versé par notre pays qui en est sorti profondément meurtri ;

Considérant que les impératifs de l'heure exigent la mobilisation de toutes énergies saines, où qu'elles se trouvent pour construire un Etat solide et stable et une économie moderne, prospère et indépendante.

Après avoir entendu le discours de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, ceux de Monsieur le Responsable du Parti et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, les interventions des Présidents rapporteurs et membres du Gouvernement.

S'inclinent profondément devant la mémoire de nos glorieux chouchada et rendent un hommage ému à toutes les victimes de la guerre de Libération Nationale.

Chargent une délégation de déposer, à l'issue des travaux de la conférence, une gerbe sur la tombe de l'Emir Abdelkader et des martyrs de la révolution, au cimetière d'El-Alia.

Se félicitent de l'heureuse initiative du Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, de réunir cette deuxième conférence des Présidents d'Assemblées Populaires Communales et lui en expriment toute leur reconnaissance.

Se félicitent particulièrement de la déclaration du Président du Conseil de la Révolution et du Gouvernement de faire de la journée, du 5 Février, date historique des premières élections communales de l'Algérie Indépendante la journée des communes.

Se félicitent de la sérénité, de la haute tenue des débats et de la sincérité et du réalisme qui ont caractérisé l'ensemble des interventions.

Se félicitent de l'attention soutenue que les membres du Gouvernement ont prêtée au déroulement des travaux de la conférence.

Enregistrent avec satisfaction et profit les déclarations de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement et des membres du Gouvernement et leur demandent respectueusement aide et encouragement pour les assister dans leurs délicates et lourdes tâches.

Conscients de l'étendue et de l'importance des responsabilités qu'ils assument dans la gestion de l'Administration des Affaires locales et de l'intérêt qu'attache l'Etat à la bonne marche de ces affaires et au bon fonctionnement des services publics communaux.

Expriment au Gouvernement et à ses représentants leur vive satisfaction pour l'intérêt qu'ils attachent à la solution des problèmes inhérents à la nouvelle organisation communale et propres aux particularités locales.

Se félicitent de certaines concessions de biens et de droits d'exploitation de biens, du domaine privé de l'Etat et souhaitent que d'autres concessions susceptibles d'améliorer les ressources communales viennent concrétiser la décentralisation amorcée par la nouvelle organisation communale.

Désirent que les Services Techniques de l'Etat soient renforcés pour rendre effectif au profit des Communes, le concours technique et financier prévu par le Code Communal, et qui conditionne dans une large mesure, le succès des initiatives communales dans le développement économique.

Insistent sur la nécessité de déclasser les anciennes zones de fortification et de certains établissements et terrains domaniaux militaires afin d'encourager le développement communal et souhaitent la concession aux communes des terrains englobés dans les zones à urbaniser pour favoriser la réalisation des équipements collectifs communaux.

Demandent que les attributions d'équipement du Fonds Communal de solidarité soient accordées en priorité aux communes deshéritées.

Sont persuadés que l'assouplissement de la réglementation des transactions immobilières est indispensable pour favoriser la relance de l'économie particulièrement au niveau communal et que la création d'un Fonds National d'entretien des chemins vicinaux peut être largement alimenté par les taxes perçues à l'occasion de ces transactions.

Souhaitent une large participation des élus locaux à la gestion de la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance dont ils soulignent avec satisfaction l'action dynamique en faveur des collectivités locales.

Se félicitent de la décision prise par le Gouvernement de leur conférer la qualité d'Officier de Police Judiciaire.

Sont persuadés que pour coordonner l'action de toutes les autorités locales chargées de veiller à la protection et la sécurité des personnes et des biens, l'établissement au niveau communal de rapports étroits de collaboration, entre ces différentes autorités est indispensable.

S'engagent en ce qui les concerne, à continuer à œuvrer pour l'intérêt public et pour le développement rapide du pays.

Rendent hommage à l'effort consenti par le Conseil de la Révolution et le Gouvernement en faveur des communes et plus particulièrement des communes deshéritées, dans la réalisation des équipements économiques, sociaux et collectifs de base et s'engagent quant à l'avenir à tout mettre en œuvre pour participer dans la mesure de leurs moyens au financement de ces équipements.

Assurent le Gouvernement de leur volonté de poursuivre l'œuvre d'assainissement des finances locales et d'appliquer toutes les mesures prises à cet effet, pour apurer les dettes et créances communales et souhaitent que les cotisations et participations des communes aux services publics de l'Etat, soient allégées compte tenu des difficultés financières que connaissent encore certaines communes.

Expriment leur adhésion pleine et entière aux nouvelles dispositions relatives à l'organisation des finances locales, souhaitent que l'application de ces décisions soit assurée progressivement pour tenir compte de l'effort d'adaptation des agents communaux et s'engagent de leur côté à tout mettre en œuvre, pour contribuer au succès de cette importante réforme.

Apprécient l'effort déployé par le Gouvernement pour accroître le produit des impositions fiscales locales et demandent à cet effet que les organismes de l'Etat et les exploitations industrielles et agricoles placées sous sa tutelle et son contrôle s'acquittent dans les meilleures conditions possibles de leurs obligations fiscales, pour éviter de priver les communes de ressources importantes nécessaires à l'équilibre de leurs finances.

Souhaitent que les dispositions législatives qui ont modifié le système des impositions locales soient complétées dans le sens d'une meilleure adaptation du système fiscal local aux possibilités contributives réelles. Suggèrent la mise en place d'une commission largement représentative chargée de rechercher les meilleures conditions possibles pour simplifier et adapter le système fiscal local aux réalités des missions assignées aux communes dans le développement national.

Se déclarent très satisfaits des mesures prises par le Gouvernement pour étendre au personnel communal des dispositions du Statut Général de la Fonction Publique et affirment à cet effet, leur volonté d'appliquer avec le plus grand soin le nouveau statut du personnel communal pour mettre fin à l'incertitude et à l'instabilité de carrière des agents communaux et par voie de conséquence pour revaloriser la fonction publique communale et l'élever effectivement au niveau des fonctions publiques assurées par les personnels de l'Etat.

S'associent aux préoccupations du Gouvernement tendant à élever le niveau de qualification du personnel actuellement en place. Se félicitent de l'organisation des stages effectués durant l'année 1967 et souhaitent que cet effort de formation soit poursuivi et accru pour permettre aux agents communaux de recevoir un enseignement spécialisé dans les établissements de formation créés par l'Etat.

Remercent les autorités de tutelle, pour l'aide et l'assistance que les missions d'animation placées sous leur contrôle ont apportées, assurent ces autorités de leur confiance et aussi de leur étroite collaboration et souhaitent l'extension de ces missions à l'ensemble des communes.

RESOLUTION DES AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES

Les Présidents des Assemblées Populaires Communales, élus le 5 Février 1967, réunis au Palais des Nations, Club des Pins, Alger, les 5, 6, 7, 8 et 9 février 1968 à l'initiative du Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement.

Considérant que dans sa proclamation du 19 Juin 1965, le Conseil de la Révolution s'engageait à créer les conditions nécessaires à la construction d'un Etat démocratique, organisé et sérieux.

Que cela impliquait l'édification d'institutions stables que le Peuple unanime appelait de tous ses vœux.

Considérant que les élus du 5 Février 1967, investis par le Parti, confirmés par les électeurs, bénéficient de la confiance du sommet et de celle de la base.

Considérant qu'après une année de gestion et de riches expériences, il y avait utilité, voire nécessité pour les Présidents d'Assemblées Populaires Communales de se réunir à nouveau pour établir un contact humain toujours fructueux et surtout pour procéder dans une confrontation générale à un échange de vues avec les autorités responsables du Parti afin de mieux cerner les problèmes, de sérier les difficultés pour les mieux aborder et les résoudre.

Considérant leur jeune expérience en matière de gestion communale alors qu'il s'agit de la mise en œuvre d'un nouveau code aux perspectives généreuses, qui amplifie les droits et les obligations des gestionnaires puisque leurs compétences s'étendent non seulement à la gestion administrative, mais comportent aussi des responsabilités grandes dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Considérant au surplus que depuis leur installation, de nombreux et importants textes d'application sont venus concrétiser le principe de décentralisation affirmé dans le texte fondamental.

Considérant que toute législation n'a d'efficacité et ne vaut que par l'intelligence, le dévouement et l'engagement des hommes qui sont chargés de l'appliquer et par l'adhésion sincère des populations.

Considérant que les instances du Parti et de l'Etat doivent dans les limites de leurs attributions respectives et dans le respect de la légalité révolutionnaire, fonctionner dans l'harmonie, la clarté et avec une coordination permanente.

Considérant que les hommes que le Peuple a honorés de sa confiance pour gérer ses intérêts au niveau de la cellule fondamentale de la nation, qu'est la commune, doivent mériter cet honneur et servir avec objectivité, désintéressement et abnégation, le tout assorti de l'engagement que requièrent nos options.

Considérant les sacrifices immenses consentis par notre Peuple durant la longue et ardente lutte de Libération Nationale et le lourd tribut en hommes et en richesses versé par notre pays qui en est sorti profondément meurtri.

Considérant que les impératifs de l'heure exigent la mobilisation de toutes les énergies saines, où qu'elles se trouvent, pour construire un Etat solide et stable et une économie moderne, prospère et indépendante.

Après avoir entendu les discours de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, ceux du Responsable du Parti et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, les interventions des Présidents rapporteurs et des Membres du Gouvernement.

S'inclinent profondément devant la mémoire de nos glorieux chouchada et rendent un hommage ému à toutes les victimes de la guerre de Libération Nationale.

Chargent une délégation de déposer à l'issue des travaux de la Conférence, une gerbe sur la tombe de l'Emir Abdelkader et des martyrs de la Révolution, au cimetière d'El-Alia.

Se félicitent de l'heureuse initiative du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, de réunir cette deuxième conférence des Présidents d'Assemblées Populaires Communales et lui en expriment toute leur reconnaissance.

Se félicitent de la sérénité, de la haute tenue des débats et de la sincérité et du réalisme qui ont caractérisé l'ensemble des interventions.

Se félicitent de l'attention soutenue que les membres du Gouvernement prêtaient au déroulement des travaux de la conférence.

Enregistrent avec satisfaction et profit les déclarations de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, et des membres du Gouvernement et leur demandent respectueusement aide et encouragement pour les assister dans leur délicate et lourde tâche.

Apprécient à sa juste valeur l'effort considérable accompli dans le domaine de l'édification et de l'enseignement et les moyens financiers importants mis en œuvre à cet effet.

Constatent à cet égard, que plus du quart des ressources de la Nation est consacré à cet investissement d'un intérêt capital pour l'avenir de notre pays et demandent que cette action se poursuive sans relâche pour bannir de notre sol l'ignorance, l'analphabétisme et donner à notre économie les cadres nombreux et qualifiés qui conditionnent son développement.

Souhaitent que s'intensifie l'effort particulier consenti en faveur de la scolarisation dans les zones rurales et les zones deshéritées.

Insistent sur la place de plus en plus grande que devra prendre l'enseignement technique et agricole et ceci afin de fournir les cadres et techniciens nécessaires aux différents secteurs de l'activité du pays.

S'associent pleinement à l'œuvre de restauration de notre personnalité et de la réhabilitation de l'un de ses attributs, notre langue, la langue arabe. Apportent leur adhésion totale à cette politique.

Expriment cependant, le souhait de voir les pouvoirs publics tenir compte, dans son application, de notre situation et des possibilités actuelles et aussi de la prudence que dictent les expériences de même nature menées dans certains pays.

Se félicitent des dernières décisions confiant aux communes les constructions scolaires de l'enseignement du premier degré et pour la réalisation desquelles ils s'engagent fermement à apporter une contribution de plus en plus grande.

Partagent la volonté des pouvoirs publics de nationaliser et généraliser la formation professionnelle pour satisfaire les besoins énormes du pays, en main-d'œuvre spécialisée et qualifiée.

Rendent aujourd'hui, un hommage tout particulier au Conseil de la Révolution et au Gouvernement, pour l'effort qu'ils ont consenti en vue de reclasser nos frères anciens moudjahidine, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que notre pays vive dans la dignité et l'indépendance retrouvées.

Sont cependant, aujourd'hui convaincus de la nécessité de poursuivre l'effort de formation de ceux d'entre eux qui peuvent travailler afin de les associer pleinement à cette deuxième phase de la construction de notre pays, l'édification économique. Demandent donc, instamment aux pouvoirs publics de mener cette deuxième phase avec toute la célérité possible, afin d'aboutir au reclassement définitif de nos anciens moudjahidine et de s'acquitter totalement envers eux de la dette contractée par la nation. Souhaitent que le cas des veuves de chouhada remariées soit réexaminé avec plus de bienveillance.

Soulignent l'acuité particulière avec laquelle se pose le problème de notre jeunesse, lorsqu'on sait que plus de 50 % de la population sont âgés de moins de 20 ans. Ne sauraient donc, trop insister sur l'urgence qu'il y a à coordonner l'ensemble de nos moyens pour mieux la préparer aux tâches actives d'édification et de construction du pays.

Saluent toutes les décisions tendant à conjuguer et à accroître tous les moyens de formation et d'éducation pour contribuer au règlement de ce problème de la jeunesse, que certains moyens et notamment les installations sportives soient multipliés.

Notent à ce sujet, le rôle particulièrement important que peuvent et doivent jouer les services de l'information, presse écrite, radio, télévision, cinéma et théâtre.

Affirment, par ailleurs, que notre peuple qui a soif d'instruction et d'information, est souvent insuffisamment intéressé aux problèmes de tous ordres et de toutes natures qui se posent au pays et est parfois même, tenu dans l'ignorance d'importantes mesures intervenues ou de réalisations entreprises.

Estiment qu'avec les moyens d'information dont nous disposons, il est possible de donner à chacun avec toute l'objectivité et la sérénité que commande l'immensité de la tâche d'édification et de construction, toutes les raisons d'œuvrer inlassablement aujourd'hui pour prétendre à mieux demain.

Demeurent persuadés qu'en œuvrant continuellement dans ce sens tous ces moyens contribueront d'une manière positive à restaurer les valeurs les plus sûres et les notions les plus saines de nos traditions, de notre culture, de notre personnalité arabe et musulmane et de notre révolution.

Prennent acte sur un autre plan des efforts des pouvoirs publics pour résoudre le problème douloureux du sous-emploi.

Considérant à cet égard, que les ressources dégagées ou qui peuvent l'être dans les différents secteurs de l'activité économique, doivent être nécessairement et jusqu'à la résorption du chômage, utilisées pour la recherche et la création d'emplois nouveaux et permanents.

Saisissent cette heureuse occasion, pour exhorter les travailleurs à ne plus recourir à des mouvements de revendications et de grèves toujours nuisibles à l'économie nationale et à s'attacher davantage par leur travail et leur abnégation, à augmenter la production seul moyen en définitive, susceptible d'élever le niveau de vie de tout le pays et par voie de conséquences, le leur. Ils soulignent, à cet égard, le rôle d'éducation politique des travailleurs que devra jouer dans le cadre du Parti, leur organisation, « l'Union Générale des Travailleurs Algériens » et demandent à cette organisation nationale d'entreprendre cette mission, certes difficile, mais combien grande aussi.

Adressent en cette circonstance, un salut fraternel à nos frères travailleurs émigrés à l'étranger qui, au prix de durs sacrifices, contribuent au relèvement de notre économie.

Remercent en leur nom et au nom de leur famille, le Parti et le Gouvernement pour leurs multiples démarches, en vue d'améliorer chaque jour les conditions de vie de ces travailleurs et demandent que leur action se poursuive.

Souhaitent que des négociations s'ouvrent avec la France pour assurer à notre émigration des conditions de vie acceptables et dignes.

Souhaitent également que le même effort soit déployé auprès des Gouvernements des pays frères du Maroc et de la Tunisie en vue d'obtenir des garanties en ce qui concerne les intérêts moraux et matériels de nos ressortissants.

Assurent pour leur part, le Gouvernement de leur volonté d'œuvrer pour une meilleure coordination entre les services administratifs et les Consulats dans l'intérêt même de notre émigration et de prendre toutes dispositions nécessaires pour satisfaire les demandes de nos compatriotes à l'étranger.

Souhaitent en attendant la résorption du chômage, que les crédits de plein emploi soient maintenus et accrus dans certaines régions particulièrement pauvres.

Se félicitent de l'utilisation de ces crédits, pour la réalisation d'équipements collectifs et sociaux, dans le cadre d'une action complémentaire au programme du développement rural.

Continuent cependant, de penser que le problème important du sous-emploi né de la colonisation, ne peut être réglé qu'au moyen d'actions importantes, multiples et à long terme : « enseignement, formation professionnelle, développement de l'activité économique du pays, de la production et aussi régulation des naissances ».

Dans le domaine de l'habitat, souhaitent que l'auto-construction soit encouragée dans certaines régions et particulièrement celles qui ont souffert des destructions durant la guerre de libération nationale.

Demandent que les pouvoirs publics se penchent sur ce secteur important et prennent les mesures adéquates en vue de sa relance.

Suggèrent, pour l'immédiat que des efforts soient faits en vue d'accélérer le lotissement des terrains, l'octroi de prêts à la construction et la vente de terrains à bâtir.

Souhaitent que le problème des bâtiments H.L.M. inachevés ou inoccupés soit résolu le plus rapidement possible.

Se félicitent de la décision récente des pouvoirs publics, de concéder aux Communes l'ensemble des locaux à usage d'habitation construits dans le cadre des opérations « reconstruction, habitat rural », « cités d'urgence ».

Soulèvent à cette occasion, les difficultés de gestion et d'entretien du patrimoine immobilier de l'Etat et particulièrement des locaux à usage d'habitation « ex-vacants ».

Pensent, à la lumière des années de gestion passées, que la solution la plus efficace et la plus rentable pour le pays, laquelle au demeurant répond, aux aspirations profondes des populations, se trouvent dans la vente et la location vente.

Insistent sur l'urgence de l'adoption d'une telle solution, qui au surplus permettra aux administrations concernées de se dégager de tâches auxquelles elles sont peu préparées et se consacrer plus utilement à d'autres activités.

Font appel au sens de civisme des occupants actuels de ces biens et leur demandent de veiller à la préservation et au bon entretien de ce patrimoine national.

Dans le domaine de la santé publique, s'engagent à assurer le succès de la réforme sanitaire intervenue et actuellement en cours d'application ; demandent cependant, dans un souci de réussite, qu'il soit tenu compte de certaines réalités dans le rattachement des unités de l'assistance médicale gratuite aux hôpitaux.

Insistent, pour une meilleure utilisation de l'infrastructure sanitaire existante et de son équipement en encourageant surtout l'implantation d'hôpitaux, de salles de soins et d'agences pharmaceutiques dans les communes où la nécessité s'en fait sentir.

Souhaitent la formation d'un personnel para-médical plus nombreux et notamment d'adjoints de la Santé. Pensent, que toutes les formes de médecine préventive, doivent s'accroître et se généraliser à travers tout le territoire.

Enfin, tout en étant pleinement conscients des difficultés résultant de la pénurie des médecins, expriment le vœu de voir cependant une meilleure répartition de ces praticiens à travers le territoire national et notamment dans les communes rurales et les régions deshéritées et demandent que les pouvoirs publics prennent des mesures adéquates dans ce sens.

S'engagent, de leur côté fermement à renforcer par tous les moyens, l'action des pouvoirs publics dans ces domaines et à contribuer ainsi à la lutte contre l'analphabétisme, l'ignorance, le sous-emploi et la maladie.

RESOLUTION ECONOMIQUE

Les Présidents des Assemblées Populaires Communales, élus le 5 Février 1967, réunis au Palais des Nations, Club des Pins, Alger, les 5, 6, 7, 8 et 9 février 1968 à l'initiative du Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement.

Considérant que dans sa proclamation du 19 Juin 1965, le Conseil de la Révolution s'engageait à créer les conditions nécessaires à la construction d'un Etat démocratique, organisé et sérieux.

Que cela impliquait l'édification d'institutions stables que le Peuple unanime appelait de tous ses vœux.

Considérant que les élus du 5 Février 1967, investis par le Parti, confirmés par les électeurs, bénéficient de la confiance du sommet et de celle de la base.

Considérant qu'après une année de gestion et de riches expériences, il y avait utilité, voire nécessité pour les Présidents d'Assemblées Populaires Communales de se réunir à nouveau pour établir un contact humain toujours fructueux et surtout pour procéder dans une confrontation générale à un échange de vues avec les autorités responsables du Parti afin de mieux cerner les problèmes, de sérier les difficultés pour les mieux aborder et les résoudre.

Considérant leur jeune expérience en matière de gestion communale alors qu'il s'agit de la mise en œuvre d'un nouveau code aux perspectives généreuses, qui amplifie les droits et les obligations des gestionnaires puisque leurs compétences s'étendent non seulement à la gestion administrative, mais comportent aussi des responsabilités grandes dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Considérant au surplus que depuis leur installation, de nombreux et importants textes d'application sont venus concrétiser le principe de décentralisation affirmé dans le texte fondamental.

Considérant que toute législation n'a d'efficacité et ne vaut que par l'intelligence, le dévouement et l'engagement des hommes qui sont chargés de l'appliquer et par l'adhésion sincère des populations.

Considérant que les instances du Parti et de l'Etat doivent dans les limites de leurs attributions respectives et dans le respect de la légalité révolutionnaire, fonctionner dans l'harmonie, la clarté et avec une coordination permanente.

Considérant les sacrifices immenses consentis par notre Peuple pour gérer ses intérêts au niveau de la cellule fondamentale de la nation,

qu'est la commune, doivent mériter cet honneur et servir avec objectivité, désintéressement et abnégation, le tout assorti de l'engagement que requièrent nos options.

Considérant les sacrifices immenses consentis par notre Peuple durant la longue et ardente lutte de Libération Nationale et le lourd tribut en hommes et en richesses, versé par notre pays qui en est sorti profondément meurtri.

Considérant que les impératifs de l'heure exigent la mobilisation de toute les énergies saines, où qu'elles se trouvent, pour construire un Etat solide et stable et une économie moderne, prospère et indépendante.

Après avoir entendu les discours de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, ceux du Responsable du Parti et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, les interventions des Présidents rapporteurs et des Membres du Gouvernement.

S'inclinent profondément devant la mémoire de nos glorieux chouchada et rendent un hommage ému à toutes les victimes de la guerre de Libération Nationale.

Chargent une délégation de déposer à l'issue des travaux de la Conférence, une gerbe sur la tombe de l'Emir Abdelkader et des martyrs de la Révolution, au cimetière d'El-Alia.

Se félicitent de l'heureuse initiative du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, de réunir cette deuxième conférence des Présidents d'Assemblées Populaires Communales et lui en expriment toute leur reconnaissance.

Se réjouissent particulièrement de la décision du Président du Conseil de la Révolution et du Gouvernement de faire du 5 Février, date historique des premières élections communales de l'Algérie Indépendante, la journée des Communes.

Constatent la sénérité et la haute tenue des débats, la sincérité et le réalisme qui ont caractérisé l'ensemble des interventions.

Enregistrent avec satisfaction et profit les déclarations de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, Messieurs les Ministres et leur demandent respectueusement aide et encouragement pour les assister dans leur délicate et lourde tâche.

Constatent l'effort sérieux de redressement économique entrepris dans le pays depuis le sursaut salutaire du 19 Juin 1965.

Enregistrent avec la plus grande satisfaction que cet effort s'est déjà traduit dans de nombreux domaines par des résultats importants et positifs.

Rendent à cet égard un hommage au Conseil de la Révolution et au Gouvernement pour leur action courageuse et efficace dans la consolidation de l'indépendance de notre économie.

Souhaitent voir se poursuivre cet effort de redressement pour aboutir à l'édification d'une économie solide et prospère.

Dans le domaine industriel, ils sont heureux de souligner l'esprit de détermination des pouvoirs publics dans la continuité de leur action et retiennent à cet égard, parmi tant d'autres projets particulièrement importants dont la réalisation est envisagée dans le cadre du plan triennal, le complexe de constructions mécaniques à Constantine, le gaz naturel à Skikda, l'ammoniaque et liquéfaction du gaz à Arzew, l'électrolyse du minerai de zinc à Ghazaouet.

Toujours dans le domaine de l'industrie, se félicitent tout particulièrement de la bonne marche et de l'essor des sociétés nationales créées ces deux dernières années dans des secteurs importants et variés de cette branche de l'économie nationale.

Demandent pour associer étroitement les Collectivités Locales à cette œuvre d'industrialisation, et cela au demeurant conformément au Code Communal, que les petites entreprises et unités industrielles soient concédées aux communes.

Adhèrent à la politique de décentralisation industrielle déjà entamée et souhaitent en tenant compte bien sûr des études de rentabilité économique toujours nécessaires que cette action se poursuive en vue d'éliminer progressivement les problèmes sociaux qui se posent à certaines communes et surtout de réduire le déséquilibre régional.

Pensent que dans le cadre du développement de l'industrie locale, le capital privé national peut jouer un rôle assez important.

Enregistrent à cet égard avec satisfaction le rétablissement de la confiance dans le pays depuis le 19 Juin 1965, notamment l'octroi de meilleures garanties par le Code des investissements et la simplification de procédures administratives et demandent que ce nouveau climat soit entretenu et même accentué.

S'adressent en cette heureuse occasion, à tous les Algériens et en particulier à ceux qui vivent à l'étranger et les exhortent à participer par tous leurs moyens à cette œuvre commune d'industrialisation du pays et de consolidation de son économie.

Dans le domaine minier, se réjouissent des décisions historiques et courageuses de nationalisation de toutes les mines, remettant ainsi entre les mains de l'Etat des richesses importantes de la nation.

Pensent par ailleurs, que d'autres ressources minières existent dans le pays et expriment le vœu de voir les pouvoirs publics élaborer et mettre à exécution un programme et un plan de prospection à travers le territoire national.

En ce qui concerne le pétrole et la pétrochimie rendent un hommage particulier à la politique du Gouvernement dans ce secteur et saluent les récentes décisions donnant le monopole des hydrocarbures sur tout le territoire, à une société nationale.

Dans le domaine de l'artisanat, estiment que des possibilités sérieuses existent dans de nombreuses communes et régions et souhaitent donc que des mesures appropriées soient prises pour faire revivre ce secteur en l'encourageant, en le faisant connaître et en lui trouvant des débouchés et ce, d'autant qu'il intéresse essentiellement le milieu rural pour lequel il peut constituer une source de revenus non négligeables.

Concernant l'électrification rurale, enregistrent qu'un effort a été entrepris ces deux dernières années dans ce domaine par les pouvoirs publics. Demandent que cet effort soit accentué pour améliorer les conditions de vie des populations et aussi favoriser la relance économique dans certaines communes. Souhaitent vivement que le rythme de réalisation des projets retenus soit accéléré.

Demeurent cependant profondément convaincus que la relance et l'essor de notre économie passent d'abord et nécessairement par le développement de ce secteur vital et primordial qu'est celui de l'agriculture.

Enregistrent dans ce domaine, que des efforts considérables ont été consentis par le Gouvernement pour améliorer la production dans ce secteur et ceci entre autre, par l'octroi de prêts de campagne et d'équipement tant pour le secteur socialiste que pour le secteur privé, moderne ou traditionnel.

Constatent que malgré ces efforts importants et continus, la gestion de ce secteur n'a pas toujours permis d'atteindre les résultats et les objectifs escomptés et que la productivité et la production ont parfois diminué.

Tout en étant pleinement conscients des difficultés multiples et importantes que ce secteur a souvent traversées, estiment cependant que des solutions doivent au plus tôt être recherchées, trouvées et appliquées pour permettre à ce secteur d'assumer dans l'économie du pays le rôle primordial qui doit être le sien.

Se félicitent donc, que le Président du Conseil de la Révolution, Président du Conseil ait annoncé que l'année 1968 sera l'année de l'agriculture et de la mise en œuvre de la réforme agraire.

Pensent d'ores et déjà que pour éviter des erreurs et des échecs, il est indispensable de tenir compte des aspirations d'un peuple dans son immense majorité paysan, et profondément attaché à la terre et pour lequel l'agriculture est un problème vital et presque toujours l'unique source de revenus.

Porte-parole des populations depuis les élections du 5 Février 1967, au contact quotidien des réalités, expriment le vœu d'être associés conformément au Code Communal, à l'étude de ce très grand problème à l'élaboration de ses solutions et à leurs applications.

En attendant cette réforme fondamentale de l'agriculture et son application, demandent aux pouvoirs publics que l'effort de prêts de

campagnes et d'équipements consentis en faveur de ce secteur soit maintenu et accru de même que toutes les autres actions qui concourent au développement économique et rural et notamment celles relatives à la grande et à la petite hydraulique.

A cet égard rendent un hommage aux pouvoirs publics pour les réalisations grandioses terminées ou en voie d'achèvement, notamment dans le département de Annaba, Bounamoussa, et dans la vallée de Oued Guir département de la Saoura, qui permettront la mise en valeur de nombreuses terres jusqu'ici mal exploitées ou même inexploitées.

Notent par ailleurs la nécessité de mettre à exécution dans les meilleurs délais possibles les projets de mise en valeur de la vallée de la Soummam et du Hodna.

Soulignent particulièrement l'urgence et la nécessité de voir certains départements parmi les plus deshérités, notamment les départements des Aurès et de la Grande Kabylie, dotés eux aussi de projets d'aménagement dans ce domaine. Souhaitent ardemment voir les pouvoirs publics s'attacher à l'étude des possibilités existant dans ces départements et les mettre en valeur.

Demandent que le problème du dévasement des barrages et de leur entretien constant retiennent toute l'attention du Gouvernement et à cet effet suggèrent la création d'un organisme qui sera chargé spécialement des problèmes de l'irrigation et de la conservation et utilisation des eaux d'une manière générale.

Pour ce qui est de la petite hydraulique, formulent le vœu que des efforts de plus en plus importants soient consentis dans ce secteur qui conditionne le relèvement du niveau de vie des petits fellahs et une décentralisation du service départemental.

En ce qui concerne le reboisement, notent que ce problème d'un intérêt national devra être suivi d'une manière continue, ordonnée et rationnelle toujours par les services techniques intéressés et dans tous les cas sous leur contrôle mais en étroite collaboration avec les autorités locales.

Demandent au Gouvernement de se pencher davantage sur le problème important de l'alfa pour certaines régions deshéritées et faire assurer un ramassage méthodique et régulier de ce produit.

Pour ce qui est de l'élevage, seule source de revenus de tous les habitants de nombreuses communes à vocation essentiellement pastorale, souhaitent voir ce problème étudié rapidement et à fond en vue de lui trouver des solutions efficaces et durables dans le domaine de la transhumance par la recherche et la multiplication des points d'eau, la création de zones fourragères et de pacage ; sur le plan sanitaire, par la création et la multiplication de bains antigaleux, la généralisation de vaccinations ; dans le secteur de la commercialisation par la remise en état et la création d'abattoirs et de centres frigorifiques et la recherche de nouveaux marchés extérieurs.

Dans le domaine de la pêche, pensent que certaines parties de notre côte sont très poissonneuses et soulignent la nécessité d'équiper en chalutiers certains ports, de créer des conserveries de poissons, de remettre en état de fonctionner celles qui existent, de renforcer et d'étendre le crédit maritime.

En ce qui concerne le tourisme, notent avec satisfaction les efforts déployés par les pouvoirs publics pour son développement par la mise en place des structures d'accueil qui faisaient défaut au pays, au lendemain de l'Indépendance.

Souhaitent à cet égard un accroissement des crédits destinés à la publicité et à l'information touristique afin de permettre aux organismes directement intéressés de lancer et mener une campagne destinée à mieux faire connaître l'Algérie et à susciter un flux touristique de plus en plus important.

Demandent aux autorités responsables de prendre des dispositions utiles pour assurer aux touristes et aux étrangers un accueil et des conditions de séjour dignes de la traditionnelle hospitalité et courtoisie de notre peuple, et d'assouplir les formalités de contrôle à l'entrée du territoire national.

Se félicitent de la récente décision prise par le Gouvernement concédant aux communes une partie des locaux d'habitation et des fonds de commerce à usage touristique.

Attendent néanmoins des pouvoirs publics une aide sur le plan technique et financier et aussi sur le plan de l'encadrement, notamment par la formation de personnels qualifiés.

Saisissent cette occasion pour exhorter les syndicats d'initiative, les agences de voyage, les hôteliers et les restaurateurs à accroître leurs efforts en matière de publicité quant à la qualité de leur accueil et les services rendus aux touristes et ce, afin de seconder l'action des pouvoirs publics.

Pour ce qui est du commerce, expriment le vœu de voir se multiplier dans les régions déshéritées les antennes de l'O.N.A.C.O. et aussi se renforcer à travers tout le territoire national, les services du contrôle des prix.

Demandent au Gouvernement de se pencher sur le problème des C.O.R.E. et des C.O.R.A. de manière à les placer comme les marchés communaux et les halles sous le contrôle des communes.

Souhaitent une étude approfondie des circuits de commercialisation intérieure et demandent qu'un système de péréquation pour les produits de première nécessité soit étudié et établi en faveur des communes des régions déshéritées notamment celles du Sud.

Dans le cadre de la relance économique, soulignent l'intérêt et l'utilité de l'organisation des foires locales et régionales et demandent pour celles qu'ils sont appelés à organiser, que les pouvoirs publics leur apportent chaque fois une aide technique et financière.

Demandent que des efforts plus grands soient déployés par les pouvoirs publics dans le domaine de la commercialisation extérieure pour mieux faire connaître nos produits et trouver des marchés nouveaux à notre production.

En matière de contingentements, expriment le vœu que ces mesures, au demeurant nécessaires, pour protéger et asseoir notre jeune économie, soient toujours adaptées aux conditions réelles de notre production.

Demandent une implantation plus dense des agences des banques nationales à travers le pays en vue de faciliter les réglementations des transactions et d'assurer le fonctionnement normal du crédit.

Dans un autre domaine, pensent que pour le développement rapide de notre économie, l'existence de voies de communications et de moyens de transports suffisants est une condition indispensable.

Aussi, estiment-ils nécessaire d'accroître l'entretien du réseau routier actuel et de prévoir la construction de nouvelles voies de communications.

Dans le domaine des transports, notent avec satisfaction quant à son principe, la mesure de nationalisation intervenue dans ce domaine important de l'activité du pays. Souhaitent cependant dans son application, qu'il soit tenu compte, des situations particulières multiples, qui peuvent se présenter et ceci pour éviter la paralysie du trafic dans les zones rurales ou déshéritées et par là même, apporter une perturbation dans l'économie du pays.

Souhaitent vivement voir accorder aux communes une partie du produit de la vente des locaux à usage d'habitation appartenant aujourd'hui à l'Etat pour permettre le financement d'un plan local de construction de logements.

S'engagent pour leur part, solennellement et fermement, à contribuer avec l'énergie, et leurs moyens, à l'œuvre immense et exaltante de l'édification de notre économie et mériter de la sorte la confiance qui a été placée en eux par le Parti, l'Etat et les populations, lors des élections du 5 Février 1967.

Considérant l'importance de l'information statistique pour la gestion des Communes, demandent qu'elles disposent d'une antenne statistique qui servira de tableau de bord à l'Exécutif Communal et de moyen d'information objectif, scientifique et régulier des pouvoirs publics.

Demandent également la mise en place de bureaux statistiques dans les Communes avec l'assistance technique et financière de la Direction Générale du Plan et des Etudes Economiques.

Sont cependant, profondément convaincus que seuls les efforts conjugués de l'Etat, des communes et des autres Collectivités Publiques pourront réaliser efficacement cette œuvre gigantesque, qu'est pour un pays sortant de 130 années d'exploitation coloniale, d'édification d'une économie solide, prospère et indépendante.

RESOLUTION POLITIQUE

Les Présidents des Assemblées Populaires Communales, élus le 5 Février 1967, réunis au Palais des Nations, Club des Pins, Alger, les 5, 6, 7, 8 et 9 février 1968 à l'initiative du Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement.

Considérant que dans sa proclamation du 19 Juin 1965, le Conseil de la Révolution s'engageait à créer les conditions nécessaires à la construction d'un Etat démocratique, organisé et sérieux que cela impliquait l'édification d'institutions stables que le Peuple unanime appelait de tous ses vœux.

Considérant que les élus du 5 Février 1967, investis par le Parti, confirmés par les électeurs, bénéficient de la confiance du sommet et de celle de la base.

Considérant qu'après une année de gestion et de riches expériences, il y avait utilité, voire nécessité pour les Présidents d'Assemblées Populaires Communales de se réunir à nouveau pour établir un contact humain toujours fructueux et surtout pour procéder dans une confrontation générale à un échange de vues avec les autorités responsables du Parti et de l'Etat, afin de mieux cerner les problèmes, de sérier les difficultés pour les mieux aborder et les résoudre.

Considérant leur jeune expérience en matière de gestion communale alors qu'il s'agit de la mise en œuvre d'un nouveau code aux perspectives généreuses, qui amplifie les droits et les obligations des gestionnaires puisque leurs compétences s'étendent non seulement à la gestion administrative, mais comportent aussi des responsabilités grandes dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Considérant au surplus que depuis leur installation des textes d'application importants sont venus concrétiser le début d'application effective du code communal ;

Considérant que toute législation n'a d'efficacité et ne vaut que par l'intelligence, le dévouement et l'engagement des hommes qui sont chargés de l'appliquer et par l'adhésion sincère des populations.

Considérant que les instances du Parti et de l'Etat doivent dans les limites de leurs attributions respectives fonctionner dans l'harmonie, la clarté et avec une coordination permanente.

Considérant que les hommes que le peuple a honorés de sa confiance pour gérer ses intérêts au niveau de la cellule fondamentale de la nation, qu'est la commune, doivent mériter cet honneur et servir avec objectivité, désintéressement et abnégation, le tout assorti de l'engagement que requièrent nos options.

Considérant les sacrifices immenses consentis par notre Peuple durant la longue et ardente lutte de Libération Nationale et le lourd tribut en hommes et en richesses, versé par notre pays qui en est sorti profondément meurtri.

Considérant que les impératifs de l'heure exigent la mobilisation de toute les énergies saines, où qu'elles se trouvent, pour construire un Etat solide et stable et une économie moderne, prospère et indépendante.

Après avoir entendu les discours de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, ceux du Responsable du Parti et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, les interventions des Présidents rapporteurs et des Membres du Gouvernement.

S'inclinent profondément devant la mémoire de nos glorieux chouhada et rendent un hommage ému à toutes les victimes de la guerre de Libération Nationale.

Chargent une délégation de déposer à l'issue des travaux de la Conférence, une gerbe sur la tombe de l'Emir Abdelkader et des martyrs de la Révolution, au cimetière d'El-Alia.

Se félicitent de l'heureuse initiative du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, de réunir cette deuxième conférence des Présidents d'Assemblées Populaires Communales et lui en expriment toute leur reconnaissance.

Se félicitent particulièrement de la décision du Président du Conseil de la Révolution et du Gouvernement de faire de la deuxième journée du 5 Février, date historique des premières élections communales de l'Algérie indépendante, la journée des communes.

Souhaitent la création d'une association des Présidents des Assemblées Populaires Communales.

Se félicitent de la sérénité, de la haute tenue des débats et de la sincérité et du réalisme qui ont caractérisé l'ensemble des interventions.

Se félicitent aussi de l'attention soutenue que les membres du Gouvernement, ont prêtée au déroulement des travaux de la conférence.

Enregistrent avec satisfaction les déclarations de Monsieur le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement et des Membres du Gouvernement et leur demandent aide et encouragement pour les assister dans leur délicate et lourde tâche.

Sont particulièrement heureux de rappeler en cette circonstance solennelle l'engagement pris par le Conseil de la Révolution le 19 Juin

1965, « de réunir les conditions nécessaires pour l'institution d'un Etat démocratique régi par des lois et basé sur la morale, un Etat qui saura survivre aux gouvernements et aux hommes ».

Constatent aujourd'hui que le Conseil de la Révolution et le Gouvernement se sont depuis lors fermement engagés dans la voie de l'édification d'institutions stables, restaurant ainsi dans le pays la confiance perdue.

Que 18 mois à peine après le sursaut salutaire de Juin 1965, naquit la première de ces institutions nouvelles : Assemblée Populaire Communale.

Souhaitent à se sujet la parution dans les délais convenables de textes d'application du code communal à caractère économique.

Enregistrent avec satisfaction que moins d'un an après l'installation de ces Assemblées Populaires Communales, le pouvoir révolutionnaire a décidé d'ajouter une pierre nouvelle, dans la construction de l'Etat sur des bases solides, par l'installation d'Assemblées Départementales Economiques et Sociales, prouvant ainsi sa volonté d'aller chaque jour de l'avant.

Apprécient l'honneur et la place de choix qui leur sont faits dans ces assemblées provisoires au sein desquelles une année à peine après les élections, ils se trouvent étroitement associées à l'œuvre de développement économique du département et par voie de conséquences, à celui de leurs communes.

Espèrent que l'installation des Assemblées Populaires Communales en 1967 et des Assemblées Départementales Economiques et Sociales en 1968 sera suivie, pour couronner l'édifice et assurer la stabilité définitive des institutions à l'échelon national.

Saluent, en cette circonstance, le principe retenu à l'occasion des élections communales du 5 Février 1967, principe qui a consisté à présenter au suffrage des citoyens, un nombre de candidats double de celui des sièges à pourvoir, et dans lequel le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont fait droit à la fois aux exigences du Parti unique et aux aspirations profondes de démocratie de notre peuple.

Veulent aujourd'hui considérer qu'il s'agit là d'un principe irréversible qui sera retenu et renforcé dans les consultations électorales futures pour qu'ainsi et toujours puissent être choisis, pour présider aux destinées de nos institutions de la base au sommet, les meilleurs de nos fils.

Sont profondément convaincus que de la sorte notre pays connaîtra la stabilité et que l'Etat pourra se consacrer encore davantage à la tâche immense et exaltante de l'édification d'une économie indépendante, solide et prospère.

Ont par ailleurs la certitude que l'édification de toutes les institutions mettra fin à l'aventure politique et déroutera toute velléité d'aven-

turiers médiocres qui, ne pouvant faute de moyens et capacités, participer à des tâches constructives, tentent de s'imposer au peuple par la démagogie et la conspiration et n'hésitent pas à faire couler le sang des Algériens.

Flétrissent en cette circonstance et condamnent sans remission le mouvement séditieux fomenté le 14 Décembre 1957 par une poignée de ces aventuriers et demandent à leur rencontre un châtement exemplaire de manière à décourager dans l'avenir toute tentative portant atteinte aux intérêts supérieurs et sacrés de la Révolution et de la Nation.

Rendent aujourd'hui un vibrant hommage au sens aigu du devoir, à l'esprit d'unité et de discipline et à l'abnégation de notre Armée Nationale Populaire, qui a montré qu'elle demeurerait plus que jamais, au seul service de l'Etat, la gardienne vigilante et sûre de nos jeunes institutions et de l'unité de la Nation.

Demandent au Conseil de la Révolution et au Gouvernement de poursuivre sans relâche les efforts engagés pour faire de notre Armée Populaire, issue de la glorieuse Armée de Libération Nationale, une armée moderne chaque jour plus apte à assumer sa seconde mission de gardienne du territoire national.

Se félicitent de la décision prise par le Conseil de la Révolution et le Gouvernement, d'instaurer dès l'année 1958 le service militaire et de faire ainsi de tous les Algériens des citoyens aptes à défendre le pays en cas de besoin.

Sont par ailleurs persuadés que cette décision est de nature à produire des effets bénéfiques certains, parce qu'elle allégera les charges de fonctionnement de l'Etat et fera participer les djounouds à des tâches d'intérêt économique.

Notent également, avec un intérêt tout particulier, les déclarations du Président du Conseil de la Révolution, concernant l'instauration du service civil.

Ont la certitude que l'application de cette mesure améliorera la situation actuellement difficile de nos Communes, notamment en les dotant de cadres, techniciens, et médecins plus nombreux.

Retiennent au surplus, que la mise en œuvre de cette mesure entraînera des incidences heureuses sur la vie de la commune et particulièrement sur celle des communes les plus déshéritées et souhaitent donc qu'elle intervienne le plus rapidement possible.

Assurent de leur ferme soutien le Conseil de la Révolution et le Gouvernement dans leur action vigoureuse et efficace à l'encontre de ceux qui pour satisfaire des ambitions personnelles et criminelles, ont tenté de remettre en cause les efforts consentis chaque jour pour notre indépendance et l'édification de notre économie.

Les assurent aussi de leur soutien contre tous ceux qui par des manifestations ou des actions intempestives, le plus souvent inspirées par l'étranger, tentent aujourd'hui ou tenteront demain de freiner la marche en avant de notre révolution et demandent aux pouvoirs publics de prendre des mesures adéquates pour mettre un terme à de tels agissements néfastes.

Assurent aussi le pouvoir révolutionnaire du soutien ferme des populations qu'ils ont aujourd'hui l'honneur de représenter et sont fermement convaincus d'être leurs interprètes les plus fidèles en affirmant que ces populations qui ont connu l'exploitation et la misère coloniales, sept années d'une lutte acharnée pour la libération nationale au cours desquels 1.500.000 des leurs sont tombés glorieusement, et des troubles sporadiques fomentés par les aventuriers depuis Juillet 1962, n'aspirent qu'à la stabilité de leurs institutions, à l'unité, à la paix, au travail ainsi qu'à être protégées dans leur honneur, leur dignité, leur tranquillité, leur personne et leurs biens et d'être assurées toujours et chaque jour davantage de la protection de la loi.

Se félicitent de la décision prise récemment de restructurer les instances du Parti et des Organisations Nationales et de recourir ici également aux militants de la base pour le choix des responsables.

Croient devoir affirmer que le choix des hommes dans les instances du Parti et des Organisations Nationales comme celles de l'Etat est infiniment important et doit requérir toute l'attention voulue.

Sont profondément convaincus par ailleurs de l'utilité de définir clairement les attributions des instances du Parti qui devront être des attributions de conception, d'orientation et de contrôle.

Pensent à cet égard que les instances du Parti devront être déchargées des problèmes quotidiens de gestion directe afin de les mettre en mesure de se consacrer entièrement et utilement à leurs missions et pour éviter dans l'avenir certaines interventions nuisibles qui ont pu se produire dans le passé notamment à l'échelon local.

Ont la certitude que dans la clarté et la discipline, et aussi avec une coordination permanente, les instances du Parti et de l'Etat œuvreront plus efficacement à leur mission commune celle de l'édification de notre pays, de ses institutions, de son économie dans le cadre de notre option fondamentale, le socialisme, un socialisme qui tient compte de notre spécificité, de nos traditions profondes et de nos réalités quotidiennes.

En matière de politique étrangère, approuvent pleinement la politique étrangère définie par notre Gouvernement et dont les principes sont conformes à nos options et à la volonté permanente du peuple algérien de consolider son indépendance nationale.

Expriment leur soutien à tous les peuples qui luttent pour leur indépendance et en particulier au valeureux peuple Viet-namien dont le combat glorieux et l'héroïsme forcent l'admiration de l'humanité entière.

Assurent le peuple palestinien ainsi que le peuple du Yemen de leur solidarité fraternelle dans la lutte qu'ils mènent contre l'impérialisme.

S'adressent en cette circonstance solennelle à toutes les Algériennes et à tous les Algériens, Fellahs, Ouvriers, Intellectuels, Etudiants, Artisans et Commerçants et les exhortent à s'engager fermement et résolument dans la construction du pays, en définitive seule voie noble et sûre pour nous garantir des lendemains meilleurs et bâtir pour nos enfants un avenir de progrès et de prospérité.

Affirment avec la plus grande conviction que chacun peut et doit aujourd'hui sans plus tarder, apporter par son travail et son engagement sa contribution à l'édification de cette œuvre immense, difficile mais exaltante, celle de la construction d'une société socialiste.

S'adressent aussi à ceux qui dans les moments de confusion qui ont suivi notre indépendance ont pu douter un instant de la volonté du pays d'utiliser tous ceux de ces enfants en mesure de contribuer efficacement à son relèvement et à son édification.

Pensent profondément que c'est là une raison suffisante pour mobiliser toutes les énergies et toutes les bonnes volontés où qu'elles se trouvent.